

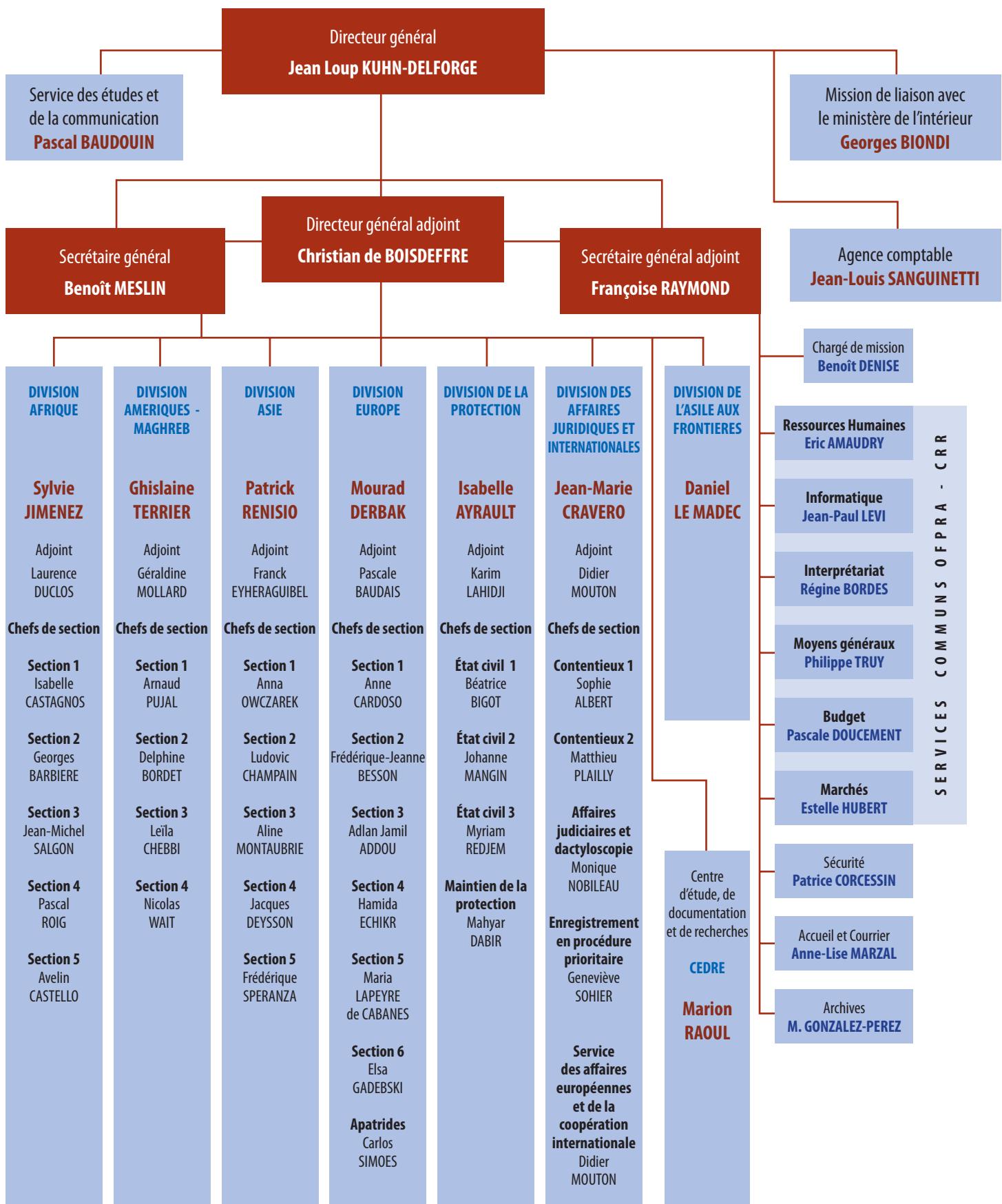
OFPRA

*Rapport d'activité 2006*

Office Français  
de Protection  
des Réfugiés  
et Apatrides



# Organigramme



# Table des matières

<b>Constitution du Conseil d'administration</b>	<b>4</b>	<b>II.2</b>	<b>La protection</b>	<b>29</b>
<b>Avant propos</b>	<b>5</b>	II.2.1	Les réfugiés statutaires	29
<b>I La demande d'asile</b>	<b>6</b>	II.2.2	Les activités de la protection	29
<b>I.1 L'évolution de la demande</b>	<b>8</b>	<b>II.3 Les services d'appui à l'instruction</b>	<b>31</b>	
I.1.1 Présentation générale : une diminution à causes multiples	8	II.3.1 Le Centre d'Etude, de Documentation et de Recherche	31	
I.1.2 Les réexamens	11	II.3.2 L'activité juridique	32	
I.1.3 Les procédures prioritaires	11	<b>II.4. Les actions extérieures</b>	<b>34</b>	
I.1.4 Les mineurs isolés	12	II.4.1 Les Affaires européennes et coopération internationale	34	
I.1.5 L'évolution et le traitement de la demande en provenance des pays d'origine sûrs	13	II.4.2 Les missions	34	
I.1.6 La demande d'asile dans les DOM	14	II.4.3 Les échanges avec nos partenaires	35	
<b>I.2 Les profils de la demande d'asile par continent géographique</b>	<b>16</b>	<b>III Les moyens</b>	<b>36</b>	
I.2.1 L'Europe	16	<b>III.1 Le budget</b>	<b>38</b>	
I.2.2 L'Asie	17	<b>III.2 Les ressources humaines</b>	<b>39</b>	
I.2.3 L'Afrique	19	<b>III.3 L'activité d'interprétariat</b>	<b>40</b>	
I.2.4 L'Amérique	21	<b>III.4 Les actions informatiques</b>	<b>41</b>	
<b>I.3 La demande d'asile à la frontière</b>	<b>22</b>	<b>Conclusion</b>	<b>42</b>	
I.3.1 Les flux	22	<b>Annexes</b>	<b>43</b>	
I.3.2 Le traitement de la demande	22			
<b>I.4 La demande d'apatriodie</b>	<b>23</b>			
I.4.1 Le profil de la demande	23			
I.4.2 Le traitement de la demande	23			
<b>II L'activité de l'Ofpra</b>	<b>24</b>			
<b>II.1 L'instruction de la demande</b>	<b>26</b>			
II.1.1 Les décisions	26			
II.1.2 Les déboutés de la demande d'asile	27			
II.1.3 Les entretiens	27			
II.1.4 Les stocks et délais	27			
II.1.5 Les dossiers incomplets et tardifs	28			
II.1.6 La mission de liaison avec le ministère de l'intérieur (Milami)	28			

# Les membres du conseil d'administration de l'Ofpra

## PRESIDENT

**M. Francis GIRAUT** Nommé par décret sur proposition du ministre des affaires étrangères

## MEMBRES

<b>M. Etienne PINTE</b>	Parlementaire désigné par l'Assemblée nationale
<b>M. Jean René LECERF</b>	Parlementaire désigné par le Sénat
<b>M. François BARRY DELONGCHAMPS</b>	Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France au ministère des affaires étrangères
<b>M. Stéphane FRATACCI</b>	Directeur des libertés publiques et des affaires juridiques au ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales
<b>M. Patrick BUTOR</b>	Directeur de la population et des migrations au ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement
<b>M. Philippe JOSSE</b>	Directeur du budget au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
<b>M. Marc GUILLAUME</b>	Directeur des affaires civiles et du sceau au ministère de la justice
<b>Mme Sylvie CHARVIN</b>	Représentante élue du personnel de l'Etablissement
<b>M. Mohammed BOUKRY</b>	Représentant du HCR en France
<b>M. Xavier EMMANUELLI</b>	Président du SAMU social
<b>M. Jean-Christophe RUFIN</b>	Président « d'Action contre la faim »
<b>M. Olivier BRACHET</b>	Administrateur de « Forum réfugiés »

# Avant propos

La baisse de la demande d'asile en France, constatée depuis l'année 2004, s'est poursuivie et accélérée en 2006. Cette décroissance s'inscrit dans une tendance générale, en Europe notamment. Notre pays demeure cependant, encore en 2006, le premier destinataire de demandeurs d'asile.

Dans ce contexte de diminution de la demande, l'Ofpra a pu mener deux opérations majeures : la résorption de plus de 3 000 dossiers, soit le tiers du nombre de ses dossiers en instance, et le traitement des demandes anciennes de plus d'un an. Le traitement de la demande se rapproche ainsi désormais du flux.

Toutefois, l'activité de l'Office ne peut être rigoureusement proportionnelle à la demande qui lui est adressée. D'une part, la mission de protection, second volet de l'activité de l'Office, continue à croître parallèlement à l'augmentation du nombre de personnes aujourd'hui placées sous la protection de l'Office. D'autre part, les activités d'appui à l'instruction sont appelées à se développer, pour parfaire la qualité des décisions prises et répondre au mouvement d'harmonisation européenne de la politique de l'asile. La baisse de la demande d'asile a permis à l'Office de commencer à corriger l'anomalie que constituait la faiblesse de ces services, en retard patent sur ceux de nos principaux homologues européens.

En 2006, la division de la protection a été restructurée afin de conforter notamment la polyvalence de ses agents. Le service de la documentation a été renforcé sous le nom de Cedre (centre d'étude, de documentation et de recherches) en vue d'une contribution plus efficace au travail d'instruction des divisions géographiques et aux échanges avec nos partenaires étrangers. La division des affaires juridiques et internationales a été augmentée d'une deuxième section du contentieux permettant ainsi une représentation plus importante de l'Office devant la Commission des recours des réfugiés, et d'un service des affaires européennes destiné à contribuer plus activement aux travaux d'harmonisation avec nos partenaires.

Enfin, les diverses missions de contrôle qu'a connues l'Office en 2006, et notamment le contrôle effectué par le vice-président du Sénat, M. Gouteyron, confirment pour l'essentiel la pertinence des orientations retenues et des actions entreprises. Cette politique doit être poursuivie dans le souci de concilier l'amélioration de la performance de l'établissement avec les exigences du droit d'asile.

**Francis GIRAUT**

*Président du conseil d'administration de l'Ofpra*

I

*Pour la troisième année consécutive,  
la demande d'asile est en baisse,  
rejoignant ainsi son niveau  
de la fin des années 90.*



# La demande d'asile

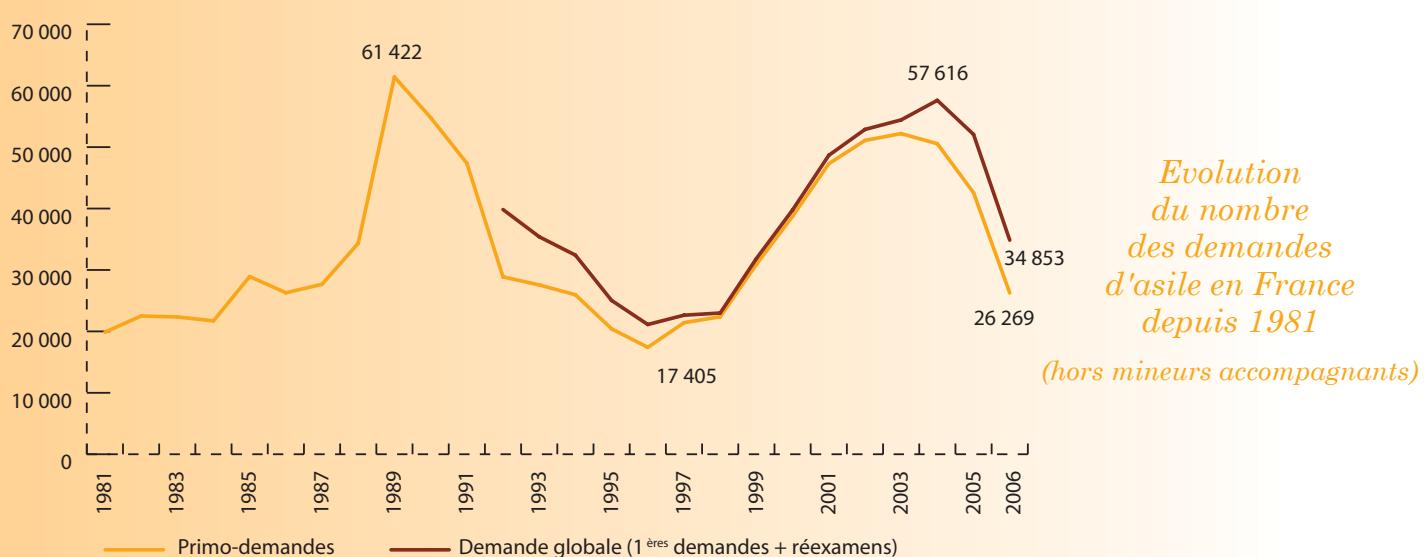


## I.1.1 Présentation générale : une diminution à causes multiples

En 2006, 39 332 demandes ont été enregistrées dont 30 748 premières demandes (y compris mineurs) et 8 584 réexamens. La demande d'asile globale connaît ainsi une baisse très conséquente de 33,6 % par rapport à 2005. En dépit d'un sursaut au mois de septembre (+18 %), la déflation de la demande mesurée en 2005 s'est approfondie en 2006.

L'évolution de la demande d'asile en 2006 a, par ailleurs, été marquée par **l'effondrement de la demande d'asile haïtienne**. Après avoir connu une augmentation de 61,5 % en 2005, celle-ci ne représente plus, en 2006, que 6,9 % des premières demandes (contre 11,6 % en 2005) et enregistre ainsi une baisse de 63,5 %.

Dans ce contexte, les DOM TOM occupent désormais, dans le cadre de la répartition géographique des demandeurs d'asile par régions, la cinquième place derrière l'Île-de-France (47,3 % de la demande globale), la région Rhône-Alpes (8,9 %), la région PACA (5,1 %) et l'Alsace (3,9 %) : le nombre de dossiers enregistrés dans les DOM TOM passe en effet de 4 292 à 1 335 soit 3,8 % de la demande globale contre 8,2 % en 2005.

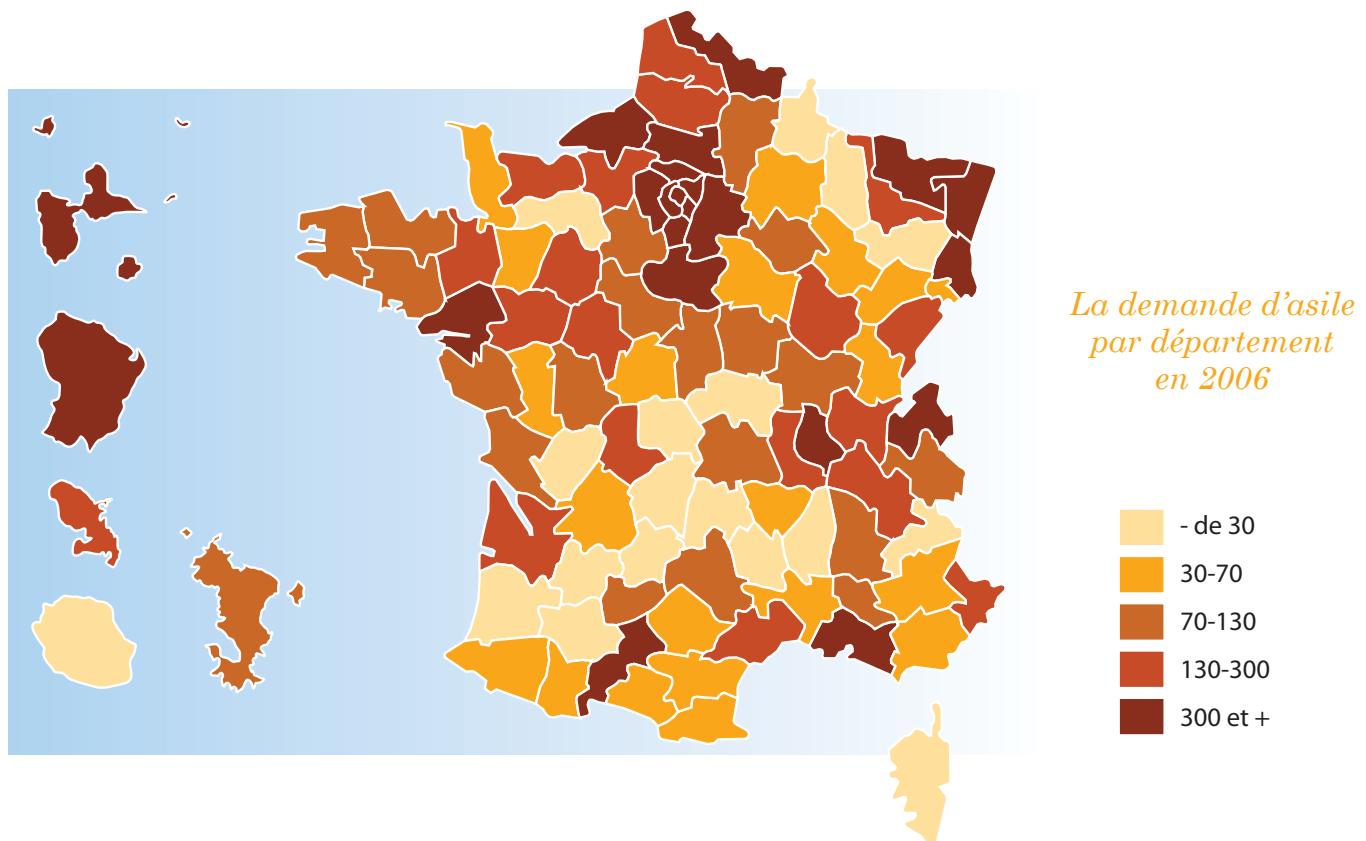


### Cette évolution recouvre des réalités différentes.

La baisse des premières demandes apparaît nettement plus marquée (-38,3 % par rapport à 2005) que celle des réexamens (-9,5 %). Il convient de remarquer à cet égard que l'année 2006 a connu un renversement de tendance de l'évolution des demandes de réexamen qui étaient en augmentation de 218 % entre 2003 et 2004 puis de 34 % entre 2004 et 2005.



## La demande d'asile



On observera, par ailleurs, que **la baisse continue de la demande dans la capitale** depuis 2001 s'est encore accentuée en 2006 : 3 884 premières demandes enregistrées contre 6 787 en 2005 et 15 374 en 2000. En outre, les dossiers déposés à Paris représentent désormais 14,8 % du total des demandes contre 40 % en 2000, 29 % en 2001 et 16 % en 2005. La poursuite de la baisse de la demande chinoise, essentiellement concentrée à Paris, explique en partie cette évolution.

Enfin, il est à noter que le processus de **féminisation de la demande** n'a pas été affecté par ces évolutions : le nombre de demandeurs de sexe féminin continue à croître, dans des proportions, il est vrai, modestes : les femmes représentent 35,8 % des demandeurs d'asile en 2006, contre 29,6 % en 2001 et 34,6 % en 2005. Cette augmentation est à mettre en rapport avec l'attention croissante accordée par l'Ofpra aux problématiques relevant de la protection subsidiaire (excision, violences conjugales, prostitution, etc.).

### Les femmes dans la procédure d'asile

La part des femmes au sein de la demande d'asile poursuit sa progression passant de 29,6% en 2001 à 35,8% en 2006. Plusieurs particularités les distinguent : un plus grand nombre déclarent vivre en couple (45,3% contre 39% chez les hommes), une proportion non négligeable se présentent comme veuves (5,7% contre 0,7% chez les hommes). Leur âge moyen de 32,2 ans reste légèrement supérieur à celui des hommes. Les femmes sont nettement majoritaires au sein de certaines nationalités : Ethiopie, Chine, Azerbaïdjan.

On relève une progression parallèle entre la féminisation de la demande d'asile et l'attribution de la protection subsidiaire : 54 % des bénéficiaires de la protection subsidiaire sont des femmes au 31 décembre 2006 alors qu'elles ne représentent que 43 % des réfugiés statutaires. Ce constat est encore plus vrai pour les femmes africaines qui constituent 63 % des bénéficiaires africains de la protection subsidiaire. Il faut enfin noter que la répartition par sexe diffère selon le type de protection et la nationalité. Les femmes sont majoritaires chez les bénéficiaires de la protection subsidiaire turcs, russes, moldaves, guinéens, congolais ou algériens alors qu'elles sont majoritaires chez les réfugiés rwandais, éthiopiens, azerbaïdjanais, géorgiens, russes ou cambodgiens.

Les profils de certaines femmes conduisent l'Office à les faire auditionner par des officiers de protection et des interprètes également féminins.

La diminution de la demande d'asile s'est traduite, en 2006, par **la déflation de la quasi totalité des flux nationaux** qui la composent : Haïti : -63,5 %, Chine : -53,5 %, Algérie : -43,8 %, Turquie : -28,8 %, etc.

Cette évolution, à laquelle échappent le Sri Lanka (+ 5,2 %) et l'Arménie (+ 0,7 %), renvoie à **des facteurs multiples**. Certains peuvent être qualifiés d'aléatoires ou de **ponctuels** : une certaine désorganisation des filières d'immigration au lendemain de l'adoption de la réforme de 2003, le non report de la demande d'asile territorial (essentiellement algérienne) sur la procédure au guichet unique qu'est devenu l'Ofpra. D'autres facteurs apparaissent plus **structurels** : réduction des délais d'instruction, adoption de la liste nationale des pays d'origine sûrs, mise en œuvre du fichier dactyloscopique Eurodac, lutte accrue contre l'immigration clandestine (démantèlement des filières, lutte contre la fraude à l'identité, développement des procédures d'éloignement à l'égard des déboutés, extension des capacités de rétention administrative, etc.).

La diminution de la demande d'asile en France s'inscrit, par ailleurs, dans le cadre d'une évolution plus globale puisque **le nombre de demandes d'asile diminue dans la majorité des pays industrialisés** et en particulier en Europe.

### *Demandes d'asile en Europe*

Pays	DA 2006	DA 2005	évolution % 2006 / 2005
France	39 332	59 221	-33,6 %
Allemagne	30 100	42 908	-29,8 %
Grande-Bretagne (*)	28 019	30 459	-8,0 %
Suède	24 322	17 530	38,7 %
Pays-Bas	14 465	12 347	17,2 %
Autriche	13 350	22 471	-40,6 %
Belgique	11 587	15 957	-27,4 %
Suisse	10 537	10 061	4,7 %

*Demandes globales mineurs accompagnants compris (sauf Belgique et Allemagne)*

\* données 9 mois projetées sur 12 mois

Source : homologues respectifs et IGC

**Comme les deux années précédentes et malgré la baisse significative de la demande, la France demeure le premier pays destinataire de demandeurs d'asile comparé à ses principaux partenaires européens.** Si la demande d'asile poursuit sa hausse aux Pays-Bas (+17,2 %), la demande en Belgique baisse de 27,4 % après une légère augmentation entre 2004 et 2005. En revanche, il faut noter une brusque montée (+ 38,7 %) de la demande d'asile en Suède.

### **La baisse de la demande d'asile peut-elle s'expliquer par l'évolution de la situation internationale ?**

Le contexte international peut être pris en compte dans l'analyse de la baisse de la demande d'asile à raison de trois situations différentes :

- **L'action de la communauté internationale**

Lors de nouveaux conflits, la réactivité de la communauté internationale s'est accélérée : mesure d'assistance humanitaire, définition de couloirs humanitaires, multiplication des opérations de maintien de la paix, programmes de rapatriement du HCR\*. Ces différentes actions ont sans doute contribué à une stabilisation des populations à l'intérieur de leur pays ou de pays voisins.

- **Une nouvelle forme de conflits**

Depuis les dernières années, les guerres civiles ont majoritairement succédé aux guerres conventionnelles. Les populations civiles, principales victimes, trouvent alors refuge sur une autre partie du territoire où leur sécurité est mieux assurée. **L'asile interne devient donc une alternative de plus en plus fréquente.** Ainsi, tandis que le nombre de réfugiés s'est amenuisé au point de se trouver à son niveau le plus bas depuis 25 ans (9,2 millions contre 18 millions en 1992), le nombre de «déplacés internes» («internally displaced persons») n'a cessé d'augmenter et est estimé actuellement à 25 millions de personnes.

- **Des améliorations perceptibles dans certains pays**

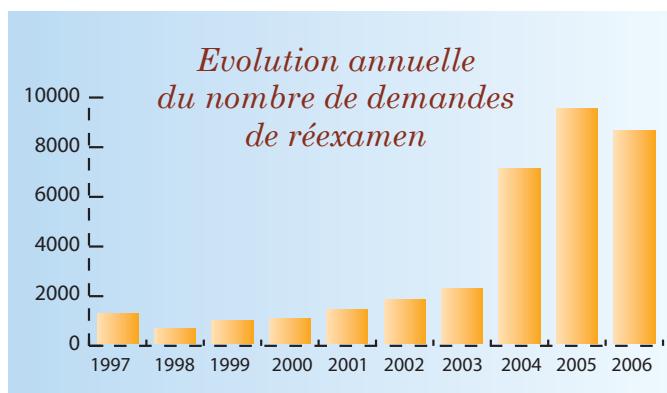
La baisse de la demande s'explique, par ailleurs, par les processus de stabilisation et de normalisation qui s'opèrent dans certaines régions du monde (République démocratique du Congo, Algérie) et par la **démocratisation progressive des systèmes politiques** et sociaux de pays partenaires de l'UE. En outre, l'amélioration de la situation économique dans certains pays (Turquie) peut également en partie expliquer la baisse de la demande d'asile.

\* Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés

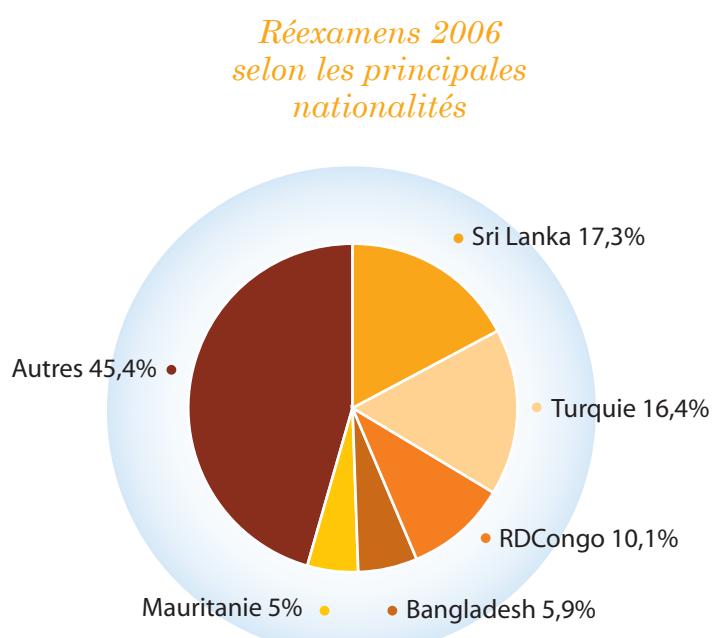
## La demande d'asile ► L'évolution de la demande

### I.1.2 Les réexamens

Pour l'année 2006, on compte 8 584 dossiers de demandes de réexamen contre 9 488 en 2005 (-9,5 %). 7 106 d'entre eux ont été instruits dans le cadre d'une procédure prioritaire, un chiffre en augmentation de 4,7 % par rapport à 2005.



Les principales nationalités traitées dans le cadre des réexamens sont, par ordre décroissant : le Sri Lanka (1484), la Turquie (1406), la RDC (869), le Bangladesh (504), la Mauritanie (425). On notera que si la demande turque baisse, celles en provenance du Sri Lanka et de la République Démocratique du Congo augmentent substantiellement.



La dynamique ascendante des réexamens observée en 2004 était essentiellement liée au fait nouveau que représentait l'adoption de la nouvelle loi. En effet, les demandeurs ont pu solliciter devant les instances compétentes (Ofpra et/ou CRR\*) l'octroi de la « protection subsidiaire » ou souhaité bénéficier de l'extension du champ d'application de la convention de Genève. Par ailleurs, à la résorption des dossiers en instance, conduite par l'Office en 2003 et 2004, a succédé une augmentation des décisions de la CRR. Les requérants déboutés ont utilisé massivement le droit que leur reconnaît la législation de solliciter le réexamen de leur dossier sur la base d'« éléments nouveaux ». Le traitement des stocks réalisé par la CRR dans le courant de l'année 2005 a ainsi entraîné une hausse des réexamens. Cette évolution s'est inversée en 2006 à mesure que les effets de la réforme se sont estompés. Symétriquement, la diminution du nombre de décisions négatives rendues par la CRR constitue un facteur explicatif supplémentaire de la baisse des réexamens.

### I.1.3 Les procédures prioritaires

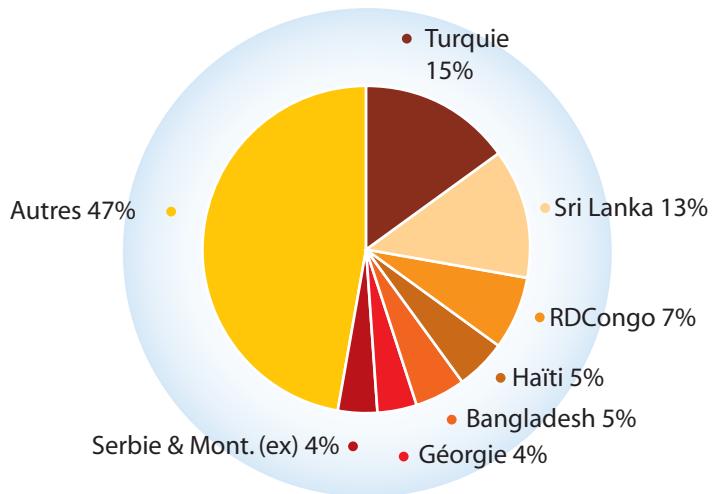
Le nombre de dossiers traités en procédure prioritaire s'élève, en 2006, à 10 698. Près de 3 590 de ces dossiers correspondent à des premières demandes (33,5 %) et 7 106 à des réexamens (66,5 %).

De façon générale, l'évolution du nombre de dossiers instruits selon la procédure prioritaire marque un fléchissement très net par rapport à 2005. Alors que le nombre de ces procédures, dans le contexte de l'explosion des réexamens et de la mise en place de la liste nationale des pays d'origine sûrs (POS), a connu une hausse de 30 % en 2005, il enregistre sur l'ensemble de l'année 2006 une diminution de 11,3 %.

L'évolution à la baisse des procédures prioritaires est sans doute la conséquence directe de **la diminution des demandes en provenance des POS**. Ce mouvement de déflation ne concerne toutefois que les premières demandes (-31,8 %), le nombre des procédures prioritaires augmentant sur les dossiers de réexamens (+ 4,7 %), lesquels sont désormais traités à 83 % en procédure prioritaire.

\* Commission des Recours des Réfugiés

*Total des procédures prioritaires  
(PP et PPR\*) 2006  
selon les principales nationalités*



Près de 1060 premières demandes ont été instruites (en procédure prioritaire) dans le cadre d'une rétention. 544 dossiers de réexamen ont été traités dans cette configuration procédurale.

S'agissant des premières demandes en rétention, les principaux pays d'origine sont l'Algérie (180), la Turquie (160), Haïti (82) et la Moldavie (58). Concernant les réexamens, on retiendra de façon privilégiée la Turquie (143), la République Démocratique du Congo (44) et la Chine (33).

64 % des procédures prioritaires appliquées à des premières demandes sont traitées par l'Ofpra dans les temps réglementaires, soit un délai de 15 jours. Le délai médian de traitement de ces dossiers est de 14 jours. Par ailleurs, 82 % des réexamens relevant de la procédure accélérée sont instruits en moins de 5 jours. Le délai médian correspondant est de 2 jours. Enfin, 88 % des dossiers de réexamen déposés par des personnes en rétention sont finalisés dans des délais conformes aux obligations légales de l'Etablissement.

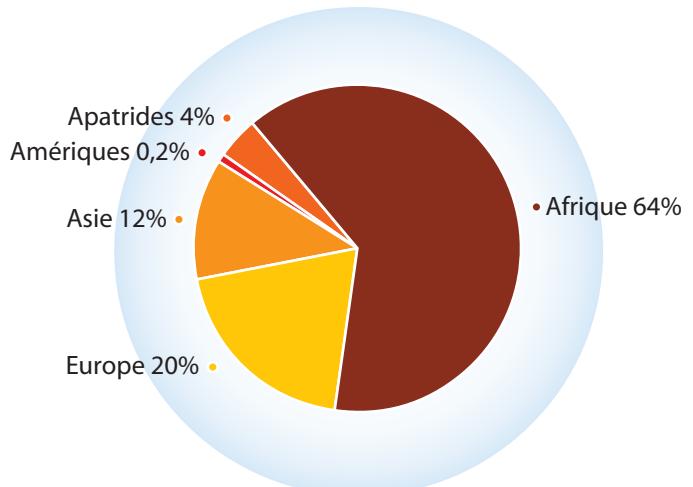
## I.1.4 Les mineurs isolés

- La demande d'asile émanant de mineurs isolés suit une évolution parallèle à celle de la demande globale puisqu'elle **marque un fléchissement**. Avec 571 premières demandes, la diminution enregistrée en 2006 apparaît cependant moins forte qu'en 2005 : -22,3 % contre -40 %. Comme auparavant, pour l'essentiel, les demandeurs sont originaires d'Afrique (RDC, Angola, Guinée, Congo Brazzaville, Rwanda), mais aussi d'Europe et d'Asie (Turquie, Russie, ex-Serbie-et-Monténégro, Albanie et Sri Lanka).

**Sur 571 premières demandes, 370 sont déposées par des mineurs de sexe masculin et 201 par des mineurs de sexe féminin.**

Les mineurs isolés sont systématiquement convoqués à l'Office aux fins d'entretien. Le taux d'admission relatif à cette demande sensible, qui fait l'objet d'un suivi tout particulier, s'élève à 18,4 % (contre 20,3 % en 2005), et à 34,3 % si l'on tient compte des décisions d'annulation prononcées par la CRR.

*Demandes d'asile émanant de mineurs isolés selon le continent de provenance*



- 114 avis ont été rendus sur des demandes d'asile déposées par des mineurs isolés à la frontière.** Ce chiffre connaît une diminution de 31,7 % par rapport à l'année 2005. En revanche, le taux d'avis positif est en nette augmentation puisqu'il s'élève à 24,6 % en 2006 contre 12,6 % en 2005. Ces décisions d'admission sont prononcées, pour l'essentiel, au profit d'enfants rejoignant leurs parents, réfugiés statutaires.

\* PP : Premières demandes en procédure prioritaire  
PPR : Réexamens en procédure prioritaire

### I.1.5 L'évolution et le traitement de la demande en provenance des pays d'origine sûrs (POS)

Anticipant l'évolution de la législation communautaire dans le domaine de l'asile, la loi du 10 décembre 2003 a introduit dans le droit français la notion de « pays d'origine sûr » (POS). Permettant de prévenir le détournement des procédures d'asile par des ressortissants de pays où il n'existe pas de risque sérieux de persécution, la législation en vigueur autorise à présumer que les personnes possédant la nationalité d'**un Etat qui « veille au respect des principes de la liberté, de la démocratie, (...) des droits de l'homme et des libertés fondamentales** » sont en mesure d'y vivre en sécurité et que leur demande n'est a priori pas justifiée.

Dans la pratique, l'application de ce dispositif permet de refuser, en exception aux règles communes, l'admission au séjour des étrangers concernés, qui ne bénéficient, en outre, d'aucune allocation financière. Elle prévoit l'instruction de leur demande dans le cadre de la procédure prioritaire. Dans ce contexte, le recours introduit contre une décision de rejet prononcée par l'Ofpra n'est pas suspensif.

Au terme d'une consultation des partenaires institutionnels de l'établissement, une première liste a été adoptée, le 30 juin 2005, par le Conseil d'administration de l'Office. Cette liste a fait l'objet d'une première actualisation le 3 mai 2006, par l'adjonction de **cinq nouveaux Etats : Albanie, ARYM (Macédoine), Madagascar, Niger et Tanzanie**.

La demande en provenance des POS a substantiellement baissé à la suite de l'adoption de cette liste. Les premières demandes en provenance des douze premiers Etats sélectionnés ne représentent plus en 2006 que 3,4 % de la demande globale contre 11,4 % en juin 2005. Concernant les cinq Etats retenus en mai 2006, leur part au sein de la demande passe de 2,6 % en mai 2006 à 1,6 % en décembre.

La baisse de cette demande s'est avérée particulièrement marquée sur les flux nationaux suivants : Bosnie (0,7 % des premières demandes en 2006 contre 4,2 % en juin 2005), Inde (0,4 %/1,3 %), Ukraine (0,3 %/1,6 %), Albanie (0,7 % des premières demandes en décembre 2006 contre 1,6 % en mai).

Près de 80,4 % des premières demandes « POS » ont été instruites en procédure prioritaire. Par ailleurs, on recense 700 réexamens, dont 88,4 % ont été traités dans le même cadre procédural. La part des POS dans le total des réexamens est de 8,2 %. Le taux de convocation appliqué aux ressortissants des 17 Etats concernés est, en 2006, de 34,6 %.

#### L'évolution du taux d'admission pour les demandes en provenance de pays d'origine sûrs

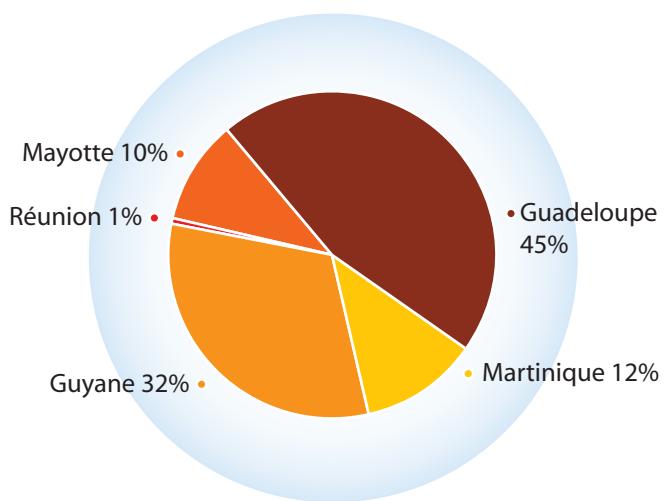
**Le taux d'admission appliqué aux POS est inférieur au taux d'admission global : 5,3% contre 7,8%.**

Toutefois, l'évolution du taux d'admission est marquée par une tendance à la hausse. S'agissant des 12 nationalités retenues en 2005, nationalités pour lesquelles nous disposons du recul nécessaire, le taux d'accord passe de 5% en juin 2005 à 6,2% sur l'ensemble de l'année 2006. Cette augmentation confirme, si besoin était, que la présomption tirée du caractère sûr du pays d'origine n'exclut aucunement l'examen individuel des demandes.

Il faut noter que la chute du taux d'admission pour les demandeurs en provenance de Bosnie-Herzégovine, qui passe de 15,3% en juin 2005 à 7,1% en 2006, est consécutif aux conclusions tirées de la mission d'expertise de l'Office menée dans ce pays en mai 2005. En revanche, l'augmentation du taux d'admission relatif aux demandeurs maliens (3,1% en 2005 contre 12,4% en 2006) s'explique par l'application de la jurisprudence de l'appartenance au groupe social des parents souhaitant soustraire leurs filles à la pratique de l'excision.

## I.1.6 La demande d'asile dans les DOM

*Premières demandes d'asile dans les DOM en 2006*



### Les départements français d'Amérique

Après une explosion de la demande d'asile dans ces départements entre 2004 et 2005 (+121 %), l'année 2006 est marquée par une **décroissance très importante de la demande** qui passe de 4 022 premières demandes en 2005 à 1 042 en 2006. Cette chute spectaculaire affecte en premier lieu les demandes d'asile haïtiennes déposées dans le département de la Guadeloupe (-87 %), diminuant de 3 491 en 2005 à 461 en 2006. La baisse de la demande d'asile en Guadeloupe peut s'expliquer par divers facteurs comme la mise en service de l'antenne de l'Ofpra à Basse-Terre qui a permis de réduire de moitié les délais d'instruction de ces dossiers, les mesures de contrôle renforcées prises par les pouvoirs publics dans le département, notamment sur l'accès aux côtes, ou encore l'instauration par la Dominique d'un visa d'entrée pour les ressortissants haïtiens.

En revanche, il faut noter une **brusque accélération du nombre de demandes de réexamen déposées en Guadeloupe** qui augmentent de 144 % (64 en 2005 pour 156 en 2006). Cette situation est consécutive à la hausse de l'activité de l'Office à partir de la fin 2005. Plus de 80 % de ces réexamens

sont présentés dans le cadre de la procédure prioritaire. Le placement en procédure prioritaire est essentiellement utilisé par la préfecture de la Guadeloupe (89 % de ces procédures dans la région). De façon générale, le taux de présentation en procédure prioritaire (29 %) reste légèrement inférieur à la moyenne métropolitaine (31 %).

Au cours du second semestre de l'année, on assiste à un **renversement des tendances entre les trois départements**. Parallèlement à la baisse de la demande en Guadeloupe, la demande d'asile croît en Guyane passant de 280 demandes en 2005 à 368 en 2006 (+31 %). Depuis le mois de juin, le département de la Guyane est devenu le premier département de cette région en terme de dépôt de demandes d'asile.

### L'antenne de l'Ofpra en Guadeloupe

Localisée à Basse-Terre dans un local indépendant, l'antenne de l'Office a débuté son activité le **9 janvier 2006** avec une équipe de dix agents, en mission pour des durées variables au maximum de 6 mois, la composition de l'équipe étant modulable en fonction de l'évolution des flux. Les locaux de l'antenne sont aussi utilisés par la CRR lors de ses missions foraines en Guadeloupe.

L'antenne est compétente pour traiter la demande d'asile dans l'intégralité de la procédure, de l'enregistrement de la demande à la prise de décision. Elle bénéficie d'une connexion informatique directe avec Fontenay-sous-Bois, lui permettant de travailler sur la même application informatique que le siège. L'antenne est en charge des demandes d'asiles déposées dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane.

Le bilan positif tiré de cette première année de fonctionnement a conclu au maintien de l'antenne pour l'année 2007, compte tenu du caractère aléatoire de l'évolution des flux dans cette région et pour permettre à la CRR d'assurer les audiences foraines programmées en 2007.

## La demande d'asile ► L'évolution de la demande

Dans le département de la Guadeloupe, 86 % de la demande concerne des ressortissants haïtiens, la seconde nationalité étant constituée par les Dominicains. En Martinique, la totalité des demandeurs d'asile sont de nationalité haïtienne. S'agissant de la Guyane, les demandeurs sont plus équitablement répartis entre les Haïtiens (54 %), les Péruviens (14 %), les Bissao-Guinéens (9 %), les Sénégalais et Colombiens (respectivement 5 % et 4 %).

Les services de l'antenne de l'Office ont pris **2 755 décisions au cours de l'année 2006**. Ces décisions portent sur les demandes déposées dans l'année mais résultent également de la résorption des demandes déposées en Guadeloupe au cours de l'année 2005. L'Office a procédé à 1 710 entretiens (pour 2 248 convocations) et effectué 3 missions en Martinique (155 dossiers examinés), 6 en Guyane (314 dossiers) et 2 à Saint-Martin (17 dossiers). Les demandeurs d'asile ont fait l'objet d'une convocation systématique. Le taux d'admission s'élève à 6 % pour l'ensemble de la demande traitée dans ces trois départements, en augmentation sensible par rapport à l'année précédente (2,7 %).

Une des principales finalités de l'ouverture d'une antenne de l'Office en Guadeloupe en janvier 2006 était la réduction des délais de traitement de la demande qui avoisinait alors les 120 jours calendaires. Le délai moyen de traitement des premières demandes réalisé en 2006 pour les 3 départements est de 79 jours. Il concerne les dossiers déposés et traités par l'antenne au cours de l'année. L'augmentation de la demande en Guyane à partir du second semestre a entraîné un allongement des délais en raison du temps nécessaire à la préparation des missions foraines pour procéder à l'audition des demandeurs. Il est prévu d'organiser une mission par mois à Cayenne au cours du premier semestre 2007. Toutefois, le délai de traitement des seules premières demandes déposées en Guadeloupe pour 2006 est de 47 jours, alors que l'objectif initialement fixé était de 60 jours.

### Mayotte

Après une forte progression entre 2004 et 2005, **la demande d'asile à Mayotte a baissé en 2006** de plus du tiers, passant de 202 demandes en 2005 à 127 en 2006 (réexamens compris). Contrairement à l'année précédente, les Comoriens ne constituent plus la première nationalité (61 % de la demande

en 2005, 33 % en 2006), la première place revenant aux Rwandais avec 38 % des premières demandes. Les deux autres nationalités principalement représentées sont les Congolais (RDC) 19 % et les Burundais 5 %.

Au cours de l'année 2006, l'Office a pris 161 décisions avec un taux d'admission particulièrement élevé de 26,1 %. Ceci s'explique en partie par le profil de la demande d'asile congolaise (RDC) émanant pour l'essentiel de personnes en provenance des deux Kivu, région orientale du pays, victimes du conflit interethnique prévalant dans cette zone.

Le traitement des dossiers s'est partagé entre les entretiens par visioconférences et les auditions effectuées lors d'une mission sur place : 150 visio-entretiens ont eu lieu en 2006, concernant majoritairement (87 %) les demandeurs comoriens, et 85 demandeurs, dans leur majorité en provenance de la région des grands lacs, dossiers plus complexes, ont été entendus lors d'une mission réalisée par plusieurs officiers de protection spécialisés de l'Office en juillet 2006.

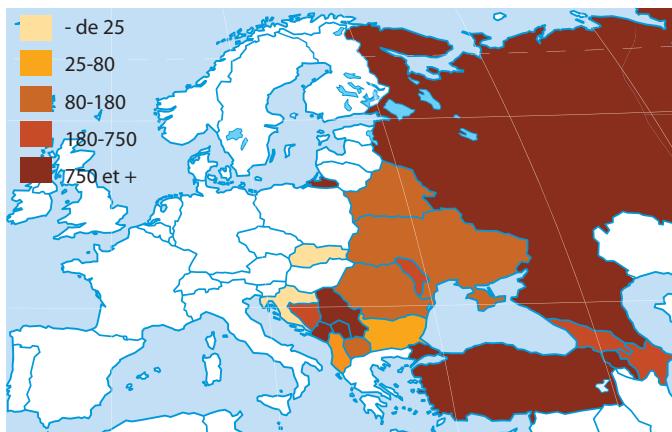


# Les profils de la demande d'asile par continent géographique

## I.2.1 L'Europe

### *Pays d'origine des demandeurs d'asile en 2006 selon l'importance de la demande*

Premières demandes et réexamens inclus (hors mineurs accompagnants)



### Turquie : 3 976 dossiers

(réexamens inclus hors mineurs accompagnants)

De façon très traditionnelle, la demande émane à 80 %, de personnes d'origine kurde. Généralement, celles-ci invoquent leur militantisme au sein de partis kurdes (DEHAP, DTP) ou font état de l'appui logistique qu'elles ont accordé à des combattants du PKK. Un nombre croissant de demandeurs se présentent comme d'anciens détenus (placés en liberté provisoire) ou d'ex-combattants (souvent en provenance des camps situés en Irak). Les raisons invoquées par ces anciens activistes pour justifier leur départ sont variées : répression, acte de repentance, lassitude etc. L'Office n'exclut pas qu'un certain nombre d'entre eux soient missionnés en France par leur organisation.

Parallèlement, l'augmentation, observée l'année dernière, du nombre de demandeurs invoquant des motifs relevant de la protection subsidiaire (vendettas, crimes d'honneur ou mariages forcés) se confirme.

### Ex-Serbie-et-Monténégro : 2 501 dossiers

La part représentée par les ressortissants de l'ex-Serbie-et-Monténégro domine largement la demande ex-yougoslave. Les demandeurs sont, pour 90 % d'entre eux, originaires du Kosovo et se répartissent entre 2/3 d'albanophones et 1/3 de Roms.

Les albanophones, dont l'identité et la provenance peuvent être établies au regard de leurs documents délivrés par la Minuk, invoquent généralement des craintes de persécution au motif qu'ils seraient accusés de collaboration avec les forces fédérales (avant 1999) ou qu'ils auraient refusé de s'engager au sein de l'UCK pendant les affrontements.

Les Roms, quant à eux, affirment généralement provenir du Kosovo mais produisent des documents d'identité et d'état civil très anciens, ce qui ne permet pas de reconstituer leur itinéraire depuis 1999. Ils invoquent des conditions de vie indigentes et affirment faire l'objet de discriminations récurrentes et d'agressions. Certains disent venir de camps situés dans le sud de la Serbie et font état de persécutions à caractère ethnique. D'autres enfin, bénéficiant d'une mesure de protection temporaire, ont séjourné, plusieurs années durant, dans un autre Etat de l'UE et n'ont gagné le territoire français qu'à l'échéance de cette mesure.

10 % des demandeurs restants sont des Albanais du sud de la Serbie ou des Roms établis en Serbie ou au Monténégro.

### Fédération de Russie : 1 798 dossiers

**La demande russe est composée aux 3/4 de Tchétchènes ou de demandeurs originaires du Daguestan** (Koumykes, Avars, etc.). La majorité invoque avoir souffert des conséquences de la situation qui prévaut en Tchétchénie depuis 1999. Les profils sont très différenciés : personnes ayant été personnellement victimes de persécutions, ou craignant de l'être du fait des soupçons qui pèsent sur leurs proches, vétérans de la première guerre, membres des forces de sécurité pendant l'entre-deux guerres, victimes de règlements de comptes et de vendettas. Les craintes sont avancées tant à l'égard des autorités fédérales russes que des forces de sécurité locales dont celles contrôlées par Ramzan Kadyrov.

D'autres profils ont pu être identifiés : combattants indépendantistes, gardes du corps de personnalités ou de militaires, agents de divers services de sécurité (dont des « Kadyrovtsy »), commerçants et entrepreneurs.

Comme pour d'autres nationalités, l'instruction bute souvent sur l'établissement des faits invoqués au cours des dernières années, sur le degré de personnalisation des craintes et sur la provenance des personnes. Nombre d'entre elles semblent gagner la France après un long séjour sur une partie du territoire russe, dans un autre pays de la CEI, voire dans un Etat de l'Union Européenne. Ce phénomène explique le nombre notable de procédures « Dublin » engagées et donc certains retards dans les délais d'instruction.

# La demande d'asile ► Les profils par continent

## Moldavie : 554 dossiers

La demande s'organise aux trois quarts autour d'une problématique politique : engagement militant au sein du Parti chrétien démocrate, activisme « anti-communiste », etc. La chute de la demande moldave est essentiellement due à la disparition d'une population roumanophone et dépourvue de tout document.

## Albanie : 315 dossiers

La demande albanaise, traditionnellement adossée à des motivations politiques, relève de plus en plus de la protection subsidiaire, autour de nouvelles problématiques : prostitution, vendetta, violences conjugales et mariages forcés.

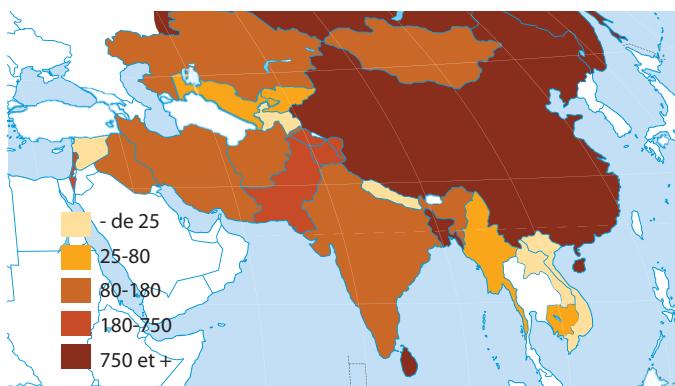
## Transcaucasie (Arménie : 1 555 dossiers, Azerbaïdjan : 730 dossiers, Géorgie : 522 dossiers)

Le profil des demandes arménienne et azerbaïdjanaise demeure inchangé. Les dossiers continuent à s'inscrire dans une problématique ethnique : personnes d'origine ethnique mixte (azéro-arménienne) et de couples mixtes invoquant l'impossibilité de vivre tant en Arménie qu'en Azerbaïdjan. La plupart des demandeurs allèguent avoir quitté leur pays afin de se soustraire à des persécutions à caractère ethnique et soutiennent avoir résidé en Fédération de Russie sans jamais avoir eu l'opportunité d'y régulariser leur situation administrative. La demande géorgienne est en forte diminution. Elle ne s'est guère modifiée : peu politique, elle se structure essentiellement autour de problématiques confessionnelles et ethniques (minorités yézide, abkhaze et ossète).

## I.2.2 L'Asie

### Pays d'origine des demandeurs d'asile en 2006 selon l'importance de la demande

Premières demandes et réexamens inclus (hors mineurs accompagnants)



## République populaire de Chine : 1 260 dossiers

Comme par le passé, les flux s'organisent à partir des provinces du Fujian, du Guangdong et du Zhejiang. Les caractéristiques de la demande et les motifs allégués s'articulent toujours autour :

- du militantisme politique ou syndical d'opposition au Parti communiste,
- de la corruption généralisée de l'appareil étatique central et des autorités locales,
- de craintes de persécutions du fait de l'appartenance confessionnelle, notamment en rapport avec la pratique du Falun Gong. On notera à cet égard que l'Office a été saisi de quelques demandes émanant d'authentiques adeptes de cette organisation, demandes très structurées dans leur contenu et fortement médiatisées par des actions militantes en France ou en Europe.

## Sri Lanka : 3 477 dossiers

### La demande sri-lankaise, très massivement représentée par l'éthnie tamoule, connaît une augmentation de 22 % par rapport à 2005.

Dans le contexte de la rupture du cessez-le-feu et de la reprise intensive des hostilités, les demandeurs d'origine tamoule invoquent toujours des craintes de persécution ou de mauvais traitements de la part des autorités aussi bien que de l'organisation LTTE. De façon traditionnelle, ils font référence à des arrestations, des détentions ou des sévices qu'ils auraient subis du fait de l'aide logistique qu'eux-mêmes ou des proches auraient ou seraient soupçonnés à tort d'avoir apportée aux combattants de l'organisation séparatiste tamoule.

On constate par ailleurs que cette demande commence à intégrer, de manière toutefois marginale, les évolutions en cours dans le pays. Les déclarations des demandeurs se réfèrent de plus en plus à des faits crapuleux (rapt, etc.) sur fond d'assassinats et de violence politique (homicides, le 26 juin, du major général Parami Kulatunga, chef d'état-major de l'armée sri-lankaise, et, le 12 août, de Ketesh Loganathan, avocat des droits de l'homme et chef adjoint du secrétariat gouvernemental à la paix).

## Pakistan : 415 dossiers

Le profil de la demande pakistanaise apparaît stable. Les demandeurs se réfèrent, majoritairement, aux liens qu'ils auraient entretenus avec des organisations extrémistes.

D'autres motifs traditionnels continuent à être évoqués : affrontements entre partisans et militants du « Parti du peuple pakistanais » et de la « Ligue musulmane », conflits familiaux et claniques et persécutions du fait d'une appartenance alléguée à la communauté chiite.

### Inde : 135 dossiers

La demande émanant de personnes de confession sikhe disparaît quasiment en 2006. A celle-ci se substituent des demandes émanant de personnes originaires du Tamil Nadu, de Pondichéry, de Bangalore et du Kerala. Les dossiers correspondants invoquent, le plus souvent, des faits de corruption et de racket. Quelques musulmans Gujarati invoquent des craintes de persécutions du fait de leur appartenance confessionnelle.

### Bangladesh : 1 085 dossiers

La demande bangladaise voit son profil continuer à se modifier substantiellement. Confirmant une tendance amorcée en 2005, elle se réfère, dans une large mesure désormais, à une appartenance alléguée à la communauté hindoue et à la communauté bouddhiste des Barua.

### Iran : 125 dossiers et Afghanistan : 94 dossiers

La demande afghane se réfère essentiellement à des persécutions à caractère ethnique et invoque les rivalités et les luttes entre chefs de guerre, sur fond de vendetta et de conflit clanique. Quelques femmes font référence à leurs activités militantes au sein d'associations féministes. D'autres, peu nombreuses, invoquent la problématique du mariage forcé.

La demande iranienne se fonde sur des dossiers introduits par des personnes originaires du Kurdistan iranien. Certains demandeurs invoquent leurs craintes de persécutions liées à leur conversion au christianisme. D'autres font référence à leur homosexualité. Enfin, on note l'existence de quelques dossiers féminins invoquant des violences conjugales.

### Asie centrale : 156 dossiers

La demande en provenance des cinq pays de l'Asie centrale ex-soviétique demeure dominée par une problématique ethnique. Elle concerne pour l'essentiel des demandeurs en provenance du Kazakhstan, dont la moitié d'origine russe.

### Irak : 136 dossiers

**La demande irakienne change sensiblement de nature** et n'est plus le fait, en majorité, de personnes originaires du Kurdistan. Par ailleurs, si certains dossiers à caractère politique demeurent (anciens dignitaires baathistes ou personnes soupçonnées de collaboration avec l'ancien régime), d'autres, en nombre croissant, émanent de demandeurs déclarant fuir la situation d'insécurité généralisée prévalant dans les grands centres urbains.

## Les divisions géographiques de l'Ofpra

Les dossiers des demandeurs d'asile sont instruits au sein de quatre divisions géographiques. La répartition des nationalités par division géographique est fonction de l'évolution des flux de la demande et de la répartition de la charge de travail au sein de l'Office. En conséquence, elle peut toujours être adaptée au gré des modifications observées. Toutefois, cette répartition géographique est principalement liée au concept de spécialisation, qui sous-tend le rôle d'expertise joué par l'Ofpra.

Ces divisions ne traitent que les dossiers qui dépendent de leur compétence géographique :

**La division Europe (EU)** instruit les demandes des ressortissants des pays de l'Europe orientale, de l'ex-URSS (à l'exception des trois Etats du Caucase Sud), des Balkans, du Moyen-Orient et de la Turquie.

**La division Asie (AS)** traite les demandes en provenance des pays d'Asie (y compris l'Iran, l'Afghanistan et le Caucase Sud), et d'Océanie.

**La division Afrique (AF)** instruit les demandes des ressortissants des pays africains sub-sahariens.

**La division Amériques-Maghreb (AM)** examine les demandes déposées par des ressortissants des Amériques et des Caraïbes, ainsi que celles des pays du Maghreb, de la Mauritanie, du Soudan et de la corne de l'Afrique.

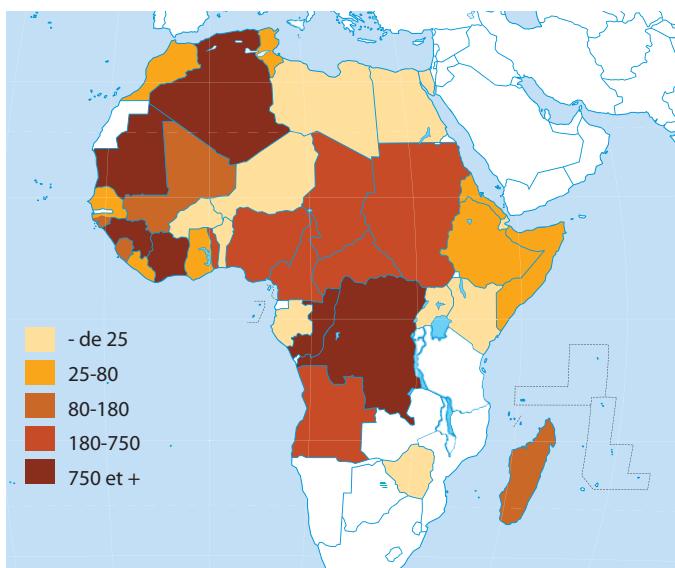
**La section en charge des Apatriides** est, quant à elle, rattachée à la division Europe.

# La demande d'asile ► Les profils par continent

## I.2.3 L'Afrique

### Pays d'origine des demandeurs d'asile en 2006 selon l'importance de la demande

Premières demandes et réexamens inclus (hors mineurs accompagnants)



### Algérie : 1 074 dossiers

Après une augmentation constatée en 2004 (par suite du report partiel des demandes précédemment déposées au titre de l'asile territorial), **la demande algérienne connaît une réduction importante depuis juillet 2005**. En 2006, elle enregistre une nouvelle baisse de 44,3 % par rapport à 2005.

Cette demande représente toujours une problématique largement sécuritaire et secondairement politique :

- des membres des forces de sécurité, des commerçants et des convertis au christianisme invoquent des craintes à l'égard des groupes islamiques armés.
- d'autres demandeurs invoquent des craintes à l'égard des autorités, tels les cadres de l'administration et d'entreprises qui refusent de couvrir des malversations et des trafics d'influence, les militaires, policiers, et gardes communaux qui se sont désolidarisés des méthodes de répression du terrorisme ainsi que des militants de la cause kabyle.
- des femmes et des homosexuels affirment faire l'objet de menaces graves dans le cercle familial.

### Mauritanie : 946 dossiers

La demande mauritanienne connaît une **baisse régulière depuis 2 ans** (-42,5 % entre 2005 et 2006). La situation des négro-mauritaniens, qui n'a pas été réglée par le gouvernement de transition, reste au cœur de la demande mauritanienne : difficultés de retour en Mauritanie et de réintégration dans leurs droits pour les personnes anciennement déportées au Sénégal, persistance de pratiques esclavagistes, confiscation des terres, mariage forcé, répression de l'homosexualité ainsi que du militantisme politique ou associatif.

### Soudan : 458 dossiers

La demande soudanaise enregistre **une augmentation sensible**. Pour l'essentiel, les dossiers émanent de personnes se déclarant originaires du Darfour, principalement d'éthnie africaine (Zaghawa en majorité, Fur, Massalit, Tunjur, Berti,...) qui ont fui les massacres et/ou ont été accusées de soutenir la rébellion, et plus exceptionnellement se réclamant de tribus arabes fuyant l'enrôlement forcé dans les milices Janjawids.

Par ailleurs, la situation à l'est du pays, caractérisée par la marginalisation des tribus non arabes (Beja), génère un nombre non négligeable de demandes.

Enfin, quelques demandes émanent d'intellectuels, d'étudiants et de militants politiques ainsi que des représentants de la minorité copte, en provenance de Khartoum.

### République démocratique du Congo : 2 827 dossiers

**Les demandes en provenance de ce pays décroissent de plus de 27 %.**

L'année 2006 s'est caractérisée par l'aboutissement du processus électoral engagé en 2003, et par la tenue des élections présidentielle et législatives les 30 juillet et 30 octobre 2006. Ce processus s'achèvera en janvier 2007 par l'élection des sénateurs au suffrage indirect et la désignation des administrations provinciales. Les élections ont été marquées par des affrontements armés entre gardes républicains et miliciens de Jean-Pierre Bemba (août 2006 et novembre 2006). A l'est du pays, les tensions ont persisté dans les deux Kivu et en Ituri malgré des redditions de miliciens, incorporés dans l'armée congolaise. Enfin, les journalistes et militants des droits de l'homme ont continué à être la cible d'intimidations.

Les demandes d'asile émanent essentiellement de personnes résidant à Kinshasa, militants de partis d'opposition (notamment de l'UDPS et, depuis la fin de l'année, de militants du MLC) et d'ONG.

Des adeptes de l'Eglise de réveil « Armée de Victoire » ont déposé des demandes d'asile, en nombre relativement conséquent, après l'arrestation du Pasteur Kutino en mai 2006.

Quelques demandes, principalement enregistrées à Mayotte, concernent des ressortissants de l'Est (notamment des deux Kivu). Elles évoquent des violences faites aux civils, le plus souvent pour des motifs ethniques, de la part des différentes factions armées.

Le nombre de demandes déposées par des mineurs isolés en provenance de la RDC est toujours notable. Il représente près de 40 % des mineurs isolés africains et plus de 24 % de l'ensemble des demandes de mineurs isolés enregistrées par l'Office. Les intéressés se disent enfants de militants de l'opposition ou de militaires tombés en disgrâce.

## Guinée : 1 000 dossiers

La demande guinéenne accuse une baisse globale de 17 %. Cette évolution recouvre cependant des réalités hétérogènes. Les premières demandes diminuent de 24,5 % tandis que les réexamens augmentent de 40,5 %.

Surtout politique, cette demande émane essentiellement de membres de partis d'opposition. L'UFR est le plus cité (41 % de l'ensemble de la demande guinéenne), suivi du PRG (9 %), de l'UPR (8 %) et plus marginalement de l'UFG, de l'UNR et du PRP. Parallèlement à ces engagements politiques classiques, de plus en plus de demandeurs font valoir soit un militantisme syndical, soit une participation à un mouvement de contestation sociale de type universitaire ou scolaire.

Les problématiques de genre se confirment et sont soulevées dans 12 % des dossiers. Les femmes invoquent, en grande majorité, un mariage forcé et/ou une excision pour elles-mêmes ou leurs filles. La pratique du lévirat est plus marginalement évoquée de même que l'homosexualité, les violences conjugales ou l'engagement dans une association de lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes.

## République du Congo : 956 dossiers

La demande en provenance de la République du Congo **chute de près de 31 %**. Les problématiques soulevées ne diffèrent pas des années précédentes. Elles concernent des personnes déplacées pendant les conflits de 1998/1999 et 2000 et qui, pour bon nombre, ont résidé dans un pays tiers avant de rejoindre la France, des miliciens, des militants de partis d'opposition (notamment du MCDDI, de l'UPADS et des jeunes gens apparentés à des personnalités liées à l'ancien président Lissouba). En revanche, les demandes émanant de proches « des disparus du Beach » et des femmes mettant en avant la gravité de persécutions subies en 1997 et 1998 ont été plus rares.

Enfin, quelques étudiants boursiers établis en Russie ont sollicité l'asile ainsi que des personnes comptant parmi leurs parents des réfugiés statutaires.

## Côte d'Ivoire : 939 dossiers

**La demande ivoirienne diminue de plus de 18 %** (-23 % sur les 1ères demandes). Les demandes sont déposées principalement par des personnes en provenance de la zone gouvernementale et plus spécifiquement d'Abidjan, qui font état de persécutions dues à leurs origines ethniques du nord (dioula, sénoufo, malinké, mossi) et/ou à leur engagement au sein d'un parti d'opposition (RDR notamment).

Quelques demandeurs viennent de la zone nord et invoquent des craintes à l'endroit des Forces Nouvelles. Parmi ceux-ci, on compte d'anciens militaires, partie prenante dans les conflits de factions ayant divisé la zone rebelle en 2004. Ces ex-rebelles se présentent comme proches, ou ayant été considérés comme tels, d'Ibrahim Coulibaly (dit « IB »), chef rebelle opposé à l'actuel responsable des Forces Nouvelles, Guillaume Soro. D'autres demandeurs, moins nombreux, disent provenir de l'ouest du pays. Les motifs invoqués sont essentiellement liés à des problématiques ethniques et/ou à des questions foncières.

## Angola : 735 dossiers

La demande angolaise décroît de 29 % (- 41% de réexamens). Cette demande émane, pour l'essentiel, de Cabindais, lesquels revendentiquent un militantisme en faveur du FLEC-FAC ou des liens familiaux avec des militants de ce parti.

Les demandes liées à l'Unita se raréfient.

Quelques personnes se réclament du PDP-ANA depuis l'assassinat de son Président en juillet 2004.

# La demande d'asile ► Les profils par continent

**L'Angola est le deuxième pays de provenance des mineurs isolés (après la RDC).** Ils représentent 22 % des mineurs africains et 14 % de l'ensemble des mineurs enregistrés par l'établissement. Il s'agit de quelques enfants des rues et d'orphelins de militants du FLEC et de l'Unita.

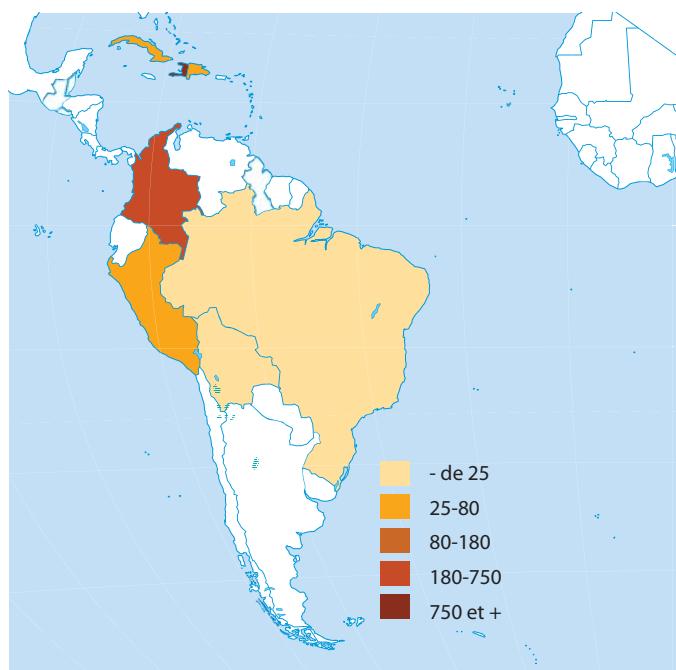
## Corne de l'Afrique

Les demandes en provenance de la Corne de l'Afrique ont diminué pour la Somalie et Djibouti mais se maintiennent pour l'Ethiopie et l'Erythrée. Si ces demandes restent peu nombreuses, elles présentent en revanche une grande variété de profils : questions claniques, ethniques et religieuses, engagement politique, enrôlements forcés dans les groupes armés, etc. L'instruction de ces dossiers se révèle souvent longue et délicate.

## I.2.4 L'Amérique

### Pays d'origine des demandeurs d'asile en 2006 selon l'importance de la demande

Premières demandes et réexamens inclus (hors mineurs accompagnants)



## Haïti : 2 199 dossiers

**Ce pays ne représente désormais que 6,3 % de la demande globale et n'occupe plus que la 5<sup>e</sup> place dans l'ensemble des demandes d'asile déposées à l'Office.**

Du fait d'un contexte d'insécurité générale persistante, on recense parmi les demandeurs :

- des commerçants soumis au racket, personnes victimes de séquestration et/ou d'expropriation, témoins d'exactions, agents de sécurité « ciblés » par des éléments criminels,
- des militants politiques ou associatifs (dont les élus et militants du Parti Lavalas de l'ancien Président Aristide), étudiants et journalistes,
- des fonctionnaires et agents de l'« ancien régime » (policiers, magistrats, etc.),
- des acteurs impliqués dans des actes de violence et agissant pour le compte du parti Lavalas : Chimères, gardes du corps, agents de sécurité, miliciens et policiers, dont les demandes peuvent être examinées sous l'angle de la clause d'exclusion.

## Colombie : 194 dossiers

**Parmi les pays d'Amérique du Sud, la Colombie est le premier pays d'origine des demandeurs.** La demande colombienne, qui a été multipliée par 2,5, s'est toutefois nettement réduite en fin d'année.

Les demandeurs, principalement originaires de la région de Cali, sont des militants associatifs et syndicalistes victimes des menaces des paramilitaires (AUC) et/ou de la guérilla (FARC) ; des proches d'élus locaux et de militants ainsi que des commerçants victimes d'extorsions de fonds.

## Cuba : 50 dossiers

La demande cubaine est de nature essentiellement politique. Elle fait traditionnellement état d'un engagement dans la contestation du régime et/ou d'une participation à des mouvements de défense des libertés individuelles. Elle émane parfois de membres de professions médicales ou de journalistes.

## Pérou : 56 dossiers

La demande péruvienne, essentiellement concentrée en Guyane, invoque majoritairement des menaces émanant de groupes révolutionnaires situés dans la mouvance du « sentier lumineux » ou de groupes criminels opérant en milieu urbain.

### I.3.1 Les flux

**Responsable du traitement de la demande d'asile à la frontière depuis le décret du 21 juillet 2004, l'Office a délivré près de 2 556 avis en 2006, un chiffre en augmentation de 12,2 % par rapport à 2005 (2 278).** Il est à noter que la demande s'est particulièrement accrue au deuxième semestre : 1 580 demandes contre 976 au 1<sup>er</sup> semestre. En dépit de cette tendance à la hausse, le nombre de demandes d'asile à la frontière demeure, en 2006, très en deçà des chiffres constatés jusqu'en 2003 : environ 5 000 en 1999, 10 000 en 2001, 6 000 en 2003.

Plus de 96 % des demandes ont été présentées à Roissy (91 % en 2005), près de 3 % à Orly (8 % en 2005) et 0,5 % dans les ports et aéroports de province (Toulouse, Marseille, Lyon, Nice, Strasbourg, Bordeaux).

La part des femmes dans la demande d'asile à la frontière demeure stable, à hauteur de 28,8 % (29,5 % en 2005). En revanche, la proportion des femmes parmi les mineurs isolés continue de décroître : 114 demandes en 2006, 167 en 2005, 231 en 2004.

Les ressortissants de pays africains (hors Afrique du Nord) demeurent majoritaires bien que leur nombre connaisse une nouvelle diminution : 34,2 % en 2006, 40,5 % en 2005 et 65 % en 2003. Avec 157 dossiers, la demande émanant de ressortissants de la RDC se révèle prépondérante au sein de la demande africaine et se situe à la quatrième place des demandes d'asile à la frontière.

La baisse des demandes émanant de ressortissants de pays d'Asie (hors Moyen-Orient) se poursuit : 366 en 2006, 423 en 2005. Leur part au sein de la demande globale (à la frontière) n'est plus que de 14 %. La demande sri-lankaise (144) domine le flux d'origine asiatique et occupe la 5<sup>e</sup> place dans le « classement » des nationalités les plus représentées.

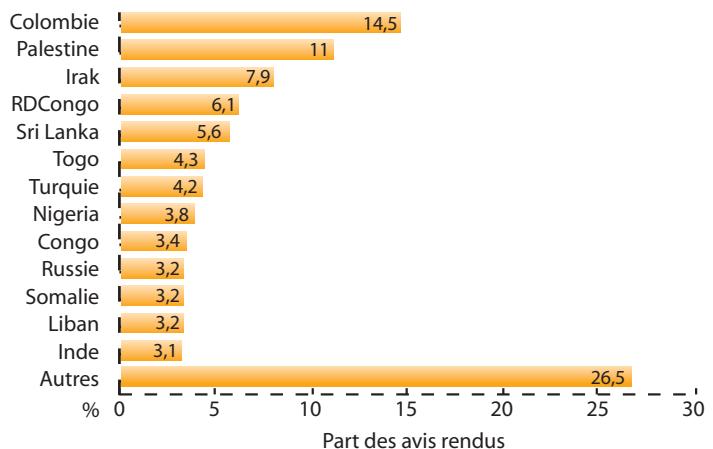
Le nombre de demandeurs originaires d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient augmente de manière très significative et représente désormais 24,8 % de l'ensemble des demandes d'asile à la frontière : 633 dossiers déposés en 2006, contre 375 en 2005. La proportion des dossiers « palestiniens » décroît sensiblement (280) et occupe la deuxième place devant l'Irak (201).

La demande émanant de ressortissants des pays d'Amérique et des Caraïbes représente désormais 17,6 % de la demande

globale : 451 dossiers en 2006, 370 en 2005 et 157 en 2004. Cette augmentation s'explique par la croissance des demandes colombiennes, lesquelles s'élèvent, en 2006, à 370 demandes et occupent ainsi la première place des demandes d'asile à la frontière.

**La part de la demande européenne (Turquie comprise) dans la demande globale progresse encore en 2006** et atteint un taux de 8,9 % : 227 demandes, contre 177 en 2005 et 94 en 2004. La demande turque (kurde) apparaît majoritaire : 108 dossiers, soit près de 50 % de la demande européenne. La demande russe (essentiellement tchétchène) monte en puissance puisqu'elle représente désormais la deuxième nationalité du continent.

#### *Principales provenances des demandeurs d'asile à la frontière en 2006*



### I.3.2 Le traitement de la demande

En 2006, le taux d'avis positif enregistre une légère diminution : 21,8 % en 2006 contre 22,3 % en 2005, 7,8 % en 2004, 4 % en 2003. Le taux relatif aux mineurs isolés s'élève, pour sa part, à 24,6 %. Près de 1 mineur sur 4 est admis au titre de l'asile à la frontière. Comme dit précédemment, ces personnes entrent majoritairement sur le territoire national dans le but d'y rejoindre leurs parents, en situation régulière.

Le maintien d'un taux d'avis positif relativement élevé s'explique notamment par la très faible proportion de demandes « hors champ » liées à des motivations à caractère économique.

L'essentiel des avis concernés profite aux personnes en provenance des zones de conflit : Irak, Colombie, Somalie, Sri Lanka, Fédération de Russie (Tchétchénie), etc.

Quant aux refus d'admission, ils s'expliquent généralement par la constatation d'une usurpation de nationalité, un phénomène couramment observé sur la demande « palestinienne ».

Sans que ses contraintes en termes de délai ne portent atteinte à la qualité des avis rendus, l'Office continue à assurer un traitement efficace et prompt des demandes. **Ainsi, en 2006, 86 % des avis ont été communiqués au ministère de l'intérieur dans les 96 heures suivant le placement en zone d'attente.**

Enfin, on notera que, d'après des données fournies par la DLPAJ, le taux d'« évaporation » de la demande d'asile à la frontière à l'issue de l'admission sur le territoire est de 50 % en moyenne.

## I.4.1 Le profil de la demande

**La demande apatriode, après cinq années consécutives de hausse, baisse de 10 %** (228 nouveaux dossiers).

Ces demandes concernent de moins en moins des communautés spécifiques et de plus en plus souvent des problématiques individuelles. On note également la persistance d'un nombre d'enfants apatrides en bas âge, ainsi que des personnes en possession d'un titre de séjour en France mais qui, dépourvues de nationalité, sont invitées par les services préfectoraux à s'adresser à l'Office.

L'essentiel de la demande émane toujours du continent européen (63 %) puis de l'Asie (15 % hors monde arabe). Le monde arabe représente 13 % et l'Afrique sub-saharienne 7 %.

7 % des demandeurs du statut d'apatriode sont nés sur le territoire français.

## I.4.2 Le traitement de la demande



**L'Office a pris 219 décisions au cours de l'année, dont 75 décisions positives, soit 34 % d'admission.**

Outre l'instruction des premières demandes, qui exigent de plus en plus de vérifications d'ordre administratif, une part importante et sans cesse croissante du travail consiste en la production d'observations complémentaires et en la rédaction de mémoires : 87 ont été produits en 2006 (82 devant les juridictions administratives du 1<sup>er</sup> degré et 5 en appel), contre 55 l'année passée.

Durant cette même période, 47 recours ont été jugés par les tribunaux administratifs : 40 décisions négatives de l'Office ont été confirmées et 3, concernant la même famille, ont été annulées avant d'être rejetées en réexamen par l'Ofpra. Les cours administratives d'appel de Paris et Nancy ont confirmé deux jugements de rejet et infirmé une décision de retrait. L'Office a enfin été débouté d'un pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat contre un arrêt de la CAA de Versailles concernant un Palestinien sous mandat syrien immatriculé à l'UNRWA.

II

*Près de 7 500 demandeurs d'asile  
ont été placés en 2006  
sous la protection de l'Ofpra,  
portant à 123 000 le nombre  
de personnes bénéficiant  
du statut de réfugié en France.*



# L'activité de l'Ofpra



## II.1.1 Les décisions

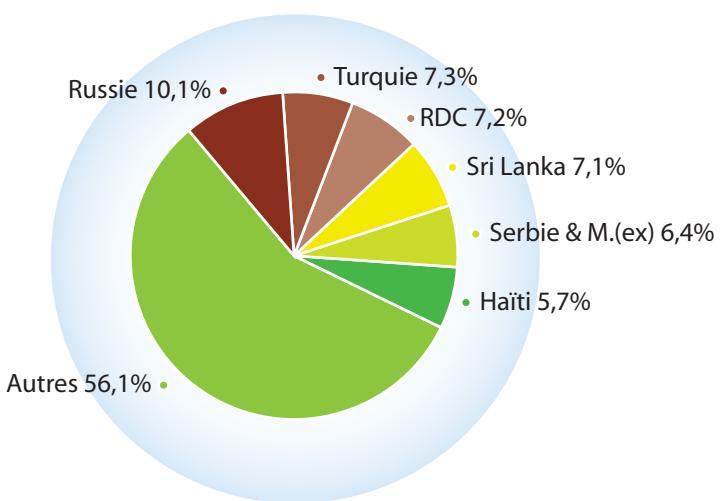
L'Ofpra a pris **plus de 47 600 décisions au cours de l'année 2006**. En soustrayant les décisions relatives aux mineurs accompagnants, l'Office a donc pu faire face à la demande de l'année tout en résorbant une partie des dossiers antérieurs encore en instance. Sur les 38 000 décisions hors mineurs accompagnants, 8 585 concernent des demandes de réexamen soit 23 % de l'activité annuelle de l'Office (en 2005, les décisions sur réexamens ne représentaient que 20,5 % de l'activité). **Cette part croissante des réexamens dans l'activité, près du quart, aura des conséquences importantes sur la variation de certains indicateurs** (taux d'admission ou de convocation).

Toutefois, par rapport à l'année précédente, l'activité est en baisse de 26 %. Cette diminution n'est pas parallèle à la baisse de la demande (-33,6 %) dans la mesure où l'Office a poursuivi ses efforts de résorption du nombre de dossiers en instance. Enfin, il faut également souligner que cette décroissance s'est accompagnée d'une réduction du nombre d'agents instructeurs réels (ETP) qui passent de 135 en 2005 à 107 en 2006.

**L'Office a admis sous sa protection 2 929 demandeurs**, soit un taux d'accord en première instance de 7,8 % contre 8,2 % en 2005. Ce taux moyen oscille entre un taux d'accord de 10 % sur les premières demandes en procédure normale et de 1,1 % sur les demandes de réexamen. Cette légère diminution s'explique donc en grande partie par la part croissante des réexamens au sein des décisions prises par l'Office.

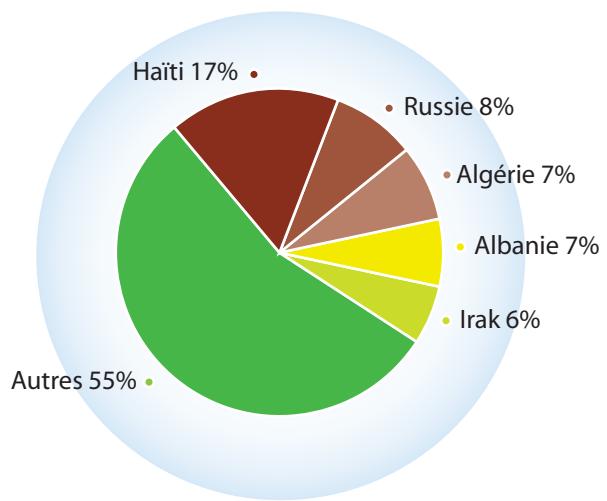
Le taux global d'admission (somme des décisions d'accord de l'Office et des décisions d'annulation de la CRR) passe de 26,9 % en 2005 à 19,5 % en 2006. Il convient de rappeler à cet égard le nombre exceptionnellement élevé de décisions prises par la Commission en 2005 dans le cadre de l'opération de résorption des recours en instance effectuée en 2005, cet accroissement provisoire de l'activité de la Commission ayant entraîné mécaniquement une multiplication du nombre de décisions d'annulation. Ainsi, le taux global d'admission de 2006 devrait plutôt être rapproché de celui de 2004 ; soit 16,6 %. Ce sont ainsi au total 7 354 demandeurs d'asile qui ont été placés sous protection en 2006, dont 554 au titre de la protection subsidiaire.

*Accords du statut de réfugié (CR + AN, hors PS) 2006 selon les principales nationalités*



S'agissant des décisions d'octroi de la protection subsidiaire, leur nombre augmente à l'Office passant de 108 en 2005 à 186 pour 2006 mais baisse à la CRR, pour la raison conjoncturelle indiquée ci-dessus (449 en 2005, 368 en 2006). Toutefois, en 2005 la protection subsidiaire représentait 4,7 % de l'ensemble des décisions positives prises par la juridiction alors qu'en 2006 cette part s'élève à 8,3 %.

*Accords de protection subsidiaire (PS Ofpra et CRR) 2006 selon les principales nationalités*



Les nationalités pour lesquelles les taux d'admission au statut de réfugié sont les plus élevés sont les Erythréens (taux d'accord de l'Office de 71,1 %), les Rwandais (52 %), les Ethiopiens (38,5 %), les Soudanais (34,1 %) et les Iraniens (24,8 %). En ce qui concerne la protection subsidiaire, elle est majoritairement octroyée par l'Office aux Haïtiens, Algériens, et Irakiens. Comme les deux années précédentes, la très grande majorité des protections subsidiaires ont été accordées au titre de l'alinéa b de l'article L. 712-1 du Ceseda : « torture ou peines ou traitements inhumains ou dégradants »

### II.1.2 Les déboutés de la demande d'asile

2002	2003	2004	2005	2006	Total
28 963	33 601	38 674	52 016	28 250	181 504

**Est déboutée de l'asile toute personne dont la demande d'asile a été rejetée définitivement par l'Ofpra et par la CRR et ayant épousé tous les recours possibles.** Le nombre de déboutés de l'asile comprend donc :

- les demandeurs d'asile rejetés par l'Ofpra n'ayant pas fait de recours,
- les demandeurs d'asile rejetés par l'Ofpra et dont le recours a été rejeté ou jugé irrecevable par la CRR.

Une personne rejetée définitivement n'est plus considérée comme un débouté de l'asile s'il fait une demande de réexamen ultérieur. En cas de rejet de sa demande de réexamen, il sera considéré comme ayant été débouté à la date de ce dernier rejet.

Depuis 2002, 181 504 individus ont été définitivement déboutés de leur demande d'asile. Après avoir fortement augmenté de 2003 à 2005, suite au processus de résorption des recours en instance à la CRR, **le nombre de déboutés en 2006 est revenu à un niveau similaire à 2002 (environ 28 000 personnes), soit une diminution de 46 % par rapport à 2005.**

### II.1.3 Les entretiens

Parallèlement à la baisse de l'activité, le nombre de convocations lancées a diminué de 28 %. Le taux de convocation, calculé par rapport aux décisions prises, est passé de 83 % en 2005 à 81 % en 2006. A l'instar du taux d'admission, cette diminution s'explique par la part croissante des demandes de réexamen dans l'activité. En réalité, les demandeurs sont aujourd'hui entendus à plus de 99 % dans le cadre de leur première demande, mais seulement 8 % sont de nouveau convoqués à l'occasion d'une demande de réexamen.

En revanche, le taux d'entretien a augmenté de 2 points, passant de 61 % en 2005 à 63 % en 2006. Il est la conséquence directe d'une hausse du taux de présentation (74 % en 2005-78 % en 2006). Une des raisons de ce paradoxe est sans doute l'effondrement de la demande chinoise (-53,5 %) qui traditionnellement observe un taux de présentation aux entretiens extrêmement faible (12 %).

### II.1.4 Les stocks et délais

**Au cours de l'année 2006, l'Office a réussi à résorber le tiers de son stock.** Le nombre de dossiers en instance qui était de 11 755 au 31 décembre 2005, est de 8 411 au 31 décembre 2006. L'âge de ce stock a en même temps rajeuni : si l'année dernière 60 % des dossiers avaient une ancienneté supérieure à 2 mois, ce pourcentage est passé à 58 % en 2006. Surtout, l'Office a effectué, durant l'été 2006, une opération de résorption des dossiers dont l'ancienneté était supérieure à un an. Ces dossiers ne représentent plus aujourd'hui que 2,5 % du stock, ce qui constitue une marge incompressible compte tenu du nombre moyen de dossiers dont l'instruction ne peut aboutir rapidement (enquêtes, vérifications...). Enfin, il faut souligner que la quasi-totalité du stock est constitué de premières demandes, les demandes de réexamen en instance étant l'exception.

Cette réduction des stocks, et notamment celle des dossiers les plus anciens, a eu des répercussions directes sur le calcul du délai moyen de traitement de la demande d'asile. Ce délai, est passé à 110 jours en 2006, toutes décisions confondues. Or, ce délai mesure le nombre de jours écoulés entre la date de dépôt et la date de décision. La résorption du stock - et donc de dossiers anciens - entraîne un allongement automatique du délai.

## II.1.5 Les dossiers incomplets et tardifs

En 2006, 610 demandes d'asile n'ont pu être enregistrées en raison soit d'un dépôt tardif après l'expiration du délai légal de 21 jours soit d'un contenu incomplet. Ces dossiers représentent 1,7 % des demandes reçues par l'Ofpra, alors que cette même proportion était de 3,3 % l'année précédente.

Parallèlement, 482 demandeurs qui ont fait parvenir un dossier incomplet à l'Office n'ont pas donné suite à la demande de complément qui leur a été adressée.

## II.1.6 La mission de liaison avec le ministère de l'intérieur (Milami)

### Les différents types de délais

Plusieurs modes de calcul du délai de traitement permettent de refléter l'activité réelle de l'Office. Parmi eux :

**Le délai moyen de traitement de la demande d'asile** a été choisi comme indicateur de gestion dans le cadre de la LOLF. Il mesure le nombre de jours écoulés entre les dates de dépôt et de décision soit 110 jours calendaires pour 2006.

**Le délai médian**, qui mathématiquement écarte les délais extrêmes et aberrants, fait apparaître que, toutes décisions confondues, la moitié des dossiers ont été traités en 2006 en moins de 80 jours. L'écart type qui permet de mesurer l'écart à la moyenne est passé de 3,6 mois en 2005 à 4,2 mois en 2006, démontrant ainsi la résorption des dossiers les plus anciens.

**Le délai théorique de traitement** est mesuré à partir du stock au regard de la capacité mensuelle de décision (évaluée sur la moyenne des décisions sur les 12 derniers mois). Sur cette base, un délai théorique de traitement de 2,5 mois serait actuellement nécessaire à l'Office pour résorber le stock en faisant abstraction des flux (il était au 31 décembre 2005 de 2,8 mois).

Enfin, 54,5% des dossiers traités en 2006 avaient moins de 3 mois d'ancienneté.

Opérationnelle depuis juin 2005, la mission de liaison avec le ministère de l'intérieur compte désormais plus d'un an de fonctionnement. La mission a traité plus de 700 dossiers au cours de l'année 2006, dont 218 au titre de l'ordre public et plus de 260 pour la transmission des documents. En 2006, la mission a confirmé son rôle d'interlocuteur privilégié entre l'Office et les préfectures, en organisant des visites sur le terrain et des rencontres avec les préfectures à l'Ofpra.

# II.2 La protection

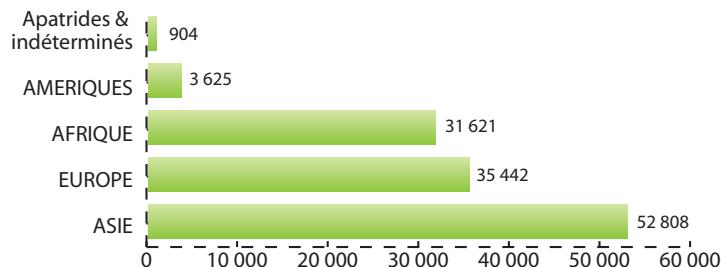
## La division de la protection a fait l'objet d'un renforcement et d'une restructuration au cours de l'année 2006.

Composée dorénavant de 4 sections, cette nouvelle organisation permet à l'Office une gestion plus rationnelle de l'état civil des personnes placées sous protection et garantit une meilleure qualité de traitement tout en veillant aux délais de traitement. Enfin, une section est plus particulièrement en charge de l'accueil des réfugiés statutaires et assure le suivi du maintien de la protection.

### II.2.1 Les réfugiés statutaires

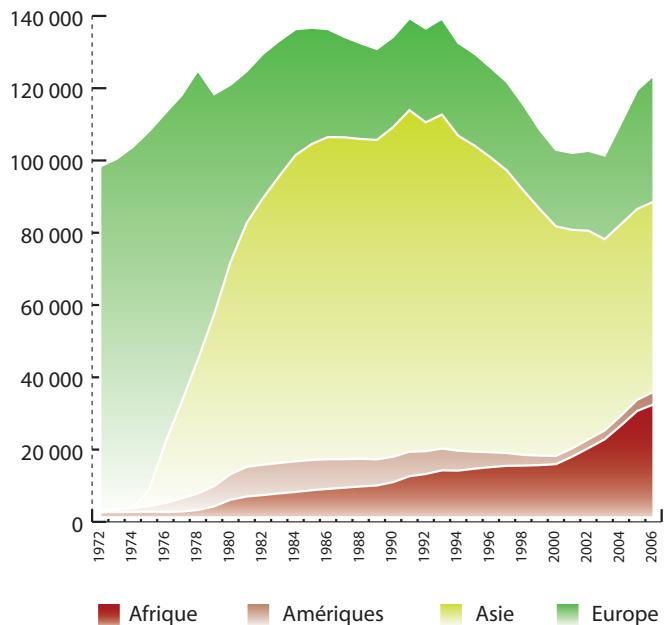
Le nombre de réfugiés statutaires est estimé, au 31 décembre 2006, à 124 400. A ce chiffre global correspondent 123 253 personnes bénéficiant de l'asile conventionnel et 1 147 bénéficiaires de la protection subsidiaire.

#### *Estimation au 31/12/2006 du nombre total de personnes placées sous la protection de l'Office*



Les continents les plus représentés sont, dans l'ordre décroissant, l'Asie (52 808), l'Europe (35 442), l'Afrique (31 621) et le continent américain (3 625). S'agissant des nationalités les plus représentées, on notera le Sri Lanka (15 669), le Cambodge (13 514), la Turquie (10 059), la RDC ex-Zaïre (8 924), le Vietnam (8 750) et le Laos (7 599).

#### *Evolution de l'effectif des réfugiés statutaires par origine géographique*



La répartition par département de résidence des personnes placées sous la protection de l'Ofpra indique que les réfugiés se concentrent essentiellement en Région Ile-de-France – Seine-Saint-Denis (18 022), Paris (14 687), Val-de-Marne (7 957), Val-d'Oise (7 024), Hauts-de-Seine (5 119) – ainsi que dans le département du Rhône (5 654).

### II.2.2 Les activités de la protection

En dépit de la baisse du nombre des décisions d'annulation prononcées par la CRR, l'activité de la division s'est poursuivie à un rythme soutenu durant toute l'année 2006. La diminution du nombre des actes d'état civil reconstitués (-30,5 %) n'a eu qu'un impact limité sur l'évolution du nombre total de documents délivrés : 298 218 contre 317 689 en 2005.

**La division de la protection a procédé à l'actualisation de 4 454 documents (certificats de naissance, livrets de famille) ainsi qu'à la création de 4 794 livrets de famille.**

Près de 21 000 certificats ont été délivrés à des « mineurs accompagnants ». Par ailleurs, 419 « mineurs rejoignants » ont été placés sous la protection administrative de l'établissement. De ce point de vue, il est à noter que l'activité de contrôle dévolue à l'Office dans le cadre du regroupement familial a sensiblement diminué par rapport à 2005 puisque le nombre de vérifications des compositions familiales a diminué de 33 %.

## Le rôle de l'Ofpra dans la procédure de regroupement familial

Les bénéficiaires de l'asile conventionnel, de la protection subsidiaire ou les apatrides peuvent solliciter l'entrée de leur famille sur le territoire français en dehors de la procédure de regroupement familial de droit commun. Leur demande doit être adressée à la direction des Français à l'étranger et des étrangers en France du ministère des affaires étrangères.

Saisi par le ministère des affaires étrangères, l'**Ofpra procède, dans un délai compris entre 3 et 5 semaines, à la vérification de la composition familiale du réfugié**. Cette opération prend en compte plusieurs éléments d'information : les déclarations sur l'honneur de l'intéressé, le compte rendu d'entretien et la fiche familiale de référence. Au terme des vérifications d'usage, l'acte civil reconstitué du réfugié est transmis au ministère. Si l'Ofpra dispose des documents d'état civil concernant les membres de la famille restés dans le pays d'origine, il peut les communiquer au ministère des affaires étrangères, sans toutefois être en mesure de les certifier. L'authentification de ces documents, dont la présentation est requise pour la délivrance du visa, relève de la compétence des autorités consulaires.

Près de 1 468 observations écrites ont été adressées au Parquet dans le cadre d'un contentieux portant sur la fixation de l'état civil par l'Ofpra.

L'activité liée au maintien ou à la cessation du statut de réfugié s'est intensifiée en 2006. Ce phénomène s'explique notamment par l'application de la circulaire du 22 avril 2005 qui crée les attestations de maintien au statut. On notera qu'une « fiche navette » a été créée, en juin 2006, entre l'Ofpra et les préfectures afin d'accélérer et de sécuriser les conditions de délivrance des documents concernés.

La division de la protection enregistre une baisse de 7,9 % de l'activité de son service d'accueil. Nonobstant cette diminution, son volume d'activité global demeure important : **entre 130 et 170 réfugiés statutaires et bénéficiaires de la protection subsidiaire sont reçus chaque jour** et 13 % du total des copies et extraits d'actes d'état civil sont délivrés directement à l'accueil.

Enfin, la division a assuré le suivi administratif de 2 197 dossiers de naturalisation et instruit 668 demandes de renonciation.



# II.3 Les services d'appui à l'instruction

## II.3.1 Le Centre d'Etude, de Documentation et de Recherches

Le service de documentation et des recherches a fait l'objet d'une restructuration et d'un renforcement dans le courant de l'année 2006. Devenu le Centre d'Etude, de Documentation et de Recherches (Cedre), ce service d'appui à la décision a vu ses effectifs et ses missions accrues au cours de l'année passée. Chargé de **fournir aux officiers instructeurs des informations précises, objectives et vérifiées sur les pays d'origine des demandeurs**, ce service a vu son activité croître et gagner en complexité.

En 2006, le Cedre a reçu 848 demandes de recherches contre 608 en 2005 (+40 %). Ces demandes ont porté, de façon privilégiée, sur les pays suivants (dans l'ordre décroissant) : République Démocratique du Congo (RDC), Rwanda, Haïti, ex-Serbie-et-Monténégro (dont 50 % sur le Kosovo), République du Congo, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Russie, Soudan, Turquie, Kosovo. Tandis qu'on enregistre une forte croissance des requêtes concernant la Guinée Conakry, le Soudan, la RDC et le Rwanda, on note une baisse sensible des demandes portant sur les Balkans (notamment ex-Serbie-et-Monténégro et Bosnie).

La Division Afrique reste ainsi le premier utilisateur du Cedre (près de 40 % du total des demandes de recherches en 2006). Le second poste est occupé par la Division Amériques-Maghreb (20 %). Troisième service utilisateur, la Division Europe voit le nombre de ses requêtes flétrir (-18,42 %). Les demandes émanant de la Division des Affaires Juridiques sont, en revanche, en forte augmentation (+84,85 %) et ont pour but d'améliorer l'argumentation des observations écrites et orales produites devant la CRR. Il en va de même s'agissant des divisions « Asie » et « Protection » qui sont à l'origine de 6 % chacune du total des requêtes.

L'amélioration de la productivité du Cedre témoigne de **l'importance croissante de la recherche documentaire dans le cadre de l'instruction de la demande d'asile** : 837 recherches ont été réalisées en 2006 contre 601 en 2005. Près d'un quart des réponses apportées ont donné lieu à l'élaboration de dossiers thématiques et transversaux. Par ailleurs, des synthèses documentaires ont été réalisées sur le Myanmar, l'Irak, Haïti, la Côte d'Ivoire, l'Azerbaïdjan et la Bosnie.

### La participation du Cedre à la coopération européenne

Le Cedre a pris une part active aux actions de coopération menées, au niveau communautaire, dans les domaines de la recherche et de l'analyse de l'information sur les pays d'origine, notamment dans le cadre des « ateliers-pays » du groupe de travail « Eurasil ». En outre, attaché au projet de partage de l'information sur certains pays « cibles », le Cedre devrait, dès 2007, mettre à la disposition des instances d'asile européennes les informations dont il dispose, avec la Belgique, sur la RDC.

Enfin, le service suit la mise en œuvre de trois grands projets d'harmonisation financés par le programme ARGO de la Commission européenne :

- collecte d'informations sur le Rwanda et le Burundi,
- suivi de l'évolution post électorale en RDC,
- mise au point de principes méthodologiques et déontologiques communs dans la recherche et l'exploitation de l'information.

Coordonné par les Pays-Bas et réunissant, outre la France, la Belgique, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Suisse, le Danemark et la Pologne, ce dernier projet devrait grandement faciliter les échanges entre services homologues de l'UE et permettre de finaliser des travaux communs dans le domaine de la recherche documentaire.

## II.3.2 L'activité juridique

### L'activité contentieuse

#### *Contentieux devant la Commission des recours des réfugiés*

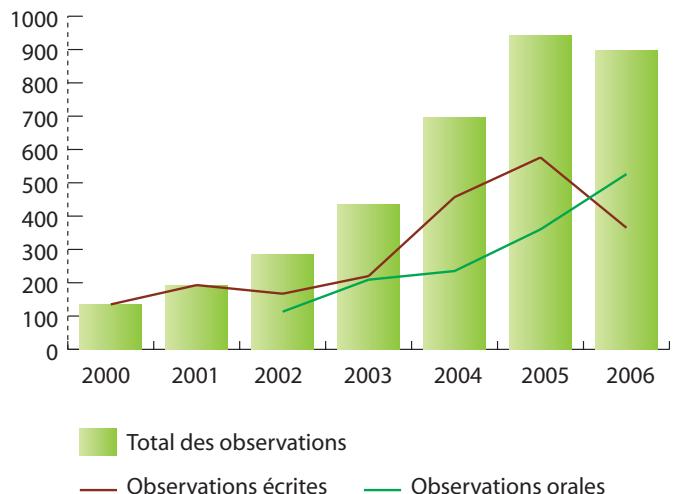
Cette activité a connu une stabilisation, après deux années de forte progression liée à des facteurs structurels et conjoncturels. Elle s'inscrit dans un contexte de diminution du nombre d'affaires jugées par la Commission, revenu au niveau moyen des années 2003-2004 et bien inférieur à 2005 où il culminait à 62 000.

32 500 dossiers ayant fait l'objet d'un recours ont été transmis à la juridiction, soit un recul de 21 %. Ce chiffre répercute la baisse de la demande d'asile avec un temps de latence, baisse compensée par l'accroissement du pourcentage de recours contre les décisions de rejet de l'Office.

Le nombre d'observations écrites a été réduit de 36 % (365). Il s'agit d'une part de mémoires en défense, notamment de dossiers signalés par les divisions géographiques, d'autre part de réponses à des sollicitations de la juridiction (suppléments d'instruction ou réouvertures d'instruction), en baisse de 27 %. Celle-ci peut s'expliquer par l'épuisement des dossiers dans lesquels la question de l'éligibilité à la protection subsidiaire n'avait pas été abordée par l'Office (i.e. avant la réforme de 2003). Il est notable que le pourcentage d'annulation sur les dossiers ayant fait l'objet de ces réponses s'élève à 50 %.

Ce repli est compensé par une nouvelle augmentation des observations orales, en hausse de 45 %. L'Office a été représenté dans 531 séances (365 en 2005). Ces observations ont notamment porté sur des affaires se rapportant à l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Russie, la Géorgie, le Bangladesh, le Congo (RDC), le Nigeria et l'Irak. Elles ont été systématiques pour les sections réunies de 2006 et pour nombre de dossiers d'exclusion. Afin de les préparer, environ 2 200 dossiers ont été examinés, 800 copies de recours demandées au greffe de la juridiction et plus de 400 dossiers copiés.

#### *Observations des Affaires Juridiques*



Davantage de notes de portée générale - comptes-rendus du suivi contentieux, analyses de la jurisprudence, orientations de la doctrine - ont été réalisées (46 contre 36, soit +28 %). Elles ont porté sur des pays d'origine (ex. : Albanie, Algérie, Angola, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Colombie, Erythrée, Guinée, Irak, Macédoine, Pakistan, ex-Serbie-et-Monténégro, Sri Lanka) ou sur des problématiques telles que l'excision, le mariage imposé, l'homosexualité, l'asile interne, les traitements inhumains et dégradants, l'exclusion, les nouvelles ordonnances...).

#### *Contentieux devant le Conseil d'Etat et autres juridictions administratives*

L'Office a introduit 6 pourvois (11 en 2005) devant le Conseil d'Etat qui concernaient le rejet d'un recours en révision, la mise en œuvre du principe de l'unité de famille et le non respect des règles jurisprudentielles sur les réexamens. Les requérants ont introduit 32 requêtes appelant, après admission par le Conseil d'Etat, une défense de l'Office - contre seulement 8 en 2005.

Le contentieux devant les tribunaux administratifs est en nette augmentation (22 mémoires) essentiellement à la suite du refus d'enregistrement d'une demande d'asile - sur une centaine d'affaires souvent jugées sans instruction lorsque la solution est déjà certaine.

# L'activité de l'Ofpra ► Les services d'appui à l'instruction

## Le rôle de la division des affaires juridiques dans les procédures internes

Les notions issues de la loi du 10 décembre 2003 sont désormais pleinement assimilées par les divisions géographiques du fait, notamment, de l'ensemble de notes produit par la section du contentieux et des réponses de principe déjà apportées aux consultations individuelles. C'est sans doute la raison principale pour laquelle le nombre de dossiers traités en consultation/aide à la prise de décision a encore décliné, passant de 276 à 152.

Les demandes d'accès des demandeurs d'asile déboutés ou des réfugiés à leur dossier et, notamment, aux notes prises par l'officier de protection lors de leur entretien à l'Ofpra, ont à nouveau fortement progressé en 2006 (2 462 contre 977, soit 150 % d'augmentation en un an et un chiffre multiplié par 7 en 2 ans).

## Les affaires judiciaires, la dactyloscopie et les échanges avec les préfectures

L'année écoulée a été marquée par une nouvelle baisse du flux des fiches dactyloscopiques transmises par les préfectures et traitées au moyen du fichier informatisé géré par l'Office (moins 26 %), en réexamen comme en première demande.

Le traitement de ces fiches a révélé un moindre nombre de demandes multiples et frauduleuses (152 contre 201). Le nombre des fiches dactyloscopiques communiquées par des partenaires européens sur la base du règlement « Dublin » est stable. Le volume de celles reçues des autorités suisses dans le cadre du protocole d'échange d'informations entre l'Ofpra et l'ODM (Office fédéral des migrations) a légèrement progressé (1 674 contre 1 529).

Le flux des réquisitions/commissions rogatoires s'est stabilisé (297 contre 316).

Enfin, les dispositions de l'article L.723-4 du Ceseda prévoyant la communication, aux agents habilités des préfectures, des documents d'état civil ou de voyage nécessaires à la mise en œuvre d'une mesure d'éloignement, n'ont pas, en dépit d'une augmentation de 63 %, donné le développement attendu (173 demandes des préfectures, soit un peu moins de 15 par mois).



## Définitions de quelques instances européennes

**A8** : groupe informel de discussion et de coopération en matière d'asile réunissant, à l'origine, les organismes d'éligibilité de quatre Etats membres de l'Union européenne (Belgique, Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni) - représentés par deux délégués chacune, d'où « A8 », aux travaux duquel l'Ofpra a participé pour la première fois en 2006.

**ARGO** : programme d'action concernant la coopération administrative dans les domaines des frontières extérieures, des visas, de l'asile et de l'immigration, institué par la décision du Conseil 2002/463/CE. ARGO permet d'apporter un co-financement communautaire à des projets réunissant des administrations de plusieurs Etats membres et présentant un intérêt européen.

**GDISC** : General Directors of Immigration Services Conference, Conférence des Directeurs généraux de services d'immigration, créé à l'initiative de l'IND néerlandais lorsque les Pays-Bas exerçaient la présidence de l'Union européenne au deuxième semestre 2004. Le GDISC organise des réunions spécialisées sur des questions liées à l'asile ou à l'immigration et prend l'initiative de projets susceptibles de bénéficier du financement d'ARGO ou du Fonds européen pour les réfugiés (FER) tels que le projet de cursus commun de formation pour les agents traitant les demandes d'asile (European Asylum Curriculum - EAC) auquel l'Ofpra participera en 2007.

## II.4.1 Les affaires européennes et la coopération internationale

L'Ofpra a créé en octobre 2006, au sein de la division des affaires juridiques et internationales, **un service des affaires européennes et de la coopération internationale**, afin de renforcer le suivi des projets de coopération avec les partenaires européens de l'Office et la présence de l'Office sur les questions d'harmonisation européenne du droit d'asile.

Le volume des échanges bilatéraux d'informations relatives à des demandeurs d'asile entre l'Office et ses homologues au titre du règlement (CE) n° 343/2003 du 18 février 2003 diminue :

- Les requêtes émanant des autres Etats membres décroissent (201 contre 211), situation sans doute liée au fait qu'Eurodac a atteint son régime de croisière.
- Dans l'autre sens, les demandes adressées par l'Office aux fins de l'examen de la demande d'asile (vérifications relatives au séjour d'un demandeur ou d'un membre de sa famille dans un Etat membre, contenu de la demande d'asile, motifs de la décision) connaissent un léger tassement (742 contre 780).
- Avec un total de 380 échanges, l'Allemagne conserve en 2006 son rang de premier partenaire de l'Office, avec lequel les échanges restent très déséquilibrés : l'Office a interrogé 375 fois son homologue allemand pendant que ce dernier ne lui adressait que 5 interrogations.

Entre autres délégations étrangères, l'Office a reçu la visite du directeur des politiques d'immigration et d'asile de la République tchèque, venu s'entretenir des possibilités de coopération bilatérale et des perspectives de la présidence tchèque de l'UE, ainsi que celle d'un responsable des procédures d'asile en Suisse.

Le Directeur général s'est rendu à Londres pour s'informer des méthodes de travail et de la réforme des procédures d'asile en cours au Royaume-Uni (New Asylum Model). Sa visite au Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides à Bruxelles a été l'occasion de confirmer une grande convergence de vues et de convenir d'un renforcement de la coopération bilatérale dans plusieurs domaines. Lors de ce déplacement, il a eu un entretien avec le Directeur de l'immigration, de l'asile et des frontières à la DG JLS de la

Commission européenne afin de discuter des nouvelles modalités des financements communautaires et, dans la perspective de la présidence française de l'UE au deuxième semestre 2008, des projets de la Commission pour la deuxième phase de réalisation du dispositif européen commun d'asile.

Sur le plan multilatéral, l'Office a participé à la conférence annuelle du GDISC à Prague en octobre. Il a été représenté à sept réunions et ateliers d'Eurasil (réunions plénières, ateliers spécialisés concernant, notamment, Chine, ex-Serbie-et-Monténégro y compris Kosovo, Ethiopie, Erythrée, Côte d'Ivoire), ainsi qu'à celles des comités de contact de la directive qualification et de la directive procédures, du groupe A8, et du GDISC sur les procédures d'asile et les ressources documentaires.

L'action **d'échange de fonctionnaires** entre les administrations compétentes en matière d'asile de l'Allemagne, de la Belgique, du Luxembourg, des Pays-Bas et de la France, bénéficiant d'un financement communautaire - programme ARGO - débutée en novembre 2005 s'est achevée au printemps 2006 par une conférence de clôture dans les locaux de l'Office. Celui-ci s'est engagé en 2006 dans trois autres projets ARGO, ayant pour objet la mise en commun de l'information sur certains pays d'origine.

## II.4.2 Les missions

Au cours de l'année 2006, **les missions foraines d'instruction ont essentiellement concerné les départements d'outre-mer**. Une mission à Mayotte en juillet 2006 a permis d'auditionner 85 demandeurs d'asile en provenance de la région des grands lacs. Ces dossiers, relativement substantiels et nécessitant une instruction approfondie, ne peuvent être traités par le biais d'entretiens par visioconférence. Par ailleurs, l'ouverture de l'antenne à Basse-Terre a servi de point de départ à l'organisation de missions d'instruction dans les départements voisins pour répondre à des demandes qui s'y sont exprimées (Martinique, Guyane, Saint-Martin)

**Dans la continuité de l'année 2005, l'Office a poursuivi ses missions d'information et d'expertise dans les pays d'origine.** Deux missions ont été organisées en 2006 : une mission en Azerbaïdjan du 18 au 25 juin, puis une mission en Arménie du 26 juin au 1<sup>er</sup> juillet. Ces deux missions étaient constituées d'agents de l'Ofpra mais également de la CRR.

Elles avaient pour objectif une évaluation de la situation générale des droits de l'homme dans ces pays, en accordant une attention particulière aux conditions de vie des minorités ethniques ou des couples mixtes azéro-arméniens, l'identification des groupes vulnérables, ainsi que la situation des personnes déplacées à la suite du conflit du Haut Karabakh.

### II.4.3 Les échanges avec nos partenaires

Dans le cadre de la politique d'ouverture de l'Ofpra, le renforcement des liens avec le ministère des affaires étrangères s'est poursuivi. Le dialogue s'est intensifié avec nos postes diplomatiques, l'Office a reçu la visite du secrétaire général du Quai d'Orsay, a développé les réunions d'information avec nos ambassadeurs dans des pays particulièrement sensibles au regard de l'asile. Un chef de division géographique a participé à une réunion d'instructions d'ambassadeur (Sri Lanka).

Les liens avec le ministère de l'intérieur, maintenant institutionnalisés, sont marqués par un dialogue constant avec les préfectures, facilité par des visites croisées et par la réunion annuelle à l'Office des principales préfectures concernées par l'asile et la DLPAJ.

L'Office a participé activement aux travaux de réforme de l'allocation d'insertion et de la mise en œuvre de la nouvelle allocation temporaire d'attente versée aux demandeurs d'asile. Dans ce cadre, il est prévu qu'il communique les informations nécessaires à la gestion de cette aide aux services de l'Assedic.

Enfin, le 29 septembre, l'Office a conclu un accord avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés établissant une coopération de terrain sur les questions d'instruction et de détermination du statut de réfugié.

#### **L'accord Ofpra-HCR pour une coopération de terrain**

L'accord du 29 septembre 2006 ouvre la voie à une coopération de terrain et au déploiement d'officiers de protection de l'Ofpra au sein de certains bureaux du HCR pour des missions de deux à trois mois. Accueillis parmi les équipes du HCR, les agents de l'Office exerceront sous la casquette HCR des fonctions d'instruction et de détermination du statut de réfugié.

Cet accord concrétise la qualité des relations existant entre les deux institutions. L'Office y voit aussi la reconnaissance de l'expertise des officiers de protection ainsi que de la qualité de ses procédures d'instruction. Il lui offre, par ailleurs, une opportunité de parfaire sa connaissance du terrain en travaillant au plus près des pays d'origine.

L'accord a été inauguré par l'envoi d'un premier officier de protection au Cameroun dans le bureau du HCR de Yaoundé du 23 novembre 2006 au 24 janvier 2007.

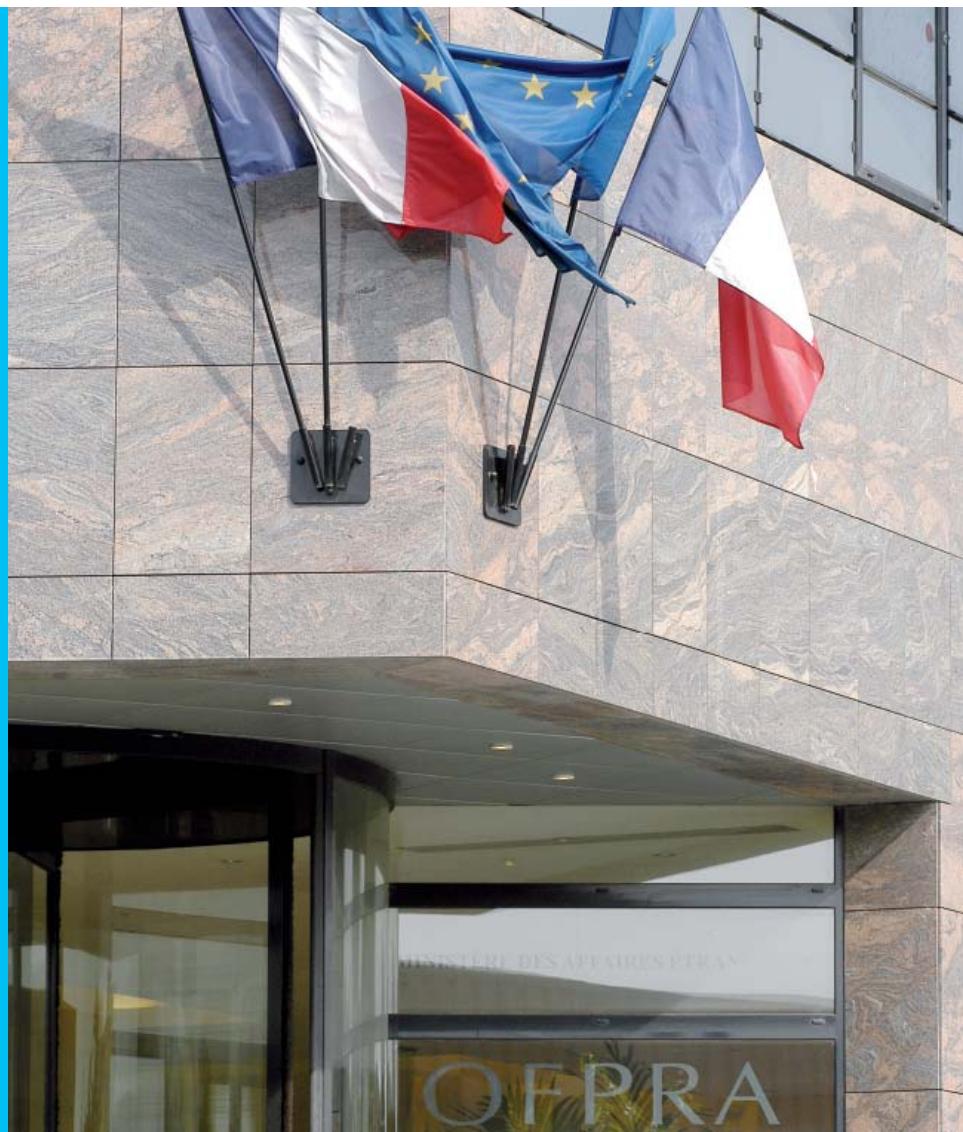


# III

*Adaptation, modernisation,  
ouverture : l'Ofpra  
se donne les moyens  
de la qualité et de la réactivité*



# Les moyens

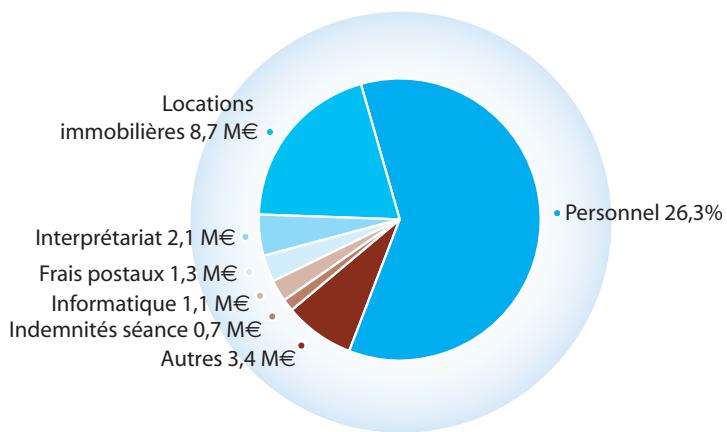


# III.1 Le budget

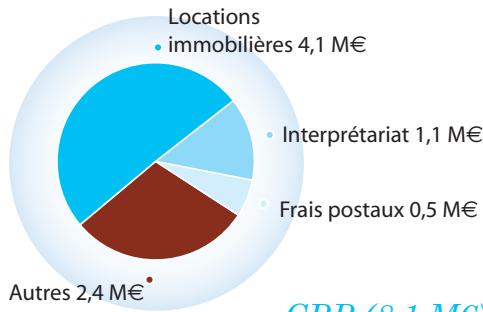
Le budget exécuté de l'Etablissement pour l'année 2006 est de 43,6 M€, réparti à hauteur de 63 % pour les services communs Ofpra/CRR et à part égale entre l'Ofpra et la CRR (18 %).

**Les deux principales dépenses communes de l'Ofpra et de la CRR sont la rémunération des personnels (26,3 M€) et le budget informatique (1,1 M€).** Les locations immobilières et les dépenses d'interprétariat représentent, quant à elles, les premiers postes budgétaires de chacune des deux institutions.

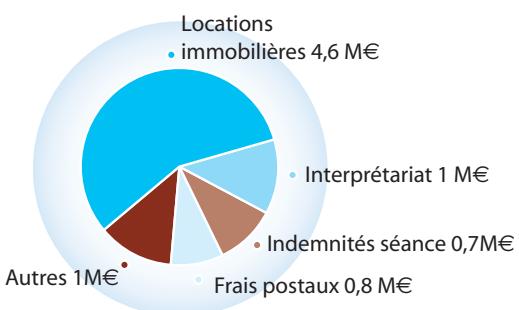
## Budget de l'Etablissement Ofpra/CRR pour 2006 (43,6 M€)



### Ofpra (8,1 M€)\*



### CRR (8,1 M€)\*



\* Hors services communs

## Des moyens adaptés à la mission de l'Office

- 11 000 m<sup>2</sup> de bureaux à Val-de-Fontenay.
- Une antenne en Guadeloupe.
- Un million de dossiers de demande d'asile informatisés et sécurisés.
- 600 000 consultations sécurisées annuelles de la base informatique.
- Une application de recherche dactyloscopique.
- Des moyens de visioconférence.
- Une capacité d'interprétariat de près de 90 langues.
- Plus de 8 kilomètres linéaires d'archives.

L'Ofpra a fait l'objet de trois audits au cours de l'année 2006. En avril, le sénateur Gouteyron, rapporteur spécial de la commission des finances, a effectué un audit de l'Ofpra dans le cadre des nouvelles compétences parlementaires issues de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). Cet audit a été suivi d'un rapport assorti de recommandations.

En juin, la Cour des comptes a procédé à l'examen des comptes des années 1998 à 2004, et en novembre a eu lieu l'audit de l'Agence Comptable par les services de la Direction générale de la Comptabilité Publique.



# III.2 Les ressources humaines

Dans un contexte de baisse de la demande d'asile, la gestion des ressources humaines a eu pour objectifs de **stabiliser et de structurer les effectifs** de l'Etablissement ainsi que de contribuer au **développement de la qualité** par la mise en œuvre d'un schéma prévisionnel des emplois, une politique de formation offensive et le développement d'une mobilité interne et externe.

## Des effectifs stabilisés et pérennisés

	Effectifs	Contractuels	Titulaires	%A	%B	%C
2006	749 - 16 %	292 39 %	457	53	8	39
2005	890 + 3 %	458 53 %	432	54	7	39
2004	863 + 32 %	434 50 %	429	54	8	38
2003	653 + 37 %	221 34 %	432	54	10	36
2002	477 + 11 %	50 10 %	427	48	10	42
2001	430	19 4 %	411	45	11	44

La fin, au 15 décembre 2005, des 125 contrats venus en renfort à la CRR afin de résorber les recours en instance et la mise en œuvre de la première étape du schéma prévisionnel des emplois ont conduit à stabiliser les effectifs de l'Etablissement et à inverser dès 2006 le rapport des agents contractuels et titulaires, ces derniers représentant plus de 60 % des effectifs, contre 47 % en 2005.

L'ancienneté moyenne est de 8 ans et six mois, l'âge moyen se situant à 38 ans, pour un âge médian de 35 ans.

## Un plan de résorption de l'emploi précaire à mi-parcours

La mise en œuvre du schéma prévisionnel des emplois prévoit la transformation chaque année, sur la période 2006-2008, de 40 emplois de contractuels en emplois de titulaires afin de donner à l'Office un socle d'agents titulaires lui permettant de pérenniser ses structures. Ce schéma permet aussi à des agents contractuels de l'établissement de devenir fonctionnaires, répondant ainsi à un objectif de « déprécarisation ». L'organisation d'un concours d'officier de protection a ainsi permis de titulariser au quatrième trimestre 14 agents contractuels parmi les 30 lauréats. 10 agents de catégorie C ont également été titularisés au troisième trimestre 2006 à l'issue du concours d'adjoint de protection.

## Une politique de formation offensive

### Les crédits du budget de formation professionnelle ont été doublés en 2006.

La moitié de ce budget a été consacrée à la préparation des agents de l'Etablissement aux concours organisés par celui-ci, en cohérence avec le schéma prévisionnel des emplois.

Le plan de formation de l'Office insiste en outre sur les conférences géopolitiques, la formation juridique et les techniques de l'asile, les langues, les formations administratives ou bien encore techniques sur les métiers d'appui.

## Une plus grande mobilité interne et externe

L'année 2006 a vu le renforcement de la division de la protection et des services d'appui – division des affaires juridiques et internationales, centre d'étude, de documentation et de recherches – par l'affectation d'une dizaine d'agents de catégorie A précédemment en poste dans les divisions géographiques.

On assiste en outre à **un développement notable de la mobilité externe** puisque plus de 40 agents de l'Ofpra sont détachés ou mis à disposition dans une autre administration partenaire de l'Office.

## Les ressources humaines

- 749 agents.
- 74 % de femmes, 55 % au niveau de l'encadrement.
- 53 % de catégorie A, 8 % de catégorie B et 39 % de catégorie C.
- Age moyen 38 ans, ancienneté moyenne 8 années.
- 3 concours organisés, 44 postes ouverts.
- 3 500 journées de formation proposées aux agents.

# III.3 L'activité d'interprétariat

Avec un total de plus de 2 M€, les dépenses d'interprétariat demeurent **le troisième poste budgétaire de l'Etablissement**.

## Une évolution contrastée

Entre 2005 et 2006, alors que les vacations diminuent de 35 %, passant de 23 000 à 15 000, la dépense globale n'est en retrait que de 28 %. Cet écart s'explique par un contexte différent à l'Ofpra et à la CRR.

À l'Ofpra, le volume des interventions a baissé pour la deuxième année consécutive (18 %) et les coûts ont été contenus malgré une proportion croissante de prestations réalisées dans l'urgence (12 %). En revanche, l'interprétariat par téléphone pour le traitement de l'asile à la frontière s'est avéré plus dispendieux que prévu en raison d'une fréquence accrue et d'une durée moyenne plus longue.

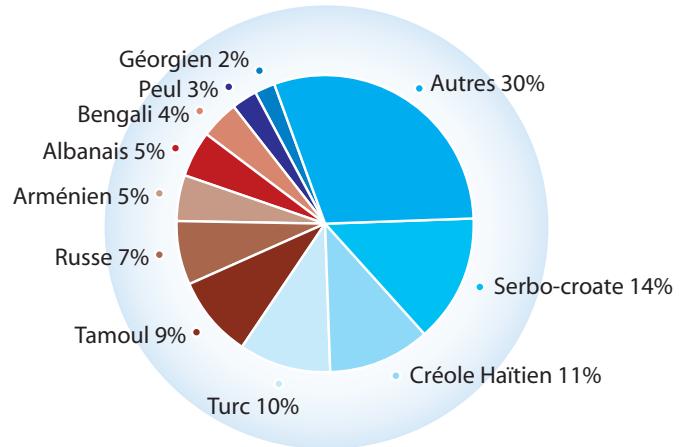
À la CRR, l'affaiblissement de sa capacité d'instruction a entraîné un effondrement des prestations de 47 %. Cet effet a toutefois été neutralisé partiellement par le surcoût de 15 % généré par la réduction du nombre de dossiers enrôlés par audience (de 18 à 15).

## Une adaptation permanente

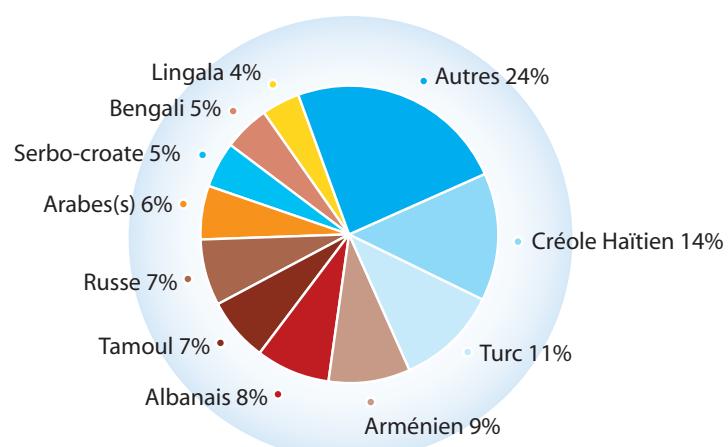
Tant en volume qu'en répartition, **les langues utilisées à l'Ofpra évoluent constamment**. En effet, si les trois principales représentent toujours plus d'un tiers des besoins, seul le turc en fait partie sans discontinuer depuis 2001.

Après sa poussée en 2005, **le créole haïtien devient prédominant en 2006**. On notera également l'éviction du serbo-croate au profit de l'arménien et la forte augmentation de l'albanais tandis que le tamoul et le russe reculent.

*Répartition des langues en 2005*



*Répartition des langues en 2006*



# III.4 Les actions informatiques

Le budget informatique de l'Etablissement s'est élevé à 1,1 M€ en 2006. Les projets qui en découlent sont organisés autour de quatre thématiques majeures : la production, les réseaux Intra/Internet (y compris la bureautique et les produits documentaires), les applications de soutien, et la dactyloscopie. Au sein de ce découpage se complètent actions de consolidation et nouveaux projets.

Par ailleurs, en marge de ces chantiers, un important **travail préparatoire au lancement du projet de numérisation des dossiers** de demande d'asile a également été entrepris.

## Des actions de consolidations

Parmi les actions, on notera principalement la mise à jour régulière des applications de production (gestion des dossiers, convocations, interprétariat, pilotage), la passation de plusieurs marchés de maintenance des équipements récemment acquis, et l'harmonisation du parc de postes de travail sous une même technologie (Windows XP).

## Des projets d'infrastructure nouveaux

Le rattachement transatlantique de l'antenne de Guadeloupe au réseau informatique de l'Office, l'adaptation de l'architecture technique actuelle à la double perspective de la numérisation des documents et d'échanges informatisés avec les partenaires institutionnels, ainsi que la montée en puissance de l'automatisation des tâches de soutien par l'acquisition de logiciels spécialisés, ont permis de renforcer durablement les fondements du système d'information.

Enfin, les recommandations émanant de divers instances de contrôle et/ou de comités interministériels ont été concrétisées notamment par l'informatisation de la totalité des boxes d'entretien, la mise en place d'une liaison Ofpra-Unedic dédiée au versement de l'allocation temporaire d'attente (ATA), ainsi que par la participation active à divers comités conjoints avec le ministère de l'intérieur dans le cadre notamment de la numérisation des dossiers de demande d'asile et du projet Grégoire.

Comme chaque année, l'outil informatique vise à accompagner l'Etablissement dans les actions de modernisation que lui impose le traitement exigeant de la demande d'asile. L'exercice 2006 aura particulièrement mis l'accent sur les échanges interministériels et la communication, démontrant la volonté de l'Office de se doter d'instruments plus ergonomiques, réactifs et ouverts vers ses partenaires extérieurs.



# Conclusion

L'Ofpra a su faire face à la crise de l'asile de 2000-2003 et mettre en œuvre la réforme récente du droit d'asile. Il s'est engagé en 2006 dans la voie de la stabilisation et a mis en place des structures destinées à lui permettre de maîtriser les évolutions à venir de la demande d'asile. Par le schéma de gestion prévisionnelle des effectifs qui permet un rééquilibrage progressif entre les agents titulaires et contractuels, l'établissement se dote des bases pérennes qui lui sont indispensables.

Dans le cadre de la poursuite d'une politique de développement de la qualité, plusieurs projets de modernisation ont été lancés en 2007: la numérisation des dossiers de demande d'asile, la rédaction d'une charte de qualité et de déontologie et la mise en place d'un répertoire des métiers de l'Office.

L'Ofpra, opérateur moderne et qui a fait la preuve de sa réactivité, sera de plus en plus souvent appelé à intervenir dans un cadre interministériel. Les relations plus étroites avec le ministère des affaires étrangères, ministère de tutelle, et la multiplication des liens avec les préfectures concourent à mettre en relief le rôle d'expert joué par l'Office. Parallèlement et dans un souci de transparence, l'Office continuera à mener un dialogue constructif avec les associations qui se consacrent à l'asile.

Cet objectif d'ouverture et de disponibilité de l'Ofpra à l'égard de l'ensemble de ses partenaires s'adresse bien entendu également au HCR, avec lequel un accord a été signé le 29 septembre pour mettre en place une coopération de terrain, ouvrant la voie à un enrichissement réciproque des deux institutions.

Enfin, l'Office devra davantage inscrire son action dans une dimension européenne, contribuant ainsi à nourrir la réflexion sur l'évolution du droit d'asile, en particulier dans la perspective de la présidence française de l'Union européenne en 2008.

Ainsi l'Ofpra s'attache-t-il toujours à répondre aux défis d'un contexte en évolution permanente.

**Jean Loup KUHN-DELFORGE**

*Directeur général de l'Ofpra*

# Annexes

		Nbre de Pages	Page
<b>Remarques méthodologiques</b>			
Annexe I	Demande d'asile 2006/2005 : flux et activité de l'Ofpra comparés	1	44
Annexe II	Nombre de premières demandes, d'accords et de rejets depuis 1981	0,5	45
Annexe III	Demandes d'asile, réexamens et décisions prises par l'Ofpra en 2006	0,5	46
Annexe IV	Demandes d'asile, réexamens et décisions prises par nationalité	3	47
Annexe V	Premières demandes d'asile mensuelles 2006	2	50
Annexe VI	Demandeurs d'asile 2006 par sexe, âge et situation familiale	1	52
Annexe VII	Premières demandes d'asile 2006 par nationalité, sexe et âge	1	53
Annexe VIII	Premières demandes d'asile 2006 par département de résidence	3	54
Annexe IX	Quotient de présence des demandeurs d'asile par rapport à la population des régions au 1 <sup>er</sup> janvier 2006	1	57
Annexe X	Origine géographique des demandeurs d'asile en 2006 selon la région de résidence	1	58
Annexe XI	Principaux pays de provenance des demandeurs d'asile 2006/2005	1	59
Annexe XII	La demande d'asile dans les départements français d'Amérique (DFA)	1	60
Annexe XIII	Demandes d'asile et réexamens 2006 en procédure prioritaire	3	61
Annexe XIV	Admissions 2006 selon le sexe et le motif	1	64
Annexe XV	Taux d'accord Ofpra année 2006 pour quelques nationalités parmi les plus significatives	1	65
Annexe XVI	Ofpra – accueil du public année 2006	1	66
Annexe XVII	Les activités de la protection en 2006	1	67
Annexe XVIII	Estimation du nombre de personnes placées sous la protection de l'Ofpra au 31 décembre 2006	3	68
Annexe XIX	Répartition par département de résidence des personnes placées sous la protection de l'Ofpra au 31 décembre 2006	1	71

## Remarques méthodologiques

- Les données 2006 ont été arrêtées au 29 janvier 2007.
- Les données relatives aux nationalités comptant moins de 5 demandes déposées, ou moins de 5 réfugiés reconnus dans la période considérée sont **confidentielles** pour des raisons de sécurité des personnes concernées.
- **Les enfants mineurs accompagnants les demandeurs d'asile** sont enregistrés en tant que tels à titre personnel dans la base informatique de l'Office depuis le mois de mai 2002.  
**Les enfants de réfugiés**, qui étaient jusqu'en 2001 comptés comme primo entrants, puis primo réfugiés, au moment où ils demandaient l'asile à titre personnel entre 16 et 18 ans, ne sont plus comptés en tant que tels, s'ils bénéficiaient déjà automatiquement du statut de réfugié accordé antérieurement à leurs parents.
- **Les décisions prises** : CR = admission au statut de réfugié ; PS = admission à la protection subsidiaire ; RJ = rejet d'une demande d'asile ; AN = admission au statut de réfugié suite à une annulation d'un rejet de l'Ofpra par la Commission des recours des réfugiés (CRR) => total des décisions Ofpra = CR + PS + RJ. Les données sur les annulations de la CRR ne correspondent pas parfaitement à celles publiées dans le rapport d'activité de cette dernière étant donné les délais d'enregistrement des annulations à l'Ofpra.

Calcul du taux d'accord < 2001 = (CR dont AN) / total décisions Ofpra (CR dont AN + RJ) %

Calcul **du taux d'accord Ofpra** depuis 2001 = (CR+PS (hors AN)) / total décisions Ofpra (CR + PS + RJ) %

Calcul du **taux global d'admission** = (CR + PS + AN) / total décisions Ofpra (CR+PS+RJ) %,

les annulations se substituant à des rejets antérieurement comptabilisés.

Autres types de décisions : RD = radiations, DS = dessaisissements, RE = renonciations au statut de réfugié, RT = retraits du statut de réfugié par l'Ofpra, FR = naturalisations, DC = décès.

Les décisions prises au cours d'une année donnée ne correspondent pas forcément à des demandes déposées la même année, mais peuvent porter sur des demandes déposées au cours d'années antérieures.

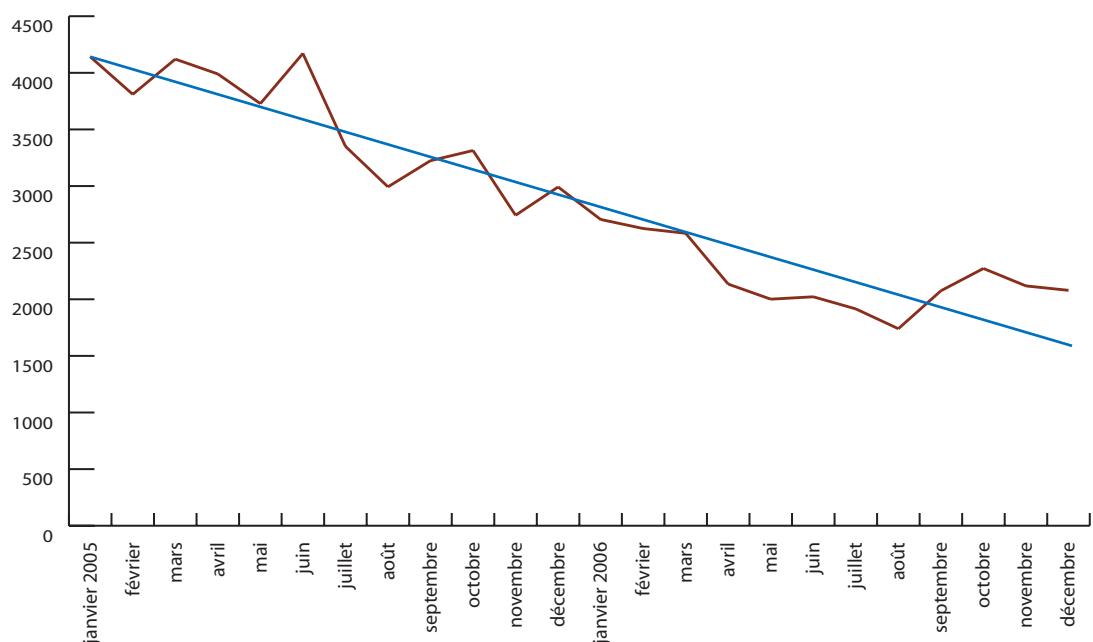
## Le bilan définitif de la demande d'asile 2003

Dorénavant, l'Ofpra présentera le bilan définitif de la demande d'asile d'une année déterminée indépendamment de son rapport d'activité annuel. Ainsi, le bilan de la demande d'asile 2003 sera établi et publié à la fin du premier semestre.

A la différence du rapport annuel d'activité qui décrit le traitement de la demande d'asile à travers les décisions prises entre le 1er janvier et le 31 décembre, ce qui escamote de fait une partie des demandes de l'année non traitées durant l'exercice courant, ainsi que l'effet des réexamens et des recours, le bilan définitif de la demande d'asile d'une année donnée permet d'avoir une image en longitudinal du traitement de la demande selon l'année de dépôt.

Ceci suppose en effet que toutes les demandes aient été instruites et aient fait l'objet d'une décision en première instance ou en appel, voire en cassation, et que toutes les voies de recours aient été épousées. Des études antérieures ont montré que la quasi-totalité des demandes étaient arrivées en fin de procédure après environ trois années.

## Demande d'asile 2006 / 2005 : flux et activité de l'Ofpra comparés



*Evolution mensuelle du nombre des premières demandes d'asile depuis janvier 2005  
(hors mineurs accompagnants et hors réexamens)*

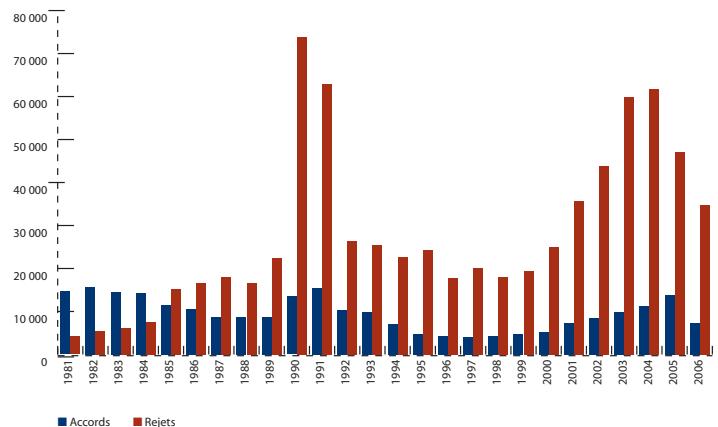
## Annexe II

### Nombre de premières demandes, d'accords et de rejets depuis 1981

Hors mineurs accompagnants



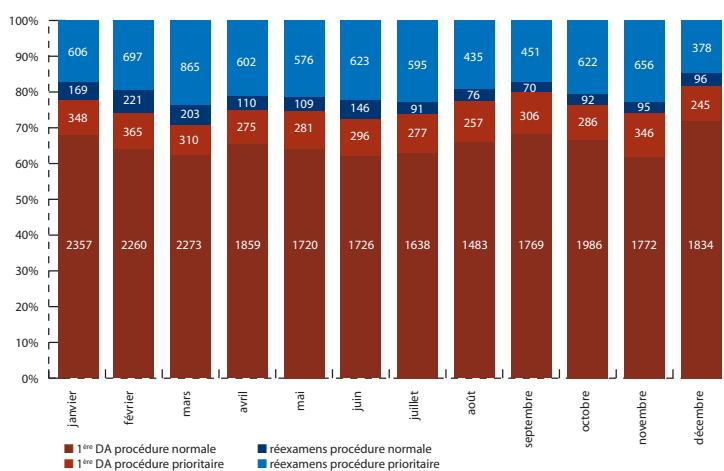
*Nombre de premières demandes d'asile depuis 1981*



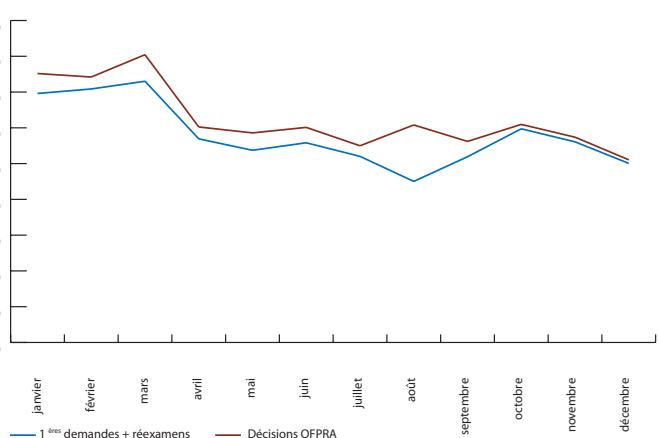
*Nombre d'accords et de rejets depuis 1981*

### Demandes d'asile, réexamens et décisions prises par l'Ofpra\* en 2006

Hors mineurs accompagnants



*Ofpra  
Demandes d'asile et réexamens par procédure*



*Ofpra  
Demandes d'asile, réexamens et décisions*

\* y compris PS Ofpra et hors CR suite à annulations de la CRR

## Demandes d'asile, réexamens et décisions prises par nationalité

CONTINENT	Demandes Ofpra					Décisions Ofpra (hors mineurs A)				Admission globale (hors mineurs A)		
	total demandes hors mineurs A	dont 1ères demandes	dont réex	demandes mineurs A	total général	TOTAL	accords (dont PS)	rejets	% accord	accords suite AN (dont PS)	total accords (CR + PS + AN)	dont PS
Europe	13 130	9 976	3 154	2 922	16 052	14 087	875	13 212	6,2%	2 004	2 879	202
Asie	7 143	4 838	2 305	315	7 458	6 590	355	6 235	5,4%	732	1 087	88
Afrique	11 737	9 010	2 727	1 136	12 873	12 440	1 264	11 176	10,2%	1 476	2 740	146
Amériques	2 615	2 217	398	106	2 721	4 379	360	4 019	8,2%	213	573	118
section Apatrides	228	228			228	219	75	144	34,2%		75	
<b>TOTAL</b>	<b>34 853</b>	<b>26 269</b>	<b>8 584</b>	<b>4 479</b>	<b>39 332</b>	<b>37 715</b>	<b>2 929</b>	<b>34 786</b>	<b>7,8%</b>	<b>4 425</b>	<b>7 354</b>	<b>554</b>

mineurs A = mineurs accompagnants CR = admissions au statut de réfugié ; PS = admissions à la protection subsidiaire ; RJ = rejets ; AN = accords suite à annulation CRR  
réex. = réexamens accords = CR + PS taux accord Ofpra % = CR + PS / total décisions Ofpra (CR + PS + RJ) %

Les données relatives aux nationalités comptant moins de 5 demandes déposées, ou moins de 5 réfugiés reconnus dans l'année considérée, sont confidentielles pour des raisons de sécurité des personnes et ne doivent pas être diffusées sans un accord préalable de l'Ofpra.

ASIE	Demandes Ofpra					Décisions Ofpra (hors mineurs A)				Admission globale (hors mineurs A)		
	total demandes hors mineurs A	dont 1ères demandes	dont réex	demandes mineurs A	total général	TOTAL	accords (dont PS)	rejets	% accord	accords suite AN (dont PS)	total accords (CR + PS + AN)	dont PS
Afghanistan	94	70	24	12	106	105	21	84	20,0%	27	48	3
Bangladesh	1 085	581	504	26	1 111	1 159	26	1 133	2,2%	131	157	6
Cambodge	50	48	2	2	52						< 5	
Chine	1 260	1 200	60	14	1 274	1 265	39	1 226	3,1%	18	57	3
Inde	135	102	33	8	143	153	7	146	4,6%	12	19	1
Irak	136	99	37	17	153	134	31	103	23,1%	59	90	36
Iran	125	109	16	24	149	129	32	97	24,8%	29	61	5
Laos	12	12		4	16	12	5	7	41,7%		5	
Liban	41	33	8	8	49						< 5	
Mongolie	119	47	72	15	134	130	5	125	3,8%	39	44	12
Myanmar	36	27	9		36	29	4	25	13,8%	7	11	
Népal	20	20			20	30	4	26	13,3%	3	7	
Pakistan	415	375	40	18	433	431	4	427	0,9%	38	42	9
Palestine (autor.)	54	49	5	10	64	54	7	47	13,0%	5	12	8
Sri Lanka	3 477	1 993	1 484	152	3 629	2 801	143	2 658	5,1%	345	488	3
Syrie	24	21	3		24	26	4	22	15,4%	5	9	
Vietnam	24	19	5	1	25	19	11	8	57,9%	2	13	
autres Asie	36	33	3	4	40	113	12	101	10,6%	12	24	2
<b>TOTAL</b>	<b>7 143</b>	<b>4 838</b>	<b>2 305</b>	<b>315</b>	<b>7 458</b>	<b>6 590</b>	<b>355</b>	<b>6 235</b>	<b>5,4%</b>	<b>732</b>	<b>1 087</b>	<b>88</b>

## Demandes d'asile, réexamens et décisions prises par nationalité

AMÉRIQUES	Demandes Ofpra					Décisions Ofpra (hors mineurs A)				Admission globale (hors mineurs A)		
	total demandes hors mineurs A	dont 1ères demandes	dont réex	demandes mineurs A	total général	TOTAL	accords (dont PS)	rejets	% accord	accords suite AN (dont PS)	total accords (CR + PS + AN)	dont PS
Bolivie	12	12		8	20						< 5	
Brésil	14	14			14	15	7	8	46,7%		7	3
Colombie	194	191	3	39	233	153	33	120	21,6%	11	44	11
Cuba	50	48	2	6	56	53	13	40	24,5%		13	
Dominicaine (Rq)	62	62		2	64	74		74				
Haïti	2 199	1 808	391	36	2 235	3 990	295	3 695	7,4%	197	492	102
Pérou	56	56		13	69	48	3	45	6,3%	2	5	2
autres Amériques	28	26	2	2	30	46	9	37		3	12	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 615</b>	<b>2 217</b>	<b>398</b>	<b>106</b>	<b>2 721</b>	<b>4 379</b>	<b>360</b>	<b>4 019</b>	<b>8,2%</b>	<b>213</b>	<b>573</b>	<b>118</b>

EUROPE	Demandes Ofpra					Décisions Ofpra (hors mineurs A)				Admission globale (hors mineurs A)		
	total demandes hors mineurs A	dont 1ères demandes	dont réex	demandes mineurs A	total général	TOTAL	accords (dont PS)	rejets	% accord	accords suite AN (dont PS)	total accords (CR + PS + AN)	dont PS
Albanie	315	265	50	41	356	407	20	387	4,9%	83	103	41
Arménie	1 555	1 232	323	452	2 007	1 335	42	1 293	3,1%	201	243	26
ARYM	116	105	11	60	176	155	3	152	1,9%	22	25	
Azerbaïdjan	730	576	154	302	1 032	547	47	500	8,6%	111	158	
Biélorussie	153	124	29	16	169	166	3	163	1,8%	51	54	5
Bosnie Herz.	356	191	165	69	425	492	35	457	7,1%	246	281	9
Bulgarie	47	46	1	19	66						< 5	
Croatie	10	9	1	4	14						< 5	
Géorgie	522	227	295	55	577	574	37	537	6,4%	150	187	23
Kazakhstan	80	62	18	8	88	103	3	100	2,9%	16	19	3
Kirghizistan	31	25	6	7	38	45	5	40	11,1%	15	20	
Moldavie	554	482	72	17	571	650	7	643	1,1%	35	42	14
Ouzbékistan	37	26	11	2	39	46	3	43	6,5%	12	15	5
Roumanie	178	175	3	57	235						< 5	
Russie	1 798	1 550	248	763	2 561	2 097	370	1 727	17,6%	368	738	49
Serbie & M. (ex)	2 501	2 196	305	851	3 352	2 555	80	2 475	3,1%	367	447	13
Slovaquie	8	8		3	11						< 5	
Tadjikistan	8	8			8						< 5	
Turquie	3 976	2 570	1 406	188	4 164	4 493	208	4 285	4,6%	296	504	6
Ukraine	148	93	55	8	156	165	5	160	3,0%	26	31	7
autres Europe	7	6	1	-	7	257	7	250		5	12	1
<b>TOTAL</b>	<b>13 130</b>	<b>9 976</b>	<b>3 154</b>	<b>2 922</b>	<b>16 052</b>	<b>14 087</b>	<b>875</b>	<b>13 212</b>	<b>6,2%</b>	<b>2 004</b>	<b>2 879</b>	<b>202</b>

## Annexe IV

AFRIQUE	Demandes Ofpra					Décisions Ofpra (hors mineurs A)				Admission globale (hors mineurs A)		
	total demandes hors mineurs A	dont 1ères demandes	dont réex	demandes mineurs A	total général	TOTAL	accords (dont PS)	rejets	% accord	accords suite AN (dont PS)	total accords (CR + PS + AN)	dont PS
Algérie	1 074	998	76	129	1 203	1 193	52	1 141	4,4%	98	150	43
Angola	735	480	255	188	923	747	45	702	6,0%	89	134	4
Bénin	8	6	2	2	10						< 5	
Burkina Faso	14	11	3	4	18						< 5	
Burundi	25	24	1	4	29	23	5	18	21,7%	12	17	
Cameroun	249	193	56	16	265	289	22	267	7,6%	42	64	4
Centrafrique	206	188	18	27	233	196	35	161	17,9%	11	46	1
Comores	54	44	10	18	72	100	5	95	5,0%	6	11	
Congo	956	769	187	58	1 014	1 009	99	910	9,8%	79	178	6
Côte d'Ivoire	939	835	104	24	963	1 075	116	959	10,8%	107	223	7
Djibouti	18	14	4	11	29	16	6	10	37,5%	4	10	
Egypte	21	19	2	3	24	27	4	23	14,8%	11	15	
Erythrée	53	49	4	6	59	45	32	13	71,1%	10	42	3
Ethiopie	66	62	4	4	70	65	25	40	38,5%	8	33	2
Gabon	14	14		3	17						< 5	
Gambie	16	13	3		16						< 5	
Ghana	45	40	5	3	48	44		44				
Guinée Bissau	92	82	10	3	95	90	16	74	17,8%	4	20	
Guinée Conakry	1 000	806	194	53	1 053	1 024	91	933	8,9%	161	252	13
Kenya	11	8	3		11	9		9				
Libéria	33	26	7	1	34	46	4	42	8,7%	10	14	3
Libye	13	10	3	1	14						< 5	
Madagascar	109	85	24	10	119	141	13	128	9,2%	26	39	4
Mali	149	117	32	36	185	169	21	148	12,4%	6	27	4
Maroc	38	35	3	2	40	44	7	37	15,9%	2	9	2
Mauritanie	946	521	425	27	973	1 106	65	1 041	5,9%	161	226	2
Niger	13	11	2		13						< 5	
Nigéria	635	397	238	37	672	658	11	647	1,7%	69	80	18
Ouganda	7	7			7						< 5	
RDCongo	2 827	1 958	869	325	3 152	2 902	239	2 663	8,2%	269	508	18
Rwanda	251	227	24	59	310	273	142	131	52,0%	69	211	1
Sénégal	61	51	10	8	69	59	2	57	3,4%	4	6	
Sierra Leone	116	84	32	12	128	122	7	115	5,7%	11	18	
Somalie	51	46	5	6	57	41	15	26	36,6%	25	40	
Soudan	458	418	40	34	492	334	114	220	34,1%	80	194	2
Tchad	180	136	44	13	193	186	17	169	9,1%	38	55	2
Togo	194	171	23	4	198	262	33	229	12,6%	49	82	2
Tunisie	35	33	2	2	37	37	14	23	37,8%	3	17	1
Zimbabwe	8	5	3	2	10						< 5	
autres Afrique	17	17	-	1	18	108	7	101		12	19	4
<b>TOTAL</b>	<b>11 737</b>	<b>9 010</b>	<b>2 727</b>	<b>1 136</b>	<b>12 873</b>	<b>12 440</b>	<b>1 264</b>	<b>11 176</b>	<b>10,2%</b>	<b>1 476</b>	<b>2 740</b>	<b>146</b>

## Premières demandes d'asile mensuelles 2006 pour les principales nationalités, hors mineurs accompagnants

CONTINENT	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Total
Europe	1 039	947	989	875	727	728	686	591	764	908	836	886	9 976
section Apatrides	12	27	21	24	10	29	18	20	13	18	19	17	228
Asie	451	452	399	332	344	369	329	343	461	496	454	408	4 838
Afrique	898	911	944	716	725	727	725	618	652	704	683	707	9 010
Ameriques	305	288	230	187	195	169	157	168	185	146	126	61	2 217
TOTAL DEMANDES	2 705	2 625	2 583	2 134	2 001	2 022	1 915	1 740	2 075	2 272	2 118	2 079	26 269

EUROPE	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Total
Turquie	272	273	257	220	175	200	196	154	173	248	206	196	2 570
Serbie & M. (ex)	165	156	195	163	131	153	169	138	185	254	211	276	2 196
Russie	163	132	126	146	120	129	89	99	133	145	136	132	1 550
Armenie	166	135	169	125	109	81	67	53	77	81	84	85	1 232
Azerbaïdjan	89	57	73	61	36	33	35	27	39	41	39	46	576
Moldavie	57	52	36	49	42	36	27	33	28	42	38	42	482
Albanie	36	27	34	25	33	18	20	13	14	14	16	15	265
Géorgie	17	28	12	17	13	18	14	20	28	19	19	22	227
Bosnie Herz.	12	22	10	15	14	17	20	10	13	13	23	22	191
Roumanie	14	21	24	10	6	10	16	9	31	13	17	4	175
Bielorussie	9	2	18	12	17	8	11	10	12	12	9	4	124
ARYM	6	9	15	11	10	7	5	3	7	9	9	14	105
autres Europe	33	33	20	21	21	18	17	22	24	17	29	28	283
TOTAL DEMANDES	1 039	947	989	875	727	728	686	591	764	908	836	886	9 976

ASIE	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Total
Sri Lanka	195	169	163	138	146	151	136	131	207	194	176	187	1 993
Chine	93	104	112	76	77	98	79	95	105	147	135	79	1 200
Bangladesh	58	70	47	39	45	42	48	48	52	36	50	46	581
Pakistan	36	45	33	31	30	34	20	20	19	37	34	36	375
Iran	16	9	9	5	5	4	9	6	16	16	9	5	109
Inde	13	12	4	8	11	12	5	1	9	11	14	2	102
autres Asie	40	43	31	35	30	28	32	42	53	55	36	53	478
TOTAL DEMANDES	451	452	399	332	344	369	329	343	461	496	454	408	4 838

## Annexe V

AMÉRIQUES	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Total
Haiti	246	256	203	154	161	135	130	125	145	104	99	50	1 808
Colombie	11	11	9	14	16	20	12	34	19	29	9	7	191
autres Ameriques	48	21	18	19	18	14	15	9	21	13	18	4	218
TOTAL DEMANDES	305	288	230	187	195	169	157	168	185	146	126	61	2 217

AFRIQUE	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Total
RDCongo	189	208	235	159	142	151	161	125	140	147	140	161	1 958
Algérie	119	86	115	82	70	80	54	51	92	83	66	100	998
Côte d'Ivoire	104	86	96	69	85	55	65	44	63	58	63	47	835
Guinée Conakry	69	84	68	66	75	86	63	54	56	65	57	63	806
Congo	74	98	79	72	56	57	48	62	44	61	57	61	769
Mauritanie	52	44	38	41	53	36	51	50	42	38	48	28	521
Angola	40	43	49	38	40	56	51	26	29	49	24	35	480
Soudan	30	33	41	15	26	33	47	35	29	32	50	47	418
Nigeria	49	41	35	29	29	28	36	27	24	39	33	27	397
Rwanda	12	18	17	14	31	15	19	28	13	21	22	17	227
Cameroun	16	24	23	17	8	16	15	9	20	15	18	12	193
Centrafrique	17	23	24	13	17	19	8	14	13	13	9	18	188
Togo	15	22	13	15	14	12	18	21	14	9	11	7	171
Tchad	19	15	14	15	4	10	13	6	13	8	7	12	136
Mali	16	13	10	10	12	7	11	11	4	7	11	5	117
autres Afrique	77	73	87	61	63	66	65	55	56	59	67	67	796
TOTAL DEMANDES	898	911	944	716	725	727	725	618	652	704	683	707	9 010

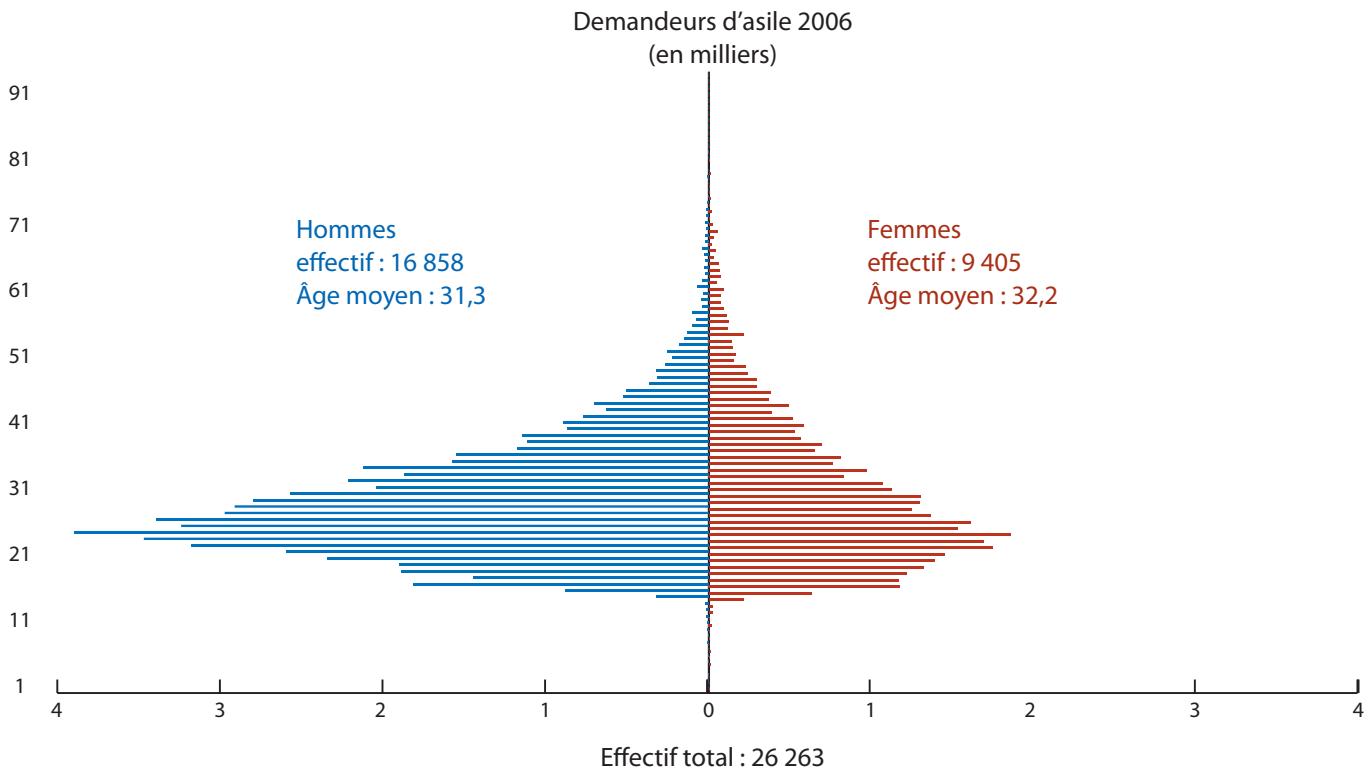
## Demandeurs d'asile 2006 par sexe, âge et situation familiale hors mineurs accompagnants

	nb	%	âge moyen
femmes	9 407	35,8%	32,2 ans
hommes	16 862	64,2%	31,3 ans
total	26 269	100%	

### Répartition par sexe et âge

	femmes	%	hommes	%	total	%
célibataire	4 133	43,9%	9 653	57,2%	13 786	52,5%
marié	3 156	33,5%	4 853	28,8%	8 009	30,5%
concubain	1 110	11,8%	1 726	10,2%	2 836	10,8%
divorcé	300	3,2%	263	1,6%	563	2,1%
veuf	533	5,7%	119	0,7%	652	2,5%
séparé	86	0,9%	82	0,5%	168	0,6%
non déclaré	89	0,9%	166	1,0%	255	1,0%
total	9 407	100%	16 862	100%	26 269	100%

### Répartition par sexe et situation familiale (déclarative)



## Premières demandes d'asile 2006 par nationalité, sexe et âge

CONTINENT	TOTAL		
	Nombre	âge moyen	% femmes
EUROPE	9 976	31,8	36%
ASIE	4 838	32,7	33%
AFRIQUE	9 010	30,5	35%
AMERIQUES	2 217	32,6	46%
APATRIDES	228	33,3	32%
TOTAL	26 269	31,6	36%

EUROPE	TOTAL		
	Nombre	âge moyen	% femmes
Albanie	265	30,9	34%
Arménie	1 232	34,8	45%
ARYM	105	31,7	39%
Azerbaïdjan	576	35,1	56%
Bielorussie	124	32,5	28%
Bosnie Herz.	191	31,6	45%
Bulgarie	46	33,8	50%
Croatie	9	28,5	33%
Géorgie	227	32,4	44%
Kazakhstan	62	31,7	31%
Kirghizistan	25	35,7	44%
Moldavie	482	30,8	35%
Ouzbekistan	26	36,4	58%
Roumanie	175	32,6	37%
Russie	1 550	33,4	49%
Serbie & M. (ex)	2 196	31,5	32%
Slovaquie	8	34,6	38%
Tadjikistan	8	27,1	50%
Turquie	2 570	29,0	23%
Ukraine	93	34,4	37%
autres Europe	6		
TOTAL	9 976	31,8	36%

ASIE	TOTAL		
	Nombre	âge moyen	% femmes
Afghanistan	70	25,0	17%
Bangladesh	581	30,3	9%
Cambodge	48	36,0	65%
Chine	1 200	36,4	59%
Inde	102	33,6	19%
Irak	99	31,2	18%
Iran	109	33,0	24%
Laos	12	32,6	58%
Liban	33	32,5	45%
Mongolie	47	33,2	47%
Myanmar	27	30,5	15%
Népal	20	32,8	25%
Pakistan	375	31,0	6%
Palestine (autor.)	49	31,6	24%
Sri Lanka	1 993	31,8	30%
Syrie	21	35,3	29%
Vietnam	19	21,8	42%
autres Asie	33		
TOTAL	4 838	32,7	33%

AMERIQUES	TOTAL		
	Nombre	âge moyen	% femmes
Bolivie	12	40,6	67%
Brésil	14	32,2	50%
Colombie	191	33,3	47%
Cuba	48	38,3	25%
Dominicaine (Rq)	62	33,7	82%
Haïti	1 808	32,1	45%
Perou	56	35,6	41%
autres Amériques	26		
TOTAL	2 217	32,6	46%

AFRIQUE	TOTAL		
	Nombre	âge moyen	% femmes
Algérie	998	36,1	16%
Angola	480	28,2	47%
Bénin	6	40,3	67%
Burkina Faso	11	30,6	45%
Burundi	24	30,9	29%
Cameroun	193	31,8	42%
Centrafrrique	188	28,7	36%
Comores	44	32,2	16%
Congo	769	30,2	45%
Côte d'Ivoire	835	30,6	27%
Djibouti	14	37,0	43%
Egypte	19	31,9	11%
Erythrée	49	27,7	45%
Ethiopie	62	26,7	65%
Gabon	14	33,3	71%
Gambie	13	30,9	31%
Ghana	40	32,0	33%
Guinée (Con.)	806	27,5	31%
Guinée bissau	82	28,8	35%
Kenya	8	30,7	75%
Liberia	26	26,9	31%
Libye	10	29,4	0%
Madagascar	85	34,6	41%
Mali	117	30,6	32%
Maroc	35	30,2	20%
Mauritanie	521	31,0	17%
Niger	11	31,5	27%
Nigeria	397	27,7	50%
Ouganda	7	29,1	29%
RDC (ex Zaïre)	1 958	30,4	49%
Rwanda	227	29,6	44%
Sénégal	51	30,3	31%
Sierra Leone	84	26,4	25%
Somalie	46	27,8	48%
Soudan	418	29,0	7%
Tchad	136	28,7	21%
Togo	171	32,1	32%
Tunisie	33	33,1	27%
Zimbabwe	5	30,9	60%
autres Afrique	17		
TOTAL	9 010	30,5	35%

## Premières demandes d'asile mensuelles 2006 par département de résidence hors mineurs accompagnants

Nb. La répartition annuelle par département de résidence des demandes d'asile de 1995 à 2005 est disponible dans le rapport d'activité 2005.

DEPARTEMENT	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	total
Ain (1)	23	16	18	15	12	9	10	15	18	27	22	13	198
Aisne (2)	5	8	7	10	4	8	5	7	16	9	4	2	85
Allier (3)	6	2	1	0	1	5	1	0	3	6	1	0	26
Alpes de Hte Pce (4)	6	1	5	5	2	0	2	4	1	2	7	5	40
Alpes (hautes) (5)	3	3	2	0	0	2	5	1	4	1	4	1	26
Alpes Maritimes (6)	22	28	38	9	22	24	18	24	29	24	31	11	280
Ardèche (7)	2	2	2	0	2	0	0	3	10	2	0	3	26
Ardennes (8)	2	1	7	2	0	0	0	2	1	7	3	1	26
Ariège (9)	5	14	8	7	3	3	3	3	4	4	0	6	60
Aube (10)	9	6	14	4	8	16	9	4	12	6	7	9	104
Aude (11)	10	0	7	2	3	0	3	4	1	3	4	3	40
Aveyron (12)	5	11	7	5	11	7	8	2	3	4	4	3	70
Bouches du Rhône (13)	84	85	70	86	78	66	52	54	93	85	84	87	924
Calvados (14)	23	29	7	13	12	12	16	13	3	31	33	21	213
Cantal (15)	1	4	2	1	0	0	0	1	3	1	1	4	18
Charente (16)	3	0	3	6	2	2	2	1	2	5	1	0	27
Charente-Maritime (17)	3	16	20	13	2	3	3	7	9	6	3	5	90
Cher (18)	4	7	11	9	2	10	13	0	7	11	7	5	86
Corrèze (19)	1	0	2	1	1	0	0	1	2	2	0	0	10
Corse (20)	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	4
Côte d'Or (21)	20	12	24	14	12	10	11	14	13	19	14	15	178
Côtes d'Armor (22)	7	14	6	8	5	5	4	5	2	2	9	10	77
Creuse (23)	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	4
Dordogne (24)	5	3	10	0	4	7	7	6	5	1	6	5	59
Doubs (25)	16	19	22	23	8	13	20	8	21	16	16	23	205
Drôme (26)	17	13	7	18	8	10	8	5	3	9	6	8	112
Eure (27)	19	15	28	19	11	14	7	5	8	8	9	11	154
Eure-et-Loire (28)	7	17	13	9	8	7	4	3	11	7	8	13	107
Finistère (29)	2	13	3	18	9	9	18	4	6	10	5	11	108
Gard (30)	10	8	4	10	4	5	3	6	1	4	3	8	66
Garonne (haute) (31)	22	49	38	20	35	22	26	27	18	39	27	26	349
Gers (32)	0	4	2	0	0	4	0	0	1	0	2	0	13
Gironde (33)	29	27	25	23	14	12	28	25	16	25	20	20	264
Hérault (34)	25	24	14	16	12	20	27	17	8	7	7	17	194
Ille-et-Vilaine (35)	29	38	24	26	26	23	12	16	12	14	11	13	244

## Annexe VIII

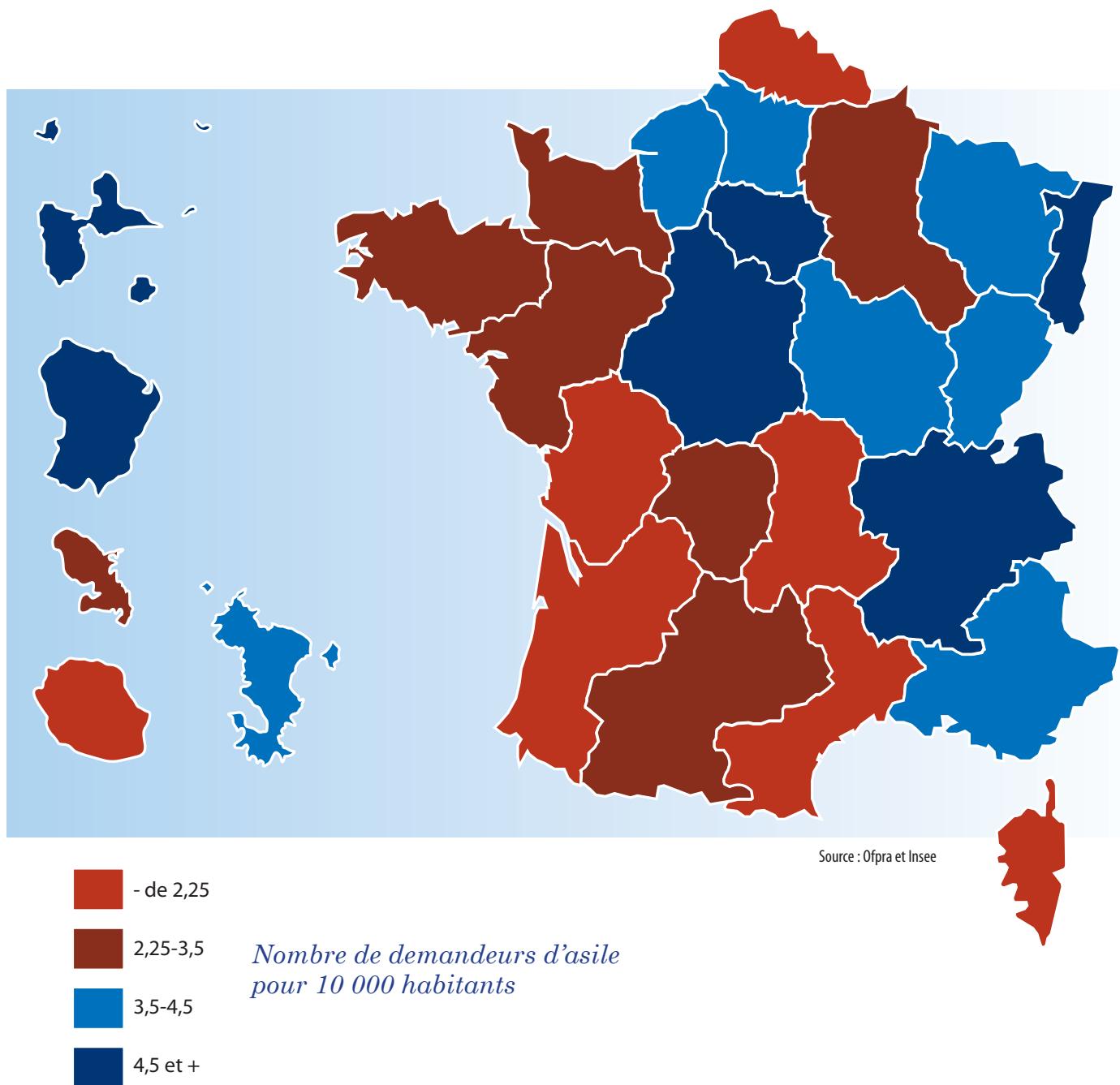
DEPARTEMENT	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	total
Indre (36)	2	4	8	5	4	3	0	1	6	4	2	2	41
Indre-et-Loire (37)	16	25	20	26	16	12	9	19	10	14	16	19	202
Isère (38)	38	24	29	18	22	28	29	14	14	26	19	15	276
Jura (39)	3	6	4	4	6	1	3	0	1	2	5	3	38
Landes (40)	2	1	0	0	2	2	2	0	0	3	1	2	15
Loir-et-Cher (41)	17	9	5	9	6	11	11	4	7	6	7	5	97
Loire (42)	26	14	28	19	4	12	14	7	12	18	18	22	194
Loire (haute) (43)	4	8	2	1	0	6	0	2	6	1	0	0	30
Loire-Atlantique (44)	36	24	37	24	25	19	22	23	19	20	23	34	306
Loiret (45)	31	51	39	29	22	30	34	18	26	31	28	27	366
Lot (46)	0	1	0	2	2	0	0	0	7	2	0	2	16
Lot-et-Garonne (47)	0	1	3	9	2	0	0	2	3	3	0	2	25
Lozère (48)	0	0	3	5	0	0	0	0	2	0	0	0	10
Maine-et-Loire (49)	20	21	21	12	23	16	16	9	21	28	9	57	253
Manche (50)	3	4	7	4	9	2	1	2	6	2	3	2	45
Marne (51)	8	8	1	9	5	5	2	0	4	8	7	11	68
Marne (haute) (52)	1	0	1	1	5	2	6	4	2	2	3	4	31
Mayenne (53)	3	10	3	9	2	12	5	4	10	3	3	3	67
Meurthe-et-Moselle (54)	27	29	25	38	23	24	20	19	15	23	23	28	294
Meuse (55)	6	5	3	1	0	4	2	2	2	2	0	0	27
Morbihan (56)	12	8	17	14	11	7	13	7	10	8	5	6	118
Moselle (57)	28	22	34	37	16	28	16	14	17	36	22	34	304
Nièvre (58)	5	9	8	5	3	10	5	2	6	9	9	4	75
Nord (59)	57	38	43	41	37	36	39	30	40	36	31	35	463
Oise (60)	40	30	31	32	31	27	33	34	16	48	31	21	374
Orne (61)	6	0	3	2	3	1	2	1	2	1	3	4	28
Pas-de-Calais (62)	15	14	21	23	12	16	25	22	16	19	36	32	251
Puy-de-Dôme (63)	9	3	7	8	11	11	2	13	5	7	6	10	92
Pyr.Atlantiques (64)	10	0	4	7	3	6	4	2	12	3	14	4	69
Pyr.(hauts) (65)	4	9	10	7	0	5	1	6	9	7	2	5	65
Pyr.Orientales (66)	23	0	5	5	2	10	0	8	1	3	7	3	67
Rhin (bas) (67)	51	52	60	44	28	40	35	46	36	38	52	48	530
Rhin (haut) (68)	57	51	76	30	44	40	42	31	51	47	25	75	569
Rhône (69)	105	109	104	74	88	87	67	70	95	95	112	110	1116
Saône (haute) (70)	9	8	0	8	1	5	4	2	2	5	2	9	55

## Annexe VIII

DEPARTEMENT	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	total
Saône-et-Loire (71)	11	8	9	21	4	3	12	10	5	10	10	13	116
Sarthe (72)	9	8	19	15	19	12	16	9	14	3	8	6	138
Savoie (73)	11	7	12	6	3	8	10	3	4	8	6	4	82
Savoie (haute) (74)	32	32	42	31	33	36	59	32	36	60	69	66	528
Paris (75)	352	355	332	289	302	312	261	286	310	367	379	339	3 884
Seine-Maritime (76)	55	48	67	41	40	39	35	32	29	34	21	43	484
Seine-et-Marne (77)	64	74	52	27	53	50	43	35	51	43	42	40	574
Yvelines (78)	71	47	44	35	43	32	36	38	35	41	31	28	481
Sèvres (Deux) (79)	6	4	2	7	1	0	4	2	5	3	1	0	35
Somme (80)	8	10	13	5	6	14	12	15	15	11	9	13	131
Tarn (81)	5	2	7	9	0	2	6	3	1	3	2	0	40
Tarn-et-Garonne (82)	6	6	11	10	5	9	5	7	7	13	7	8	94
Var (83)	6	6	4	3	3	0	2	1	4	7	8	2	46
Vaucluse (84)	8	3	9	11	6	5	7	2	2	13	5	4	75
Vendée (85)	6	14	6	9	4	3	2	4	1	14	9	10	82
Vienne (86)	12	14	12	13	5	12	6	10	16	16	5	7	128
Vienne (haute) (87)	28	27	11	9	6	8	8	15	11	11	13	10	157
Vosges (88)	0	2	0	0	0	3	1	0	1	5	3	0	15
Yonne (89)	3	3	8	5	5	12	6	5	9	5	2	6	69
Terr.Belfort (90)	4	2	1	4	2	2	3	7	4	5	3	9	46
Essone (91)	69	89	101	58	63	65	62	63	57	87	55	60	829
Hauts-de-Seine (92)	67	73	61	45	42	56	59	47	53	47	42	38	630
Seine-Saint-Denis (93)	278	257	259	180	232	198	194	146	233	189	188	167	2 521
Val de Marne (94)	190	153	162	137	137	141	110	110	141	137	123	89	1 630
Val d'Oise (95)	109	126	108	122	111	84	101	90	80	97	104	74	1 206
D.O.M. (97)	195	164	117	88	87	68	64	62	114	85	84	41	1 169
T.O.M. (98)	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
non renseigné	0	2	1	0	0	1	2	0	0	0	6	2	14
<b>TOTAL</b>	<b>2 705</b>	<b>2 625</b>	<b>2 583</b>	<b>2 134</b>	<b>2 001</b>	<b>2 022</b>	<b>1 915</b>	<b>1 740</b>	<b>2 075</b>	<b>2 272</b>	<b>2 118</b>	<b>2 079</b>	<b>26 269</b>

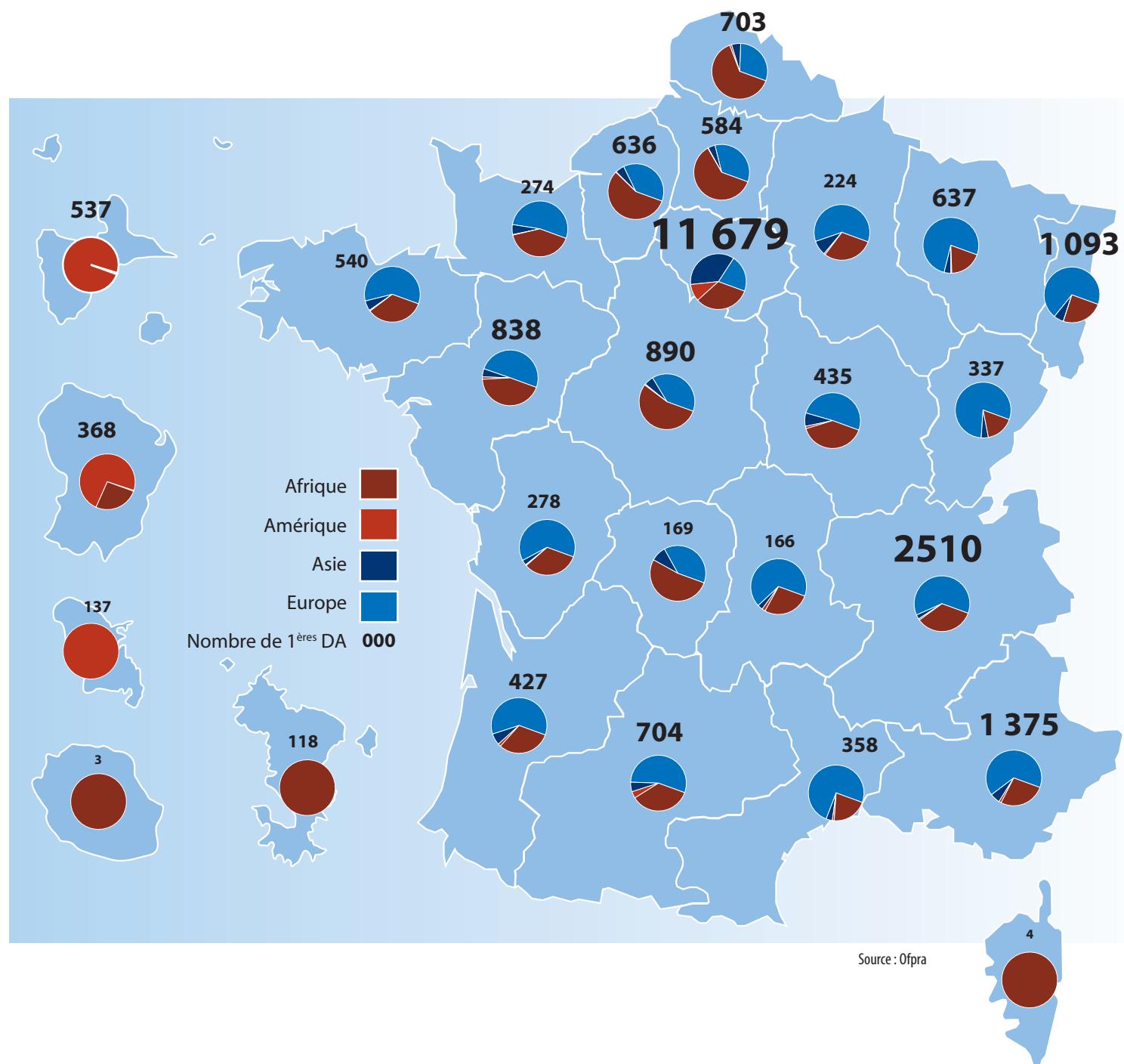
## Quotient de présence des demandeurs d'asile par rapport à la population des régions au 1<sup>er</sup> janvier 2006

Mineurs accompagnants compris



## Origine géographique des demandeurs d'asile en 2006 selon la région de résidence

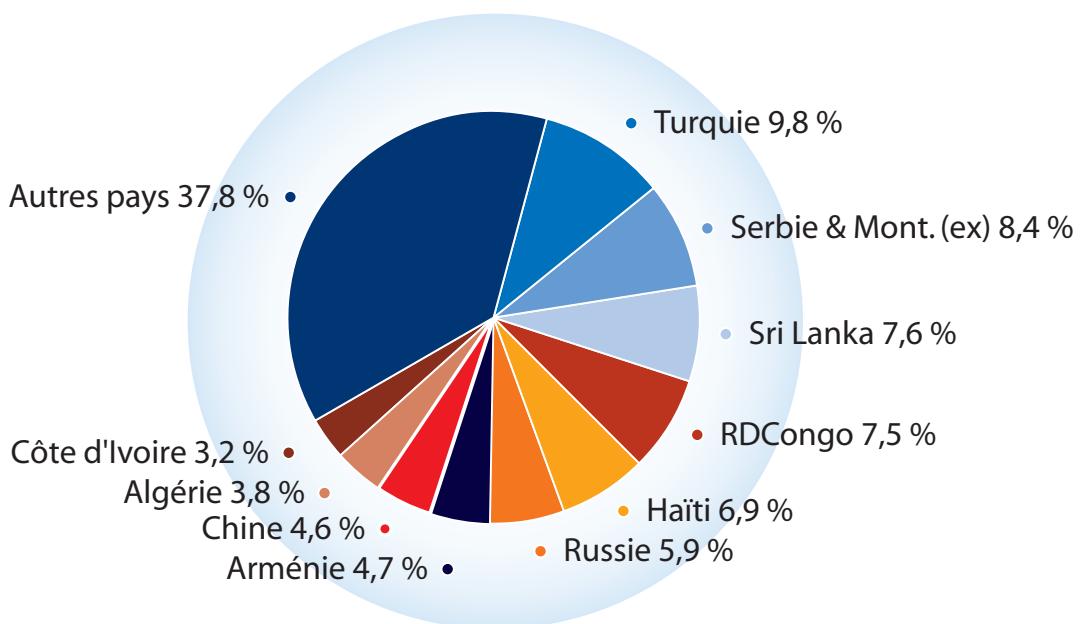
Hors mineurs accompagnants et apatrides



## Principaux pays de provenance des demandeurs d'asile 2006 / 2005

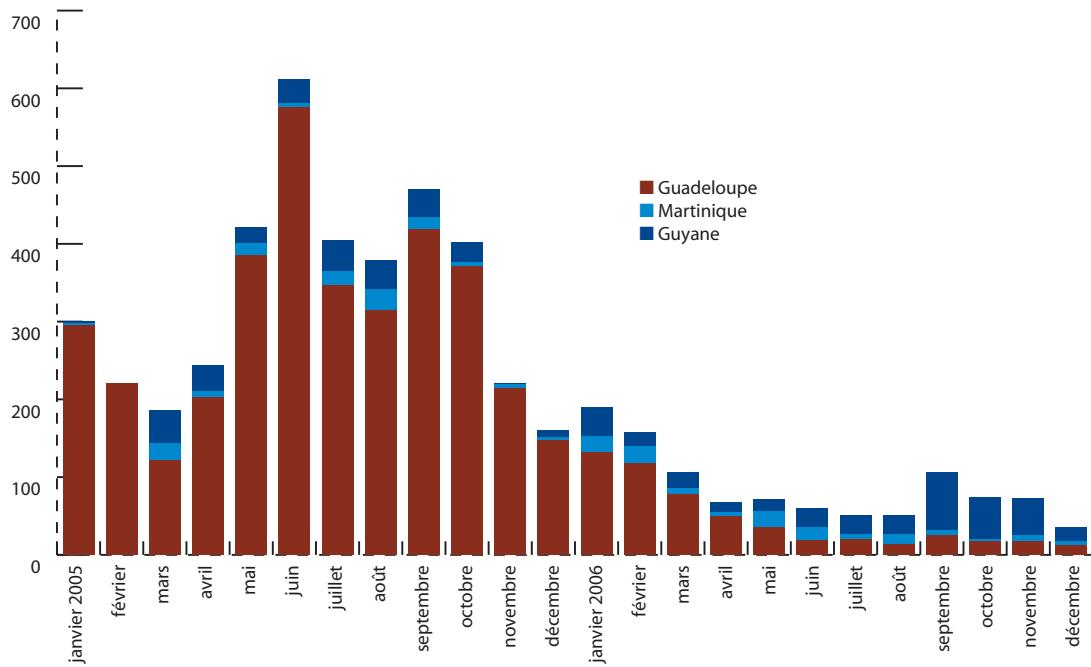
### Hors mineurs accompagnants

	2006	2005	évolution 2006/2005 %
Turquie	2 570	3 612	-28,8%
Serbie & Mont. (ex)	2 196	2 569	-14,5%
Sri Lanka	1 993	1 894	+ 5,2%
RDCongo	1 958	2 563	-23,6%
Haïti	1 808	4 953	-63,5%
Russie	1 550	1 980	-21,7%
Arménie	1 232	1 223	+ 0,7%
Chine	1 200	2 579	-53,5%
Algérie	998	1 777	-43,8%
Côte d'Ivoire	835	1 086	-23,1%
Autres pays	9 929	18 342	-45,9%
Total	26 269	42 578	-38,3%

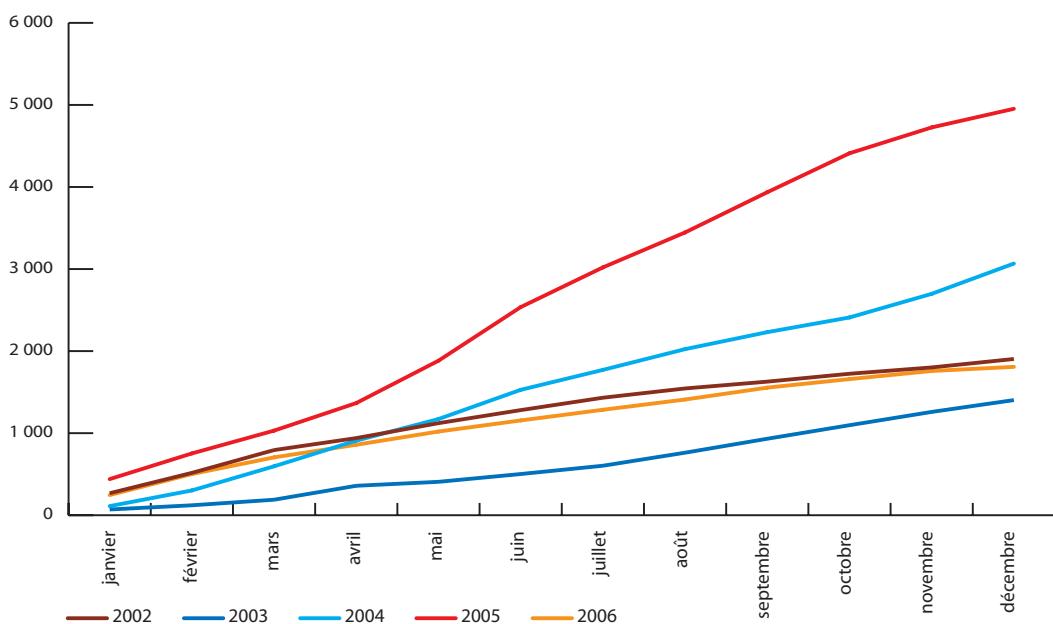


*Principaux pays de provenance  
des demandeurs d'asile en 2006*

## La demande d'asile dans les départements français d'Amérique (DFA)



Premières demandes d'asile toutes nationalités, dans les DFA  
janv 2005 - déc 2006 (hors mineurs accompagnants)



Premières demandes d'asile haïtiennes annuelles en données cumulées  
(DFA + métropole, hors mineurs accompagnants)

## Demandes d'asile et réexamens en 2006 en procédure prioritaire Hors mineurs accompagnants

CONTINENT	sur 1ères demandes			sur réexamens			TOTAL proc prior.	dont en rétention	% proc prior. / total flux
	PP	dont en rétention	% PP/DA	PPR	dont en rétention	% PPR/reex			
Europe	1 746	408	18%	2 562	238	81%	4 308	646	33%
Asie	413	139	9%	2 057	86	89%	2 470	225	35%
Afrique	1 106	408	12%	2 171	190	80%	3 277	598	28%
Amériques	327	105	15%	316	30	79%	643	135	25%
TOTAL	3 592	1 060	13,7%	7 106	544	82,8%	10 698	1 604	30,7%

PP = procédure prioritaire sur 1ère demande ; PPR = procédure prioritaire sur réexamen

EUROPE	sur 1ères demandes			sur réexamens			TOTAL proc prior.	dont en rétention	% proc prior. / total flux
	PP	dont en rétention	% PP/DA	PPR	dont en rétention	% PPR/reex			
Albanie	102	37	39%	40	3	80%	142	40	45%
Arménie	63	5	5%	210	5	65%	273	10	18%
ARYM	51	5	49%	8	1	73%	59	6	51%
Azerbaïdjan	21	2	4%	107	3	70%	128	5	18%
Biélorussie	18	7	15%	19	4	66%	37	11	24%
Bosnie Herz	156	7	82%	147	9	89%	303	16	85%
Bulgarie	44	4	96%	1		100%	45	4	96%
Croatie	8	2	89%	1	1	100%	9	3	90%
Géorgie	166	8	73%	268	16	91%	434	24	83%
Kazakhstan	3	1	5%	13	1	72%	16	2	20%
Kirghizistan			0%	4		67%	4	0	13%
Moldavie	106	58	22%	56	9	78%	162	67	29%
Ouzbékistan	2	1	8%	11		100%	13	1	35%
Roumanie	162	18	93%	3	1	100%	165	19	93%
Russie	141	19	9%	178	10	72%	319	29	18%
Serbie & Mont. (ex)	205	51	9%	215	27	71%	420	78	17%
Slovaquie	8		100%				8	0	100%
Turquie	407	160	16%	1 237	143	88%	1 644	303	41%
Ukraine	79	23	85%	44	5	80%	123	28	83%
Autres Europe	4	0		0	0		4	0	
TOTAL	1 746	408	18%	2 562	238	81%	4 308	646	33%

## Annexe XIII

ASIE	sur 1ères demandes			sur réexamens			TOTAL proc prior.	dont en rétention	% proc prior. / total flux
	PP	dont en rétention	% PP/DA	PPR	dont en rétention	% PPR/reex			
Afghanistan	9	6	13%	22	1	92%	31	7	33%
Bangladesh	5	1	1%	492	7	98%	497	8	46%
Cambodge	8	2	17%	2		100%	10	2	20%
Chine	40	24	3%	56	33	93%	96	57	8%
Inde	93	18	91%	28	10	85%	121	28	90%
Irak	26	16	26%	28		76%	54	16	40%
Iran	18	7	17%	9	1	56%	27	8	22%
Laos	4	1	33%				4	1	33%
Liban	7	2	21%	4		50%	11	2	27%
Mongolie	28	3	60%	59	6	82%	87	9	73%
Myanmar			0%	8		89%	8	0	22%
Népal	2		10%				2	0	10%
Pakistan	53	21	14%	39	6	98%	92	27	22%
Palestine (autorités)	15	10	31%	3		60%	18	10	33%
Sri Lanka	91	23	5%	1 298	20	88%	1 389	43	40%
Syrie	6	4	29%	3	1	100%	9	5	38%
Vietnam	1	1	5%	5	1	100%	6	2	25%
Autres Asie	7	0	21%	1	0		8	0	22%
TOTAL	413	139	9%	2 057	86	89%	2 470	225	35%

AMÉRIQUES	sur 1ères demandes			sur réexamens			TOTAL proc prior.	dont en rétention	% proc prior. / total flux
	PP	dont en rétention	% PP/DA	PPR	dont en rétention	% PPR/reex			
Colombie	22	10	12%	3			25	10	13%
Cuba	13	7	27%				13	7	26%
Dominicaine (Rq)	25	1	40%				25	1	40%
Haïti	250	82	14%	312	30		562	112	26%
Pérou	5	2	9%				5	2	9%
autres Amériques	12	3		1	0		13	3	
TOTAL	327	105	15%	316	30	79%	643	135	25%

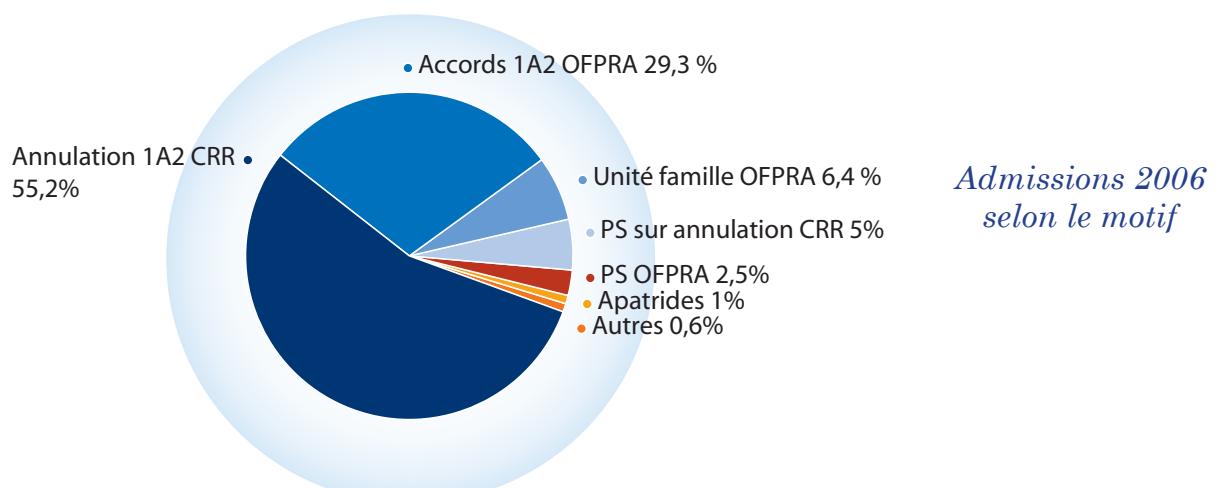
## Annexe XIII

AFRIQUE	sur 1ères demandes			sur réexamens			TOTAL proc prior.	dont en rétention	% proc prior. / total flux
	PP	dont en rétention	% PP/DA	PPR	dont en rétention	% PPR/reex			
Algérie	316	180	32%	66	32	87%	382	212	36%
Angola	11	4	2%	202	14	79%	213	18	29%
Bénin	5		83%	1		50%	6	0	75%
Burkina Faso			0%	3		100%	3	0	21%
Burundi			0%	1		100%	1	0	4%
Cameroun	39	21	20%	39	9	70%	78	30	31%
Centrafrique	19	6	10%	14	5	78%	33	11	16%
Comores	4	2	9%	8		80%	12	2	22%
Congo	30	10	4%	149	4	80%	179	14	19%
Côte d'Ivoire	103	31	12%	89	8	86%	192	39	20%
Djibouti			0%	4		100%	4	0	22%
Egypte	9	3	47%	2		100%	11	3	52%
Erythrée	13	5	27%	4	1	100%	17	6	32%
Ethiopie	5	1	8%	3		75%	8	1	12%
Gabon	3	2	21%				3	2	21%
Gambie	3	1	23%	3		100%	6	1	38%
Ghana	28	7	70%	4		80%	32	7	71%
Guinée Bissau	3	3	4%	8	1	80%	11	4	12%
Guinée C	42	11	5%	150	9	77%	192	20	19%
Kenya	1	1	13%	2	1	67%	3	2	27%
Libéria	5	2	19%	4		57%	9	2	27%
Libye	4	2	40%	3	2	100%	7	4	54%
Madagascar	32	2	38%	20		83%	52	2	48%
Mali	113	9	97%	29	7	91%	142	16	95%
Maroc	24	21	69%	3	2	100%	27	23	71%
Mauritanie	31	3	6%	368	21	87%	399	24	42%
Niger	5	3	46%	2		100%	7	3	54%
Nigeria	26	13	7%	177	19	74%	203	32	32%
Ouganda	1	1	14%				1	1	14%
RDCongo	94	12	5%	678	44	78%	772	56	27%
Rwanda	8	3	4%	12	2	50%	20	5	8%
Sénégal	38	10	75%	10		100%	48	10	79%
Sierra Leone	8	1	10%	31	4	97%	39	5	34%
Somalie	1		2%	4		80%	5	0	10%
Soudan	35	12	8%	29	2	73%	64	14	14%
Tchad	6	3	4%	29	2	66%	35	5	19%
Togo	17	5	10%	17	1	74%	34	6	18%
Tunisie	19	15	58%	1		50%	20	15	57%
Zimbabwe	1		20%	2		67%	3	0	38%
Autres Afrique	4	3	24%	0	0		4	3	24%
<b>TOTAL</b>	<b>1 106</b>	<b>408</b>	<b>12%</b>	<b>2 171</b>	<b>190</b>	<b>80%</b>	<b>3 277</b>	<b>598</b>	<b>28%</b>

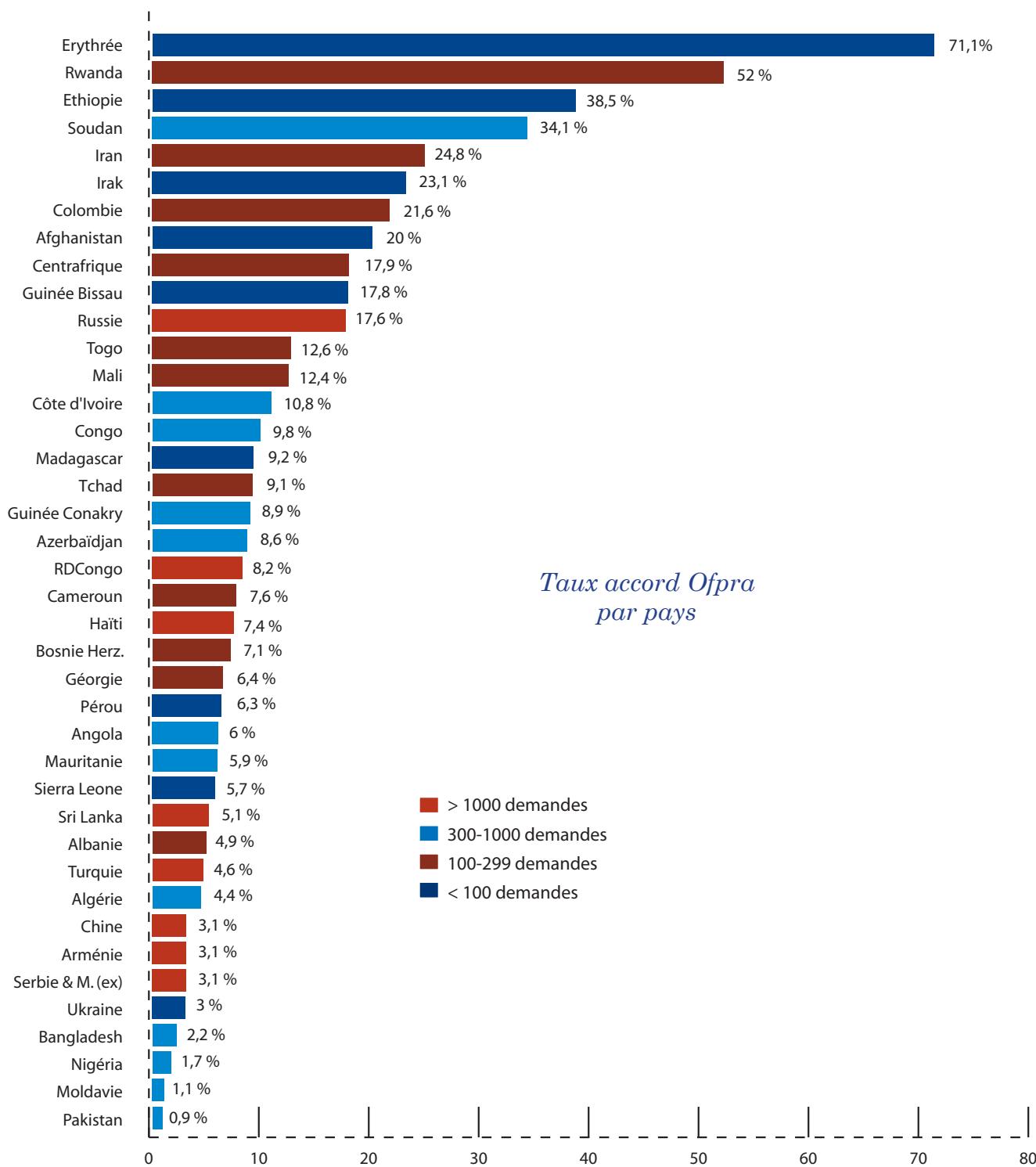
## Admissions 2006 selon le sexe et le motif

### Hors mineurs accompagnants

	femmes	% femmes	hommes	Total admissions	% total admissions
Admissions Convention de Genève	2 731	41%	3 994	6 725	91,4%
Admissions Ofpra	1 161	44%	1 507	2 668	36,3%
dont Art. 1A2 Convention de Genève	847	39%	1 311	2 158	29,3%
Mandat HCR	4	67%	2	6	0,08%
Action en faveur de la liberté	-		-	-	
Admissions "Unité de famille"	291	62%	176	467	6,4%
dont enfant	84	49%	86	170	2,3%
conjoint	195	74%	69	264	3,6%
tutelle	12	36%	21	33	0,4%
Transferts vers la France	17	52%	16	33	0,4%
motif manquant	2	50%	2	4	0,1%
Admissions suite annulation CRR	1 570	39%	2 487	4 057	55,2%
Admissions apatrides	29	39%	46	75	1,0%
dont Convention de New York	29	39%	46	75	1,0%
Annulation tribunal administratif	-		-	-	
Admissions protection subsidiaire	306	55%	248	554	7,5%
dont Ofpra	112	60%	74	186	2,5%
CRR	194	53%	174	368	5,0%
TOTAL ADMISSIONS 2006	3 066	42%	4 288	7 354	100%
dont Ofpra	1 302	45%	1 627	2 929	39,8%
CRR	1 764	40%	2 661	4 425	60,2%



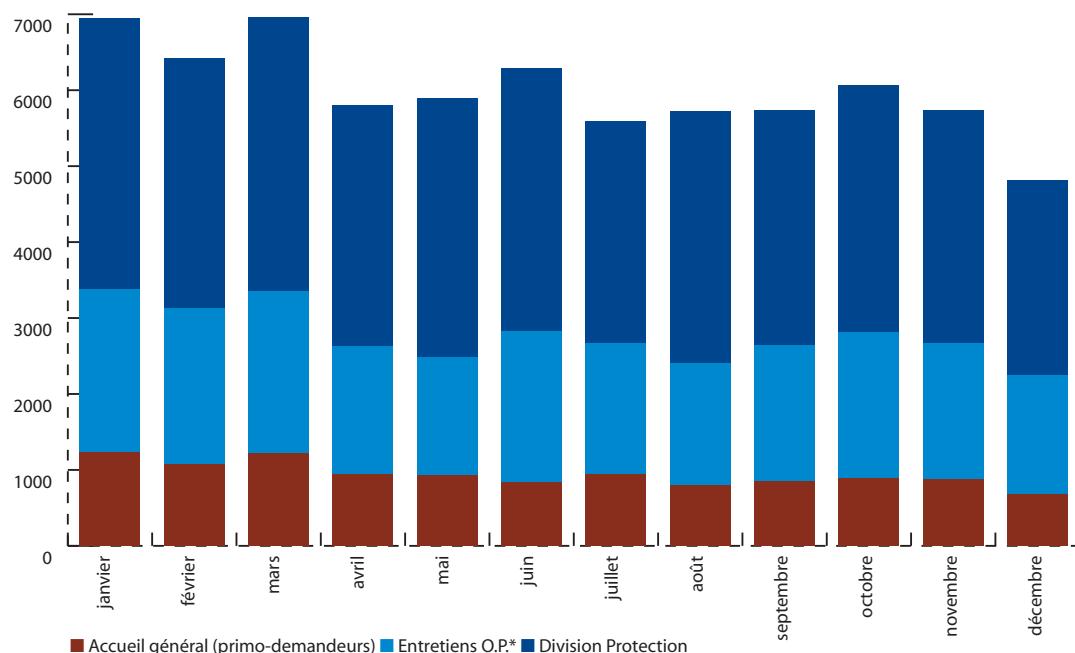
## Taux d'accord Ofpra en 2006 pour quelques nationalités parmi les plus significatives Hors mineurs accompagnants



## Ofpra - Accueil du public en 2006

	Nombre de personnes reçues					
	Accueil général (primo-demandeurs)	Entretiens O.P.*	Division Protection	total	moyenne / jour ouvré	nombre de jours ouvrés
janvier	1 230	2 148	3 571	6 949	316	22
février	1 068	2 059	3 302	6 429	321	20
mars	1 218	2 134	3 615	6 967	303	23
avril	948	1 682	3 168	5 798	305	19
mai	924	1 561	3 402	5 887	294	20
juin	836	1 996	3 458	6 290	286	22
juillet	935	1 728	2 931	5 594	280	20
août	795	1 609	3 315	5 719	260	22
septembre	848	1 797	3 091	5 736	273	21
octobre	892	1 921	3 255	6 068	276	22
novembre	873	1 798	3 068	5 739	273	21
décembre	672	1 576	2 562	4 810	241	20
total 2006	11 239	22 009	38 738	71 986	286	252
Rappel 2005	15 657	28 740	42 073	86 470	340	254
Evolution 2006/2005 %	-28,2%	-23,4%	-7,9%	-16,8%	-16,1%	-0,8%

O.P.\* = officiers de protection = agents instructeurs - données hors antenne Basse-Terre



Accueil du public - 2006

## Les activités de la protection en 2006

Documents créés	
matrices établies	17 736
avis de mention et livrets de famille complétés	4 454
inscriptions enfants mineurs (1)	419

(1) inscriptions consécutives à une entrée sur le territoire au titre du regroupement familial

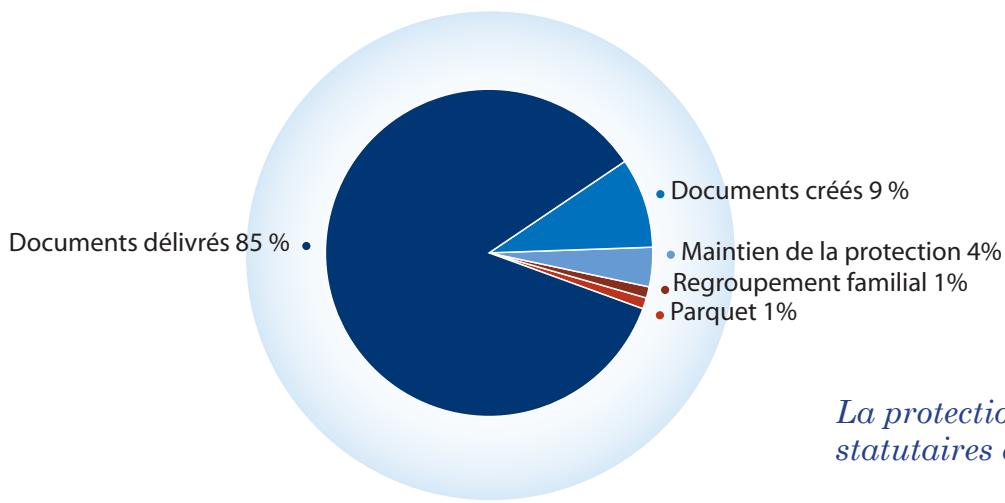
Document délivrés	
copies ECG + accueil	155 672
extraits	25 851
certificats	20 889
livrets	4 794
attestations EC	9 881

Maintien de la Protection	
naturalisations	2 197
renonciations	668
cessations	21
actes verrouillés	3 052
attestation maintien (2)	3 339

(2) attestations établies à la demande du Ministère de l'Intérieur (cf. circulaire du 22 avril 2005)

Autres activités	
Parquet	
observations écrites	1 468
actes rectifiés	1 301
dossiers traités au titre du regroupement familial (3)	2 412

(3) fixation de la composition familiale



*La protection des réfugiés statutaires en 2006*

## Annexe XVIII

### Estimation du nombre de personnes placées sous la protection de l'Ofpra au 31 décembre 2006 (hors mineurs accompagnants)

CONTINENT	réfugiés statutaires *		sous protection subsidiaire		Total personnes sous protection	
	total	dont % femmes	total	dont % femmes	total	dont % femmes
EUROPE	34 989	43%	453	54%	35 442	43%
ASIE	52 632	43%	176	46%	52 808	43%
AFRIQUE	31 253	38%	368	63%	31 621	38%
AMERIQUES	3 475	42%	150	46%	3 625	42%
Apatrides & indéterminés	904	33%			904	33%
<b>TOTAL</b>	<b>123 253</b>	<b>42%</b>	<b>1 147</b>	<b>54%</b>	<b>124 400</b>	<b>42%</b>

EUROPE	réfugiés statutaires*		sous protection subsidiaire		Total personnes sous protection	
	total	dont % femmes	total	dont % femmes	total	dont % femmes
Albanie	1 150	47%	89	48%	1 239	47%
Allemagne (origine)	10	50%			10	50%
Arménie	1 395	50%	69	52%	1 464	50%
ARYM	176	47%			176	47%
Azerbaïdjan	1 208	52%	2	50%	1 210	52%
Biélorussie	350	46%	4	50%	354	46%
Bosnie Herz.	3 602	47%	11	46%	3 613	47%
Bulgarie	78	37%	2	100%	80	39%
Croatie	66	53%			66	53%
Estonie	10	60%			10	60%
ex-Tchécoslovaquie	28	39%			28	39%
ex-URSS	332	44%			332	44%
ex-Yougoslavie	5 677	44%			5 677	44%
Géorgie	1 608	53%	60	55%	1 668	53%
Hongrie	59	37%			59	37%
Kazakhstan	279	56%	11	73%	290	57%
Kighirzistan	104	53%	6	50%	110	53%
Lettonie	46	57%			46	57%
Lituanie	11	18%			11	18%
Moldavie	302	50%	28	61%	330	51%
Ouzbékistan	155	61%	7	57%	162	61%
Pologne	190	53%			190	53%
Roumanie	190	47%			190	47%
Russie	5 527	51%	86	51%	5 613	51%
Serbie & Monténégro (ex)	1 622	49%	35	54%	1 657	49%
Slovaquie	97	51%			97	51%
Tadjikistan	27	44%			27	44%
Turquie	10 034	29%	25	68%	10 059	29%
Ukraine	645	54%	18	56%	663	54%
autres Europe	11		0		11	
<b>TOTAL</b>	<b>34 989</b>	<b>43%</b>	<b>453</b>	<b>54%</b>	<b>35 442</b>	<b>43%</b>

## Annexe XVIII

ASIE	réfugiés statutaires*		sous protection subsidiaire		Total personnes sous protection	
	total	dont % femmes	total	dont % femmes	total	dont % femmes
Afghanistan	1 224	42%	14	43%	1 238	42%
Bangladesh	1 288	13%	9	22%	1 297	13%
Bhoutan	20	20%			20	20%
Cambodge	13 512	51%	2	50%	13 514	51%
Chine	482	40%	11	55%	493	40%
Inde	213	15%	5	80%	218	16%
Indonésie	4	75%	1	0%	5	60%
Irak	1 281	43%	37	30%	1 318	43%
Iran	1 611	36%	6	33%	1 617	36%
Laos	7 599	48%			7 599	48%
Liban	83	25%	1	100%	84	26%
Mongolie	142	57%	43	65%	185	59%
Myanmar	115	19%	2	0%	117	19%
Népal	32	19%			32	19%
Pakistan	252	23%	20	45%	272	25%
Palestine (autorités)	78	30%	8	50%	86	31%
Sri Lanka	15 654	37%	15	33%	15 669	37%
Syrie	216	21%			216	21%
Vietnam	8 750	46%			8 750	46%
autres Asie	76		2		78	
<b>TOTAL</b>	<b>52 632</b>	<b>43%</b>	<b>176</b>	<b>46%</b>	<b>52 808</b>	<b>43%</b>

AMERIQUES	réfugiés statutaires*		sous protection subsidiaire		Total personnes sous protection	
	total	dont % femmes	total	dont % femmes	total	dont % femmes
Bolivie	27	44%	2	50%	29	45%
Brésil	4	50%	3	100%	7	0%
Chili	79	52%			79	52%
Colombie	326	42%	11	55%	337	42%
Cuba	111	38%	1	0%	112	38%
Equateur	32	44%	1	100%	33	46%
Guatémala	18	28%			18	28%
Haiti	2 582	42%	128	44%	2 710	42%
Mexique	5	0%			5	0%
Pérou	263	41%	3	67%	266	42%
Salvador	15	27%			15	27%
autres Amériques	13		1		14	
<b>TOTAL</b>	<b>3 475</b>	<b>42%</b>	<b>150</b>	<b>46%</b>	<b>3 625</b>	<b>42%</b>

\* c'est-à-dire titulaires d'un certificat de réfugié en cours de validité au 31 déc 2003, plus accords Convention de Genève 2004 à 2006, moins RE RT DC et FR 2004 à 2006 connus.

## Annexe XVIII

AFRIQUE	réfugiés statutaires*		sous protection subsidiaire		Total personnes sous protection	
	total	dont % femmes	total	dont % femmes	total	dont % femmes
Afrique du sud	16	19%	2	100%	18	28%
Algérie	1 048	34%	118	53%	1 166	36%
Angola	2 577	39%	17	65%	2 594	39%
Bénin	8	38%	1	100%	9	44%
Burkina Faso	33	15%	2	50%	35	17%
Burundi	266	53%			266	53%
Cameroun	460	29%	12	58%	472	29%
Centrafrique	465	45%	3	33%	468	45%
Comores	38	24%			38	24%
Congo	2 557	50%	13	69%	2 570	50%
Côte d'Ivoire	1 283	29%	7	57%	1 290	29%
Djibouti	64	48%	1	100%	65	49%
Egypte	95	34%	1	100%	96	34%
Erythrée	98	50%	6	50%	104	50%
Ethiopie	345	52%	2	100%	347	52%
Gabon	6	17%	1	0%	7	14%
Gambie	45	27%			45	27%
Ghana	595	39%			595	39%
Guinée (Conakry)	1 110	34%	26	81%	1 136	35%
Guinée Bissao	836	29%	1	100%	837	29%
Guinée équat.	30	43%			30	43%
Kenya	12	50%			12	50%
Libéria	197	25%	6	50%	203	26%
Libye	9	22%			9	22%
Madagascar	190	50%	4	75%	194	50%
Mali	154	39%	9	56%	163	40%
Maroc	90	27%	3	100%	93	29%
Maurice (Ile)	5	40%			5	40%
Mauritanie	3 900	16%	4	75%	3 904	16%
Mozambique	13	31%			13	31%
Niger	29	35%	2	100%	31	39%
Nigéria	419	36%	52	67%	471	40%
Ouganda	29	28%			29	28%
RDC (ex-Zaire)	8 874	46%	50	68%	8 924	46%
Rwanda	1 907	57%	1	100%	1 908	57%
Sahara occ. (origine)	7	29%			7	29%
Sénégal	135	30%	3	67%	138	30%
Sierra Leone	306	29%	2	100%	308	30%
Somalie	611	50%	1	100%	612	50%
Soudan	794	20%	5	20%	799	20%
Tchad	766	22%	8	63%	774	23%
Togo	488	28%	2	50%	490	28%
Tunisie	323	17%	3	67%	326	18%
Zimbabwe	13	31%			13	31%
autres Afrique	7		0		7	
<b>TOTAL</b>	<b>31 253</b>	<b>38%</b>	<b>368</b>	<b>63%</b>	<b>31 621</b>	<b>38%</b>

## Répartition par département de résidence des personnes placées sous la protection de l'Ofpra au 31 décembre 2006 (hors mineurs accompagnants)

Département	estimation au 31/12/2006		
Ain (1)	1 105	Isère (38)	1 107
Aisne (2)	216	Jura (39)	277
Allier (3)	274	Landes (40)	181
Alpes de Hte Pce (4)	65	Loir-et-Cher (41)	327
Alpes (hautes) (5)	50	Loire (42)	864
Alpes Maritimes (6)	1 782	Loire (haute) (43)	299
Ardèche (7)	281	Loire-Atlantique (44)	1 162
Ardennes (8)	100	Loiret (45)	1 885
Ariège (9)	94	Lot (46)	75
Aube (10)	1 242	Lot-et-Garonne (47)	109
Aude (11)	291	Lozère (48)	20
Aveyron (12)	166	Maine-et-Loire (49)	855
Bouches du Rhône (13)	2 936	Manche (50)	108
Calvados (14)	557	Marne (51)	398
Cantal (15)	49	Marne (haute) (52)	149
Charente (16)	189	Mayenne (53)	204
Charente-Maritime (17)	207	Meurthe-et-Moselle (54)	976
Cher (18)	633	Meuse (55)	132
Corrèze (19)	44	Morbihan (56)	324
Corse (20)	25	Moselle (57)	1 423
Côte d'Or (21)	693	Nièvre (58)	272
Côtes d'Armor (22)	215	Nord (59)	1 869
Creuse (23)	29	Oise (60)	1 290
Dordogne (24)	253	Orne (61)	249
Doubs (25)	1 623	Pas-de-Calais (62)	282
Drôme (26)	471	Puy-de-Dôme (63)	438
Eure (27)	667	Pyr.Atlantiques (64)	596
Eure-et-Loire (28)	413	Pyr.(hautes) (65)	205
Finistère (29)	316	Pyr.Orientales (66)	244
Gard (30)	577	Rhin (bas) (67)	3 698
Garonne (haute) (31)	2 154	Rhin (haut) (68)	2 525
Gers (32)	82	Rhône (69)	5 654
Gironde (33)	1 244	Saône (haute) (70)	188
Hérault (34)	731	Saône-et-Loire (71)	424
Ille-et-Vilaine (35)	1 336	Sarthe (72)	338
Indre (36)	186	Savoie (73)	356
Indre-et-Loire (37)	754	Savoie (haute) (74)	1 510
		Paris (75)	14 687
		Seine-Maritime (76)	1 208
		TOTAL	124 400

Document produit par le service des études  
et de la communication :  
[communication@ofpra.gouv.fr](mailto:communication@ofpra.gouv.fr)

Date : 13 mars 2007

Coordination de la rédaction et suivi éditorial :  
Pascal Baudouin

Conception graphique, secrétariat de rédaction  
et impression : Agence Soleis 01 69 53 60 30

Ont participé à l'élaboration du rapport :  
Frédérique Vallernaud, Yves Breem, Philippe Gabsi-Botto,  
chargés de mission

Crédit photos : Benoît Schaeffer (couverture et chapitre 2 et 3),  
Aline Angoustures (couverture), Elsa Gadebski (couverture),  
Anna Owczarek (couverture et chapitre 1)

Diffusion : 500 exemplaires

ISSN : 1773-1747

OFTRA

201, rue Carnot  
94136 Fontenay-sous-Bois Cedex  
[www.ofpra.gouv.fr](http://www.ofpra.gouv.fr)